

*M^e De Berriague
procureur général*

TRIBUNAL DE TULLE (CORRÈZE),

DEUXIÈME CHAMBRE.

1869

M^{me} LA MARQUISE DE GAIN,

M^e LACHAUD, du barreau de Paris, AVOCAT

M^e ÉMILE FAGE, AVOUÉ.

CONTRE

M. LE MARQUIS DE GAIN,

M^e GORSE, AVOCAT.

M^e G. DELOCHE, AVOUÉ.

PLAIDOIRIE DE M^e LACHAUD.

NEVERS,

PAULIN FAY, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE, DE L'ÉVÈCHÉ, ETC.,

Place de la Halle et rue du Rempart, 1.

1869

Vous me diriez vainement qu'un adultère aurait été commis dans la Corrèze et que le tribunal en a été saisi à juste droit, vous vous tromperiez; car, pour ce délit, le ministère public n'est pas maître de l'action. Le législateur a laissé au mari seul le droit de poursuivre sa femme; seul il peut introduire l'action; il l'arrête, il la retire, il efface même la condamnation quand elle a été prononcée. L'adultère est enfin un délit privé qui ne relève pas de la loi publique.

Dans l'espèce, M. de Gain avait saisi le tribunal de Nevers, et cela suffisait pour régler définitivement la compétence; car, lorsqu'une femme est séparée de son mari pour adultère, le tribunal civil fait office de tribunal correctionnel et condamne, par exception, la femme coupable à l'emprisonnement.

Le tribunal de Nevers serait donc seul compétent.

Vous nous avez conduits ici; nous y sommes venus, et j'ai pu donner à cette pauvre marquise une assurance qui lui suffit. Elle trouvera à Tulle des magistrats qui vaudront ceux de Nevers, et je lui ai dit que la même justice bienveillante et ferme la protégerait. J'ai ajouté: « Rassurez-vous, Madame, lorsque les juges auront fait leur œuvre judiciaire, ils vous suivront avec cet intérêt qui s'attache au malheur et à la vertu. Vous quitterez la Corrèze en y laissant un souvenir qui ne se perdra pas. Vous avez été la plus infortunée des femmes; mais vous en êtes la plus digne, et ce généreux pays ne l'oubliera pas. » (Vive émotion.)

M. de Gain ne croit pas, je le disais il y a un instant, aux adultères dont il accuse sa femme. Quand il les affirmait à Nevers, quand il les affirme à Tulle, il n'ignore pas que ce sont de honteuses calomnies.

Voyez en effet, Messieurs, à l'époque où il insultait sa femme et où il lui reprochait d'être la maîtresse de ce jeune homme qui pourrait être son fils, M. de Gain vivait en parfait accord avec M. Louis de Maulmont; il le voyait, il s'en faisait accompagner.

J'ai là quelques lignes à vous lire d'une déposition que je n'ai pas à indiquer autrement. Ecoutez ces quelques mots. C'est à Tulle!... M. de Gain va au parquet, fait du bruit, prétend que sa femme l'a trompé. Je lis, Messieurs :

« (1) Il ajouta que la conduite de Mme de Gain n'était pas bonne, » qu'elle avait des relations avec M. de Maulmont fils, qui avait été officier.... » Vers trois heures de la même journée, M. de Gain revint à mon parquet, » accompagné de M. de Maulmont fils. — « Ma femme n'est pas partie, me » dit-il, j'en suis sûr ; elle vous a menti ! » — Et se tournant vers M. de » Maulmont : « Savez-vous où est ? » Il se servit d'une expression qui » me sembla injurieuse. — Lorsque M. de Gain est venu avec M. de Maulmont » à mon parquet, il avait l'air très-irrité, furieux même contre sa femme ; mais » rien dans son langage ni dans son attitude semblait démontrer un sentiment » d'irritation contre M. de Maulmont ; il était même vis-à-vis de lui si calme » en apparence, qu'il ne me vint pas à l'esprit qu'il eût fait allusion à ce jeune » homme dans l'imputation relative à ses rapports avec Mme de Gain..... »

Ah ! c'est un mari complaisant et commode , en vérité. (Rires.)

Mais ne voyez-vous pas , Messieurs, que tout croule ?.. ou que nous sommes dans des turpitudes sans nom ?

Oui, pour trouver le pareil de cet homme , il faudrait remonter bien loin. Dieu n'inflige pas souvent à l'humanité un être qui tombe au degré du marquis de Gain ! (Adhésion marquée de l'auditoire.)

Mais il est fou ! ou infâme ! Voyez , en effet ; il arrive avec l'amant de sa femme , et il est si calme , que le magistrat se refuse à croire que ce soit là le rival heureux. Comment accepteriez-vous qu'il a pu admettre un mot de ce qu'il disait ?.. Comment douter que ce ne soit là une comédie abominable ?... M. de Gain d'abord a voulu plaider à Nevers, puis il n'en a plus eu le courage. Il a demandé un sursis. Le tribunal le lui refuse, et il déserte avec armes et bagages. Ces armes n'étaient pas terribles, et si ses calomnies étaient indignes, elles n'étaient pas dangereuses. Il a quitté le prétoire de Nevers courbé sous le poids de la réprobation publique, et les magistrats , sans hésitation , ont donné gain de cause à la marquise de Gain et prononcé à son profit la séparation.

Il nous appelle à Bourges, où son appel est aujourd'hui pendu. Mais il ne s'y défendra pas davantage ; et comme à Nevers , lorsqu'il se pré-

(1) Déposition de M. de Valleuil, page 41.

sentera devant la cour, les magistrats, qui le savent par cœur, le traiteront comme doit être traité un marquis de son espèce. (Sourires.)

Pardonnez-moi, Messieurs, tous ces longs préliminaires. Nous entrons maintenant dans la cause, et, permettez-moi de le dire, nous y entrons avec des documents qui jettent sur ce triste débat les plus vives clartés.

Ce n'est pas moi qui ai dit ce qu'était le marquis de Gain : ce sont les témoins.

Ce n'est pas moi qui ai dit tout ce que valait Mme la marquise de Gain : ce sont les documents et les témoignages qui nous l'ont appris. Pas un témoin dans les enquêtes civiles ne la contestait. C'est alors que son mari a articulé l'adultère pour les nécessités de sa défense en séparation de corps. Devant le tribunal de Nevers, il a reculé honteux ! Loin de Nevers, il se relève, exploitant indignement le sentiment que ce jeune homme a pu avoir pour sa tante. (Il désigne M. Louis de Maulmont.)

Vous avez espéré, à l'aide d'un avocat habile et de témoins... complaisants... ou qui voient mal, comme M. Sénéchal, qui est venu balbutier à l'audience et qui était bien moins affirmatif hier que l'autre jour ; vous avez espéré, dis-je, que le déshonneur atteindrait Mme de Gain !

Arrière ! Dieu ne permet pas ces crimes-là ! Mon honorable contradicteur sera de mon avis. Dans les choses de ce monde, on reconnaît toujours la Providence ; et si parfois elle paraît voilée, bientôt le voile tombe, l'éclair de la vérité illumine, et les honnêtes femmes ne sont pas confondues avec les prostituées ! (Vive émotion.)

L'adultère, dit-on, serait établi dans cinq endroits différents ; et, chose singulière, le fait qui a produit le plus de bruit à l'audience, celui de Châteaudun, qui est devenu la grande affaire, l'artillerie Sénéchal et compagnie, n'est pas même relevé dans l'assignation qui nous a été donnée.

Je vous donne acte très-volontiers que je n'en fais pas une fin de non-recevoir, et j'accepte le fait de Châteaudun comme tous les autres. Je le discuterai à son tour.

Comment est-on arrivé à imaginer toutes ces turpitudes ? J'ai besoin de vous le dire.

Mon honorable contradicteur, hier, a été, et je lui demande pardon de le constater, bien moins clair dans cette partie de sa cause. Il a voulu esquisser

un petit roman ; il nous a parlé de Paul et Virginie ! ce qui a rafraîchi nos imaginations !... Mais il n'a pas vu ce qu'il y avait réellement dans la triste histoire qui nous occupe.

Mon honorable contradicteur, qu'il me soit permis de lui dire encore ceci, ne lit pas couramment dans le cœur des femmes. (Rires dans l'auditoire.)

Vous l'avez entendu ! Il admet que le mari puisse, dans certains cas, cracher à la figure de sa femme !... Il ne s'effraye pas trop du despotisme conjugal à la turque. Ce sont des opinions que je ne lui envie pas... Pour moi, je professe la galanterie française ; je veux l'urbanité extrême ; si ce sont là faiblesse d'éducation, je les accepte sans regret, et sur ce point je ne veux pas changer avec mon habile contradicteur.

Mais comment a-t-on pu arriver à prétendre que Mme de Gain avait été la maîtresse de M. Louis de Maulmont ? Où est le prétexte ? Hélas, Messieurs, dans ce monde, on en trouve toujours lorsque la haine ou l'intérêt aident à la recherche, et sans grands efforts, on peut toujours découvrir une base première à toutes les calomnies. Nous allons le trouver, le germe honteux de l'accusation ; mais l'honneur de la marquise de Gain n'en sera pas atteint. Le prétexte vient d'une lettre que vous portez au débat.

Soit. Eh bien ! dans cette lettre, qui faisait triompher mon honorable contradicteur, je vais trouver, moi, les éléments les plus précieux de ma défense et de la conduite irréprochable de ma cliente. (Mouvement d'attention.)

Que s'est-il passé ? Le voici. Mme de Gain (Se tournant vers Mme la Marquise), je vous en demande pardon, Madame, mais, malgré vos quarante-six ans, vous êtes encore une charmante femme. Je ne dis pas ceci pour vous adresser un fade compliment, mais parce que les besoins de la défense l'exigent. Excusez-moi donc, oubliez ma parole, mais permettez-moi de m'en souvenir.

Mme de Gain, Messieurs, a un esprit gracieux ; vous le retrouverez tout à l'heure dans sa correspondance. Elle a un charme adorable qui attire et séduit. C'est en outre une femme forte aux heures difficiles et qui a une grande énergie. Charmante et spirituelle, sérieuse en même temps, elle porte avec elle comme un signe de malheur qui la rend plus irrésistible encore.

Dans cette famille de Maulmont, près de ces demoiselles de Maulmont, si candides, à côté de cette vertueuse Mme de La Grillère (Rires dans l'auditoire), il y avait M. Louis de Maulmont. Il a éprouvé pour sa tante un étrange sentiment. Eh ! mon Dieu, pourquoi le nier ? Je le comprends ; j'ai eu son âge.

Consultons-nous bien, Messieurs. Est-ce que la première fois que le cœur a palpité — Et j'admet, moi, que le cœur palpite. M^e Gorse, lui, appelle ces palpitations des immondices de caserne ! Il est sévère ou malheureux s'il ne les a pas connues à vingt-deux ans (Sourires) — n'est-il pas vrai que lorsque pour la première fois le cœur a palpité, il arrive souvent qu'il donne le premier élan à une femme qui n'est pas de son âge ? Quand on a trente ans, on aime volontiers les femmes qui en ont vingt. Quand on a vingt ans, on aime assurément celles de trente et on ne s'épourente guère de celles de quarante. Balzac l'a dit. C'est un maître ; et quand ce grand philosophe a parlé, tenez, ce que nous avons de mieux à faire, c'est de nous incliner et de croire.

Un jour donc, ce jeune homme avait remarqué sa tante, et il s'était dit : « Elle est ravissante. » Il se trouvait au milieu de sœurs déplaisantes, de tantes effrayantes ; la marquise brillait davantage en semblable compagnie, et il a manifesté son impression.

Il vous l'a laissé voir à vous aussi, Madame la Marquise ! Et vous lui avez dit qu'il était un enfant. Il l'a compris, et bien vite ; c'est une justice à lui rendre. Ce rapide sentiment, cette imagination juvénile qui n'était pas de l'amour, qui n'était pas non plus de l'amitié, ce sentiment de la vingtième année qui court comme un papillon volage, s'est bien vite dissipé.

M. Louis de Maulmont a oublié sa belle-tante près de femmes plus jeunes, mais qui ne la valaient pas !... Et il a eu raison, en vérité, car avec la Marquise rien à attendre, rien à espérer. (Sourires.)

Voilà toute l'histoire, Messieurs ; il n'y a pas autre chose. Mon honorable contradicteur a feuilleté page à page ce petit roman que je raconte devant vous, où il a si mal lu, et il a là-dessus bâti l'adultère !...

On s'est écrié : Mais la Marquise aime Louis !... Elle parle sans cesse de Louis, elle a une passion ardente, elle ne peut la contenir, elle éclate, et on fait de cette pauvre femme je ne sais quelle créature malade que les sens

emporteraient presque malgré elle. Et la preuve ? Elle est dans les lettres, dit-on. Voyons-les bien vite ! Je vais les lire à mon tour, mais autrement que mon honorable contradicteur. Je vais les lire, moins vite d'abord, et en entier. Ce que mon honorable contradicteur n'a pas cru devoir faire ; sa loyauté est indiscutable... [Mais il s'est dit, apparemment, ce que je ne lirai pas M^e Lachaud le lira... Et il a eu raison. (Sourires.)

Je rencontre d'abord la fameuse lettre que M. de Gain a fait imprimer, et qu'il a répandue dans le pays avec profusion !

C'est une lettre écrite par Mme de Gain à Mlle Marie de Maulmont.

Voici la lettre, Messieurs ; elle est charmante, je vous en préviens :

« Ce lundi, dix heures du soir.

» Hier, ta lettre est arrivée, ma chère Marie, au moment d'une grande
» crise de névralgie. J'ai passé ma journée couchée dans le salon, complètement
» seule. Combien j'ai regretté ma charmante compagne ! Hélas ! mon pauvre
» cœur est bien attristé ; tes bons entretiens lui manquent. J'ai passé ma journée
» lundi à Nevers, où je suis allée à pied avec Émeric, l'autocrate de Bourgneuf
» étant aux Pavillons ce jour-là. En parlant de ce lieu enchanté, Mme de Bri-
» court se décide à le quitter aujourd'hui. Rousseau est convoqué pour ce grand
» déménagement !... Le sort des poulets et leur avenir me restent inconnus ! Si,
» par malheur, ils sont aux Pavillons, le massacre des innocents court grand
» risque de recommencer. — Grande nouvelle et grande précaution !... Devine ?
» Le chien est tondu !... sa toilette est faite. Tu vois que tous ces préparatifs ont
» dû absorber cette forte tête ! . . .

Messieurs, ce n'est pas une femme qui a une passion adultère dans le cœur qui écrit ainsi !... Buffon a dit : « Le style, c'est l'homme ! » Il l'a dit pour la femme plutôt que pour nous encore.

Laissez-moi ajouter qu'en lisant cette lettre si délicieusement écrite, je me disais avec plaisir que j'y trouvais une de ces preuves qui ne peut tromper personne. Remarquez, en effet, Messieurs, comme il y règne une liberté d'allures qui éloigne toute dissimulation.

« Je reviens donc à mes moutons, c'est-à-dire à ma course de Nevers, de samedi. Tu penses que Marthe y était pour quelque chose. Le châle d'abord.
» Je dois avoir une réponse demain. J'ai mis ma belle-sœur (dans le châle), grâce au cadeau que j'étais chargée de choisir. J'ai su que cette femme, qui méprisait les bijoux, rêvait des boucles d'oreilles. Nous sommes allées chez Polti, et le choix s'est fait. Marthe les remettra à Charles, qui vraiment se donne beaucoup de peine. Léon me suivit toute la journée. Nous nous sommes aussi occupés de son trousseau. Tu diras que ta chemise se fait et ma robe de chambre se confectionne. J'ai bien besoin de travailler à celle de Marthe ; enfin, j'espère que tout sera prêt. Demain soir, j'écrirai à ta mère, car Émeric et son père allant à Ariot, je me sauve à Nevers, voulant tâcher de voir M. de Cavailhès père, ayant quelques petits projets en tête. »

Ah ! Messieurs, voici la preuve du crime. Il s'agit de celui qu'elle aime, dit-on, de ce jeune homme dont elle est aimée.

« J'ai reçu une seconde lettre de Louis, hier. Il craint de ne pouvoir obtenir la permission. J'attends, cependant, avant de prendre un parti, la réponse du colonel. Louis ne connaît pas ma lettre.
» ENTRE NOUS DEUX, TA MÈRE EN TROISIÈME ! »

Mais, en vérité, quel rôle faites-vous jouer à Mme de Maulmont la mère ? Vous voulez donc en faire la proxénète de son fils ? Elle doit tout savoir ; la lettre est pour elle. Et vous irez donc jusqu'à dire qu'elle a connu et encouragé les désordres de son fils avec la femme de son frère ? Y avez-vous pensé ?

Je rencontre, il est vrai, à côté de la lettre les insinuations des demoiselles de Maulmont. On s'étonne de semblables confidences faites à de jeunes filles. Laissez-moi dire qu'elles ont plus que leur âge, une expérience noire qui n'est pas celle de jeunes vierges. Et quand nous arriverons aux lettres qu'elles ont écrites et à d'autres faits connus, vous verrez bien qu'on pouvait leur faire sans danger ces petites confidences, innocentes pour toutes les jeunes filles, mais qui pour elles, qui n'étaient pas précisément de jeunes filles, n'avaient pas d'inconvénients.

« DONC, ENTRE NOUS DEUX, TA MÈRE EN TROISIÈME. J'ai reçu une drôle de
» lettre, je puis maintenant aller le trouver seule. Il me demande une journée
» à Paris. S'il ne peut pas obtenir la permission, je ferai mon possible pour me
» rendre à ce désir, surtout d'après sa lettre. En voici une phrase : « JE MAN-
» QUERAIS DE RECONNAISSANCE SI MON AFFECTION DIMINUAIT ; TU AS TOUJOURS LA
» PREMIÈRE PLACE EN MON COEUR, MAIS JE DOIS TE DIRE QUE TU N'Y RÈGNE PAS
» D'UNE MANIÈRE ABSOLUE. JE SUIS FRANC, VOICI MA PROFESSION DE FOI. »

« J'ai reçu une drôle de lettre... »

Evidemment, Messieurs, ceci voulait dire : « Il paraissait amoureux de
moi autrefois ; il ne l'est plus du tout. »

(Se tournant vers M. Louis de Maulmont.) On a dû se moquer un peu
de vous, Monsieur. Il faut vous y résigner, car vous avez écrit des choses
qui font un peu sourire.

« Je manquerais de reconnaissance si mon affection diminuait, etc. »

En vérité, n'est-ce pas le récit, jour par jour, de tous les sentiments, de
toutes les émotions qui se passent dans le cœur de ce jeune homme ?
— Il arrive, voit sa tante, la compare aux femmes qui l'entourent. Il
croit éprouver pour elle une vive affection, il s'enflamme. On le traite en
enfant. Il n'y avait que cela à faire.

Il part ! Il porte son cœur, facile aux combustions amoureuses (c'est de
son âge) dans d'autres contrées, et il se reprend bien vite à de nouvelles
amours. Un peu honteux de lui-même, il écrit à sa tante : « Mon Dieu, ma
» tante, je t'aime beaucoup ; mais tu ne tiens plus la première place dans
» mon cœur, etc. »

Et la tante de sourire et d'ajouter :

« Tu vois que la guérison a été rapide. Tant mieux ! Je suis plus à l'aise
» vis-à-vis de lui, et mon rôle devient plus facile. »

Et puis :

« Voilà les hommes, ma chère enfant ! Je l'ai reçue hier, jour de sa fête ; c'est
» le bouquet de la mienne, n'est-il pas vrai ? Il a reçu hier la petite ménagère et

» la pensée. C'est charmant ! Je te ferai faire quelque chose dans ce genre en point d'Angleterre. Je suis plus sûre que mes cheveux resteront entre tes mains.
» La pensée pourrait bien voyager. Louis me demandait d'être à Paris pour
» samedi, si la réponse n'est point favorable..

Serait-ce la pensée donnée à Louis par sa tante qui rendrait suspecte la très-innocente affection de Mme de Gain pour son neveu ?

Mais ce petit souvenir a été acheté devant Mme de Maulmont mère. J'ai l'attestation de la marchande de Nevers. — Tout cela se faisait naturellement. Le jeune homme avait demandé une pensée à sa tante. Elle la lui a envoyée. Mais Louis la conservera-t-il ? La tante peut bien dire en plaisantant à Marie : « Je suis plus sûre que toi, tu garderas mon petit cadeau. » Quant à la pensée que j'ai envoyée à Louis, elle pourra bien voyager. » Et elle a voyagé, en effet, n'en doutez pas. (Rires.)

Et la lettre continue avec cette grâce légère où le cœur s'allie si bien à l'esprit... Tout cela est le bavardage d'une femme bien élevée et irréprochable.

« J'ai déjà parlé d'une course dans ma famille qui paraît acceptée. Ce sera bien fatigant ; mais enfin je ne veux pas que Marthe soit privée de son frère pour le grand jour. Ceci est un secret pour vous, car vous savez combien je m'expose !... Hier, train et tapage ! parce que j'ai dit que j'irai au mariage. Ma santé, mise en avant par l'AUTOCRATE et premier brouillon (de lettre) au père Cavailhès, pour lui dire de me détourner de cette idée, avec explication plus ou moins diffuse sur cette santé. Vous voyez bien. »

Je le crois bien. Est-ce que pour rendre le plus petit service Mme de Gain n'est pas obligée de se cacher, afin que son mari l'ignore.

Je n'en lis pas davantage, parce que notre adversaire s'est arrêté là dans son imprimé. Mais cela me suffit. Je le remercie. Tout mon procès est plaidé. Vous aurez de la peine maintenant à établir que la Marquise a été coupable avec son neveu. Une femme qui écrit : « Dis à ta mère que ce pauvre fou de Louis est devenu raisonnable. ».... « Ma chère amie, il m'a écrit qu'il était consolé... Tu le vois... les hommes, mon enfant,

» sont ainsi fidèles aux grands sentiments qu'ils éprouvent... Je lui ai fait
» un petit cadeau... Tu m'en demandes un semblable. Je te le ferai et je
» suis sûre que tu le garderas... Tandis que *la pensée* que je lui ai donnée
» a dû courir bien des aventures. »

Et dans tout cela vous voyez la preuve de l'adultère ? C'est impossible,
vous ne pouvez pas y croire !

Il existe une autre lettre écrite par Mme de Gain à Mlle Marie de Maulmont vers les premiers jours de septembre 1867. Elle fait suite à la première. Voici la lettre :

« MA CHÉRIE,

» Je réponds à ta gracieuse lettre, de mon bain ; tu vois que je suis tes recom-
» mandations. »

Mon honorable adversaire en est arrivé au point de s'indigner de ce que
Mme de Gain prend un bain ! Voyez-vous, dit-il, cette femme... Elle prend
un bain ! elle écrit de son bain. Ce n'est sans doute pas un crime. Passons.

« Je pense, d'après tes pérégrinations, que tu vas mieux. Dis-moi un peu
» comment va ta santé. Ta bonne affection, ma chère Marie, me soutient. Je
» compte sur celle de tous les tiens et *ne prends pas la lettre de Louis comme*
» *toi. Elle est d'un cœur loyal qui ne sait pas mentir ; et puis, en la lisant tout*
» *entière, la fin corrige un peu la profession de foi. Du reste, je la garde et te*
» *la ferai lire AINSI QU'A TA MÈRE.* »

Nous n'avons pas la fin de la lettre. Notre adversaire n'a pas voulu la publier. Tout cela me paraît fort innocent ! Mais si ce que vous prétendez était vrai, je vous répète que la mère, Mme de Maulmont, serait une bien abominable femme. Elle sait tout, et son rôle serait infâme, car, encore une fois, elle prêterait la main à l'adultère de sa belle-sœur et de son fils ?

« *Du reste, je la garde et te la ferai lire AINSI QU'A TA MÈRE.* Mais ne lui

» témoinez rien ni en paroles ni en écrits. LE PAUVRE ENFANT A PRIS UN SENTIMENT POUR UN AUTRE ; il n'est pas cause d'avoir 24 ans et moi 44. »
Cela est très-joli., et c'est très-vrai.

« Il me témoigne dans sa seconde lettre beaucoup d'affection. Je n'ai rien fait de bien extraordinaire pour lui, et son affection est une suffisante récompense.

» Il était fort inquiet pour ses vêtements, m'ayant promis de ne pas faire de dettes. Je lui ai répondu en lui disant de faire faire ce qui était convenable et de ne pas s'en tourmenter. Tu vois, ma petite Marie, que mon affection ne diminue pas pour lui. Aujourd'hui, j'ai encore ourlé des mouchoirs que j'avais achetés pour Emeric; ceux qu'on lui brode sont si jolis, que pour les lui faire un peu ménager, j'aurai la douzaine à vignettes de couleur et les remplacerai pour Emeric. Ils sont dans le très-bon marché, et ce n'est pas la peine de parler de cela. »

Et là-dessus, indignation de mon contradicteur. Quoi, elle n'aime pas ce jeune homme ! quoi, elle n'a pas toutes les ardeurs de la Vénus antique ! Mais la preuve en est éclatante... Ne lui envoie-t-elle pas des mouchoirs qu'elle a brodés pour son fils ? — Il paraît que c'est un signe tout spécial d'amour.

« Tout ceci est pour te faire comprendre que lorsque j'aime les gens ce n'est point pour un jour, et que de près comme de loin mon affectueuse amitié te suivra. »

Il faut en prendre votre parti... La correspondance est tout entière en notre faveur et elle dépose contre vous. C'est le récit sincère d'un petit roman fort innocent.

En cherchant bien dans son cœur, chacun pourrait trouver un de ces souvenirs de vingt ans qui surnagent, dont on n'a jamais eu à rougir, et dont les femmes honnêtes et charmantes, qui ont troublé notre premier sommeil, n'ont pas eu à s'offenser.

Répondrai-je, Messieurs, à mon honorable confrère qui, au sujet d'un mot dans une lettre, fait une histoire à sa façon ? Il a parlé de Paul et de Virginie, et il a cru que Virginie c'était Mme de Gain, et Paul ne pouvait être que M. Louis de Maulmont. Or, écoutez. (Mouvement marqué d'attention.)

Virginie, dans la lettre de Mme de Gain, bien évidemment, n'est pas elle. Mon contradicteur, en lisant attentivement la lettre, n'aurait pas pu en douter.

C'était en 1867, le samedi saint¹; on était au Maleval; il y avait là notamment Mme de Bricourt, l'une des sœurs de M. de Gain. Mme de Bricourt s'était promenée avec toute la famille et avait aperçu des fleurs assez jolies qu'on nomme myosotis; on en avait cueilli et on s'était assis sur le gazon pour nettoyer les fleurs remplies de terre. Louis était fort empressé; il ne faisait pourtant pas la cour à Mme de Bricourt, mais il avait pour elle l'ambition qu'on doit à une tante lorsqu'on est bien élevé. Louis était donc aux pieds de Mme de Bricourt, dépouillant les myosotis de la terre qui les entourait. Le vent était assez fort, et Mme de Bricourt, qui avait un grand châle, le jeta sur la tête de Louis pour le garantir. Tous deux se trouvèrent ainsi enveloppés ensemble. Cela faisait tableau. Mme de Gain s'écria en souriant: « C'est charmant, il ne manque plus que le palmier pour faire Paul et Virginie!... » Le mot eut du succès. Mme de Bricourt était devenue Virginie; et dans la maison, pendant cinq ou six jours, Louis ne se nommait plus que Paul et Mme de Bricourt Virginie. (Sourires).

Vous le voyez, vous avez mal lu les lettres. Mon cher confrère (rires), je ne sais comment vous vous y êtes pris. Ecoutez :

Première lettre.

« MA BONNE MARTHE,

» Etant la plus jeune, je veux que ce soit vous qui receviez une petite surprise. Je vous envoie à Marie et à vous de mon ouvrage. Ce mot va vous paraître singulier lorsque vous recevrez l'objet, et cependant c'est fait par

» moi. La chose étant toute nouvelle, je l'ai vue à des jeunes filles de Moulins,
» j'ai voulu que mes nièces soient les premières à en avoir en Limousin. Je
» voulais le garder pour votre arrivée; mais j'ai calculé que Marie serait trop
» long-temps sans en avoir. Vous êtes chargée aussi de remettre à Louis un
» ouvrage de moi; il rappelle la *scène de Paul et Virginie qui nous a tant fait rire*. Vous reconnaîtrez les petites fleurs de la charmille. Amusez-vous un
» peu et faites-lui croire d'abord que c'est une pensée de *Virginie*. Je voudrais
» jouir de son étonnement. Je pense vous adresser mon petit carton samedi ou
» dimanche, bureau restant, à Chambouline. Je me suis dépêchée, pendant les
» absences de votre oncle aux Pavillons, de vous confectionner les petits objets,
» qui n'ont de mérite que parce qu'ils vous prouveront que votre tante pense à
» vous. Il me manque un peu de soie pour l'ouvrage que je destine à Louis.
» Je veux aussi plus tard que le salon de Maleval, qui me reverra quand ?...
» soit paré d'un ouvrage de moi. Je l'adresserai plus tard à votre mère.

» Comme j'ai des projets, chère petite, pour votre arrivée ! Comme nous
» allons travailler ensemble ! Si Mme Moireau m'entendait, elle dirait :
« Cette infernale femme, elle veut se faire aimer de ses nièces ; mais c'est
» abominable !... »

» Mercredi ou jeudi allez à Chambouline. Je ne vous dis rien pour personne.
» Vous ne montrerez ma lettre que plus tard; c'est un petit secret.
» Je dois écrire demain à votre mère si je n'ai pas le temps ce soir.
» Je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

» Votre tante,

» AUGUSTINE. »

« ENFANT CHÉRIE,

» Je vous adresse deux colliers faits par moi, car on ne les trouve pas
» tout faits encore : ceci se porte sur les robes], même du matin; seulement
» il ne faut pas de col, mais un tout petit rien cousu à la robe. J'y joins une

» nouvelle photographie dans un petit cadre, pour votre mère, à qui j'écrirai
» demain. J'espère conjurer la mauvaise volonté. Je ne m'explique pas. Il man-
» que à la toque de Louis son gland; il n'est pas arrivé : je lui envoie tout de
» même; *il va croire que Virginie en a fait l'économie. Elle vit de sucre et de*
pain.

» Il va croire que Virginie en a fait l'économie; elle vit de sucre
et de pain... »

L'économie, l'extrême économie, c'est le péché mignon de Mme de
Bricourt. Elle vit de sucre et de pain, et ce n'est pas, dit-on, pour se mor-
tifier.

On faisait faire une toque; le marchand avait un peu trop ménagé la soie,
ce n'était pas élégant, et Mme de Gain écrivait :

« La toque n'est pas superbe, mais Paul croira que *Virginie en a fait*
» *l'économie.* »

Et la lettre continue :

« ... Dites à votre mère, ma jolie nièce, que je vous veux, et lorsqu'elle viendra
» vous chercher, elle me donnera Marie, à moins que le beau capitaine ne l'ait
» enlevée d'ici là.
» Je vous embrasse toutes les deux, et vous dis : Aimez-moi. Je suis fatiguée
» horriblement.

» Ce dimanche soir.

» Je crois que le plus grand des colliers convient mieux pour Marie sur des
» corsages de mousseline blanche. C'est fort joli. J'espère que mon idée vous fera
» plaisir. *Voyez comme je deviens jeune avec vous, mes enfants,* et comme je
» bavarde. Je vais demain à Nevers, la boîte partira. Ma parole, je deviens
» coquette pour vous deux.

» Votre tante,
» AUGUSTINE. »

Laissons de côté Paul et Virginie, j'en ai trop parlé, et j'ai vraiment des excuses à faire au tribunal pour l'avoir entretenu trop long-temps de détails si insignifiants.

Vous aviez compris tout cela avant moi. (Se tournant vers M^e Gorse.)

Ah ! ces lettres, vous ne pouvez plus les invoquer ! Elles sont le témoignage le plus éclatant de l'honnêteté de Mme de Gain.

Ces lettres ont été remises à M. de Gain pour en dénaturer le sens.

Savez-vous que c'est là une indiscretion odieuse !

Je vous parlerai tout à l'heure de Mlle Marie de Maulmont ; mais c'est à sa mère que je demande compte d'abord de l'abus de ces lettres innocentes qu'on a essayé de rendre coupables.

M^e Gorse disait que Mme de Gain avait cherché à arracher une déclaration inexacte à Mlle Marie de Maulmont dans l'enquête.

Vous allez juger de la vérité de cette allégation. Il en sera de celle-là comme de toutes les autres.

Quand les enquêtes s'ouvrirent, Mme de Maulmont avait compris que sa fille devait rester éloignée du débat. Elle avait là une bonne pensée ; elle se serait honorée en la mettant à exécution. Mais non, elle a bien vite changé d'avis, et elle a pris dans la cause une attitude que je ne veux pas qualifier, puisqu'elle n'est pas venue à cette audience.

Avant les enquêtes civiles, Mme de Maulmont écrivait à M^e Meillet, avoué de Mme de Gain, la lettre que je vais vous lire :

M^{m_e} Anna DE MAULMONT mère (née DE GAIN) à M^e MEILLET, avoué à Nevers.

« Maleval, 26 juillet 1868.

» MONSIEUR,

» Je réclame de votre franchise la vérité. Je tiens à savoir, si vous avez encore en possession la correspondance de ma fille à Mme de Gain. J'ai peine à croire que cette dernière ait commis une pareille indiscretion ; abuser de la confiance d'une jeune fille est pour moi chose si indigne, que je n'ose croire à semblable

» indélicatesse. Je viens, Monsieur, vous prévenir que si cet abus avait eu lieu,
» malgré ma répugnance à agir de cette façon, je me verrais forcée d'employer
» un moyen qui me répugne et qui pourrait gravement compromettre la position
» de votre cliente, qui serait de mettre entre les mains de M. Anceau, avoué
» de M. le marquis de Gain, différentes lettres que nous avons. Veuillez me
» répondre vos intentions. Si j'agis de la sorte, c'est par convenance pour Mme de
» Gain, beaucoup aussi pour une autre personne. J'attends une prompte réponse;
» en cas contraire, la correspondance sera envoyée immédiatement.

» Recevez, Monsieur, ma considération.

» ANNA DE MAULMONT.

Dans cette lettre, Mme de Maulmont mère considère comme une indiscretion honteuse la communication de lettres intimes, et elle a raison.

M^e Meillet répondit immédiatement, et cette lettre démontre que Mme de Gain avait compris qu'il est des situations qu'il faut respecter,

Réponse de M^e MEILLET, avoué à Nevers, à M^me DE MAULMONT.

« Nevers, le 28 juillet 1868.

» MADAME,

» Je m'empresse de répondre à votre lettre du 26, et je n'éprouve à cet égard
» ni embarras, ni hésitation.

» Vous faites appel à la vérité, à ma franchise. Je suis heureux de répondre
» à votre désir.

» Je sais, en effet, que Mme de Gain a en sa possession des lettres de M. le
» comte de Maulmont, de vous Madame, de Mlle Marie. Mme de Gain conserve
» ces lettres, non pas pour les produire en justice, mais comme des témoignages
» de dévouement, d'amitié, de reconnaissance auxquels elle tient beaucoup.
» Celles surtout de Mlle Marie lui seraient d'autant plus précieuses qu'elles
» seraient plus intimes, pleines de cœur et de généreux sentiments. Non-seule-

» ment Mme de Gain ne désire commettre aucune indiscretion, mais elle n'a
» jamais eu la pensée d'abuser de la confiance de sa jeune nièce. Cette confiance
» elle l'a eue, elle croit l'avoir encore, et ce serait avec un véritable chagrin, j'en
» ai la certitude, que Mme de Gain viendrait à acquérir la preuve du contraire.

» Lorsqu'il s'est agi de mettre sous les yeux de la justice les scènes déplorables
» qui ont eu lieu au foyer domestique de Mme et de M. de Gain, on a menacé
» Mme de Gain de faire entendre Mlle Marie dans la contre-enquête et à Nevers et
» à Tulle. — Quelle a été l'attitude de Mme de Gain? — Elle m'a dit : « On me
» menace de faire déposer ma nièce contre moi, à Nevers et à Tulle; eh bien!
» non-seulement je ne redoute point son témoignage, mais j'ai tellement con-
» fiance dans l'honnêteté de ses sentiments, dans la droiture de son cœur, elle
» m'a tant de fois donné et écrit des preuves de son amitié, que je la ferai moi-
» même assigner à Tulle, sans dérangement pour elle, si M. de Gain lui inflige
» l'ennui de venir à Nevers. »

» La conduite de Mme de Gain a jusqu'ici, Madame, été conforme aux bons
» sentiments qu'elle a eus et a encore pour votre chère demoiselle.

• • • • •
» Vous terminez enfin votre lettre par une phrase de menaces. Vous me dites
» que vous remettrez à M^e Anceau des lettres de Mme de Gain..... Sur ce ter-
» rain, Madame, je ne donnerai jamais à ma cliente le mauvais conseil de vous
» précéder, et à grand'peine celui de vous suivre.

» Toute correspondance est, doit être et rester confidentielle, à moins que
» les nécessités les plus rigoureuses, comme aussi les plus fatales, de la défense,
» et non de l'attaque, ne surgissent.

» Mme de Gain attaque son mari, mais non sa famille. De ce côté, elle se
» défendra énergiquement, mais n'attaquera personne.

» Je vous donne ici l'assurance réitérée que Mlle Marie peut être tranquille
» sur les intentions présentes de sa tante; Mme de Gain croit encore à l'affection
» de sa nièce. Le langage de celle-ci, devant la justice, ne saurait être autre
» que celui qu'elle lui aurait constamment tenu et écrit. — La supposition même
» d'une contradiction entre le passé et le présent serait injurieuse pour Mlle Marie,
» à plus forte raison ne peut-on croire que Mme de Gain en soit réduite à pro-
» duire, en justice surtout, la preuve écrite et intime d'un changement de
» sentiments que rien ne justifierait.

» Permettez-moi, Madame, une dernière réflexion que je vous demande de
» placer sous la protection de cette franchise, de cette vérité, à laquelle vous
» faites appel.

» Cette réflexion, la voici : Pourquoi placer votre demoiselle entre son affection pour son oncle et son amitié pour sa tante ? Pourquoi mélanger une jeune fille, qui ne doit rêver qu'un bonheur à venir, à des tristes débats d'une procédure de séparation de corps ?

» A quoi bon, *in extremis*, sans aucune utilité, faire subir à Mlle Marie cette pénible tâche ? Pour Mme de Gain, je consens à ne pas la réassigner. Vous, Madame, qui dans ce moment semblez avoir une certaine influence sur votre frère, dites-lui, croyez-moi, de renoncer à l'audition de Mlle Marie, audition désormais vaine, superflue. Dieu veuille vous inspirer, à vous, ce salutaire conseil, et à lui la bonne pensée de le suivre !

» Agréez, Madame la Comtesse, l'assurance de ma respectueuse considération.

» *Signé : AUG. MEILLET.*

» J'écris par le même courrier à Mme de Gain, à Charbonnière. Je suis certain qu'elle voudra confirmer toute ma pensée à Mlle Marie. ,

Voilà une lettre honnête, Messieurs. On ne peut écrire dans des termes meilleurs. Le conseil de Mme de Gain indique, en termes excellents, dans quelle réserve sa cliente veut se tenir.

M^e Meillet avait écrit, Mme de Gain aussi. En s'adressant à Mlle Marie, elle ajoute à sa lettre un *post-scriptum* que je recommande au tribunal, et qu'on a cru devoir supprimer dans la publication que M. de Gain a fait de la lettre.

Lettre de M^me DE GAIN à M^{lle} Marie DE MAULMONT.

« Ce 30 juillet 1868.

» MA CHÈRE MARIE,

» On me dit que malgré votre état de souffrance, votre oncle tient absolument à ce que vous déposiez à Tulle. Pour moi, votre position de jeune fille

» faisait que je ne voulais vous faire une obligation de rien, et vous avez dû comprendre tout ce que j'ai fait pour vous éviter cette corvée.
» Mme Bonnot (la modiste) a dit que j'avais été à l'Exposition avec vous.
» J'ai répondu que vous aviez eu le désir d'aller chez une amie de votre mère
» et que je vous avais conduite jusqu'à Paris, mais que j'étais revenue de suite
» et que je n'avais pas vu l'Exposition.

» Je regrette vivement, ma chère Marie, l'ennui que vous cause tout ce débat; mais vous voyez que, malgré tout ce que vous avez vu et entendu à Bourgneuf, je savais, pour vous, faire le sacrifice de votre déposition.

» Veuillez, ma chère nièce, croire à ma véritable affection.

» *Signé* : Marquise DE GAIN.

» Je ne sais si je dois envoyer mon souvenir à votre famille, ignorant leur nouvelle disposition à mon égard. Pour vous, ma chère Marie, je sais, d'après vos bonnes lettres, qu'il vous sera toujours précieux.

» P. S. Cette lettre était écrite, j'allais la mettre à la poste, lorsque j'apprends, par M. Meillet, que votre mère lui a écrit pour lui demander quelles sont mes intentions à l'égard de la correspondance intime que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire et que je garde précieusement. M. Meillet m'adresse copie de la réponse qu'il fait à la lettre de votre mère. Je ne puis que donner mon assentiment à son langage plein de modération et de bons conseils. Sera-t-il entendu? Dieu le veuille! Quant à vous, ma chère Marie, vous y croirez, parce qu'il est l'expression de ma pensée et de la vérité. — Que ne me fait-on pas dire? Que ne dit-on pas? Que ne puis-je vous voir pour vous confirmer de vive voix, tout ce que je suis dans la nécessité de vous écrire!
» Quand le calme sera fait, espérons que cela ne tardera pas, on me rendra justice!

» Adieu.

Il est évident que le scandale des lettres vient de M. de Gain et de sa famille. Ce sont eux qui l'ont voulu. Eh bien! ce scandale, vous l'aurez; il n'y manquera rien. Entendez-vous bien? rien! rien! rien! — Je suis libre maintenant.

➤ A la suite de l'abus odieux que vous avez fait en fouillant dans les correspondances, je le puis sans scrupule. Les obscénités qui s'y trouvent, je les lirai ; c'est mon droit, c'est mon devoir. Vous l'aurez voulu. Il faut qu'on vous connaisse tous. Et puisqu'il a plu à Mme de Maulmont de livrer les confidences qu'elle devait garder pour elle seule, puisque après avoir demandé la paix elle a cherché la guerre, puisque après avoir été la mère prudente elle est devenue la mère insensée ! tant pis pour elle, tant pis pour ses filles ! Je vais parler et lire. Et si de ces débats il sort l'anathème sur cette famille, Dieu l'aura permis pour leur juste châtiment ; elles n'auront rien à reprocher à Mme de Gain si ces infamies sont retombées sur leur tête !

J'ai tenu à vous dire quelle avait été l'attitude de Mme de Gain ; j'ai voulu que vous puissiez apprécier aussi dans quelle mesure, avec quelle sage prudence, ses conseils avaient agi. Et maintenant entrons dans la cause.

Vous avez entendu ici les deux demoiselles de Maulmont et M. Léon de Cavailhès. Ce sont là les impressions de la famille qu'on nous oppose d'abord ; ce sont là les témoins importants ; ils savent tout ; ils ont jugé et apprécié depuis long-temps l'amour de Louis et la faiblesse de sa tante ; c'était noire ; et, avec une perfidie impossible, ces malheureux ont eu le courage de déposer ici sous la foi du serment !

Or, écoutez, c'est d'abord Mlle Marie de Maulmont ! Voyons ses relations avec Mme de Gain, ce qu'elle pensait de cette indigne adultère, ce qu'elle disait lorsqu'on murmurait à côté d'elle que Louis laissait son imagination s'arrêter trop complaisamment près de Mme de Gain, ce qu'elle répondait. Ah ! je sais bien qu'aujourd'hui elle renie tous ces sentiments et toutes ces pensees.

Jeune fille imprudente, insensée ! à cette heure elle est entraînée par la plus fatale passion ; elle fait donner des actes respectueux à son père pour épouser un malheureux instituteur, le sieur Nadaud, et elle vient ici étaler misérablement la sécheresse de son cœur.

Elle a aimé sa tante avec idolâtrie, elle le lui montrait du moins, et, sans motif, elle se pose aujourd'hui comme son ennemie la plus implacable.

Je lis trois lettres de Marie à sa tante :

M^{me} Marie DE MAULMONT à M^{me} DE GAIN.

« 24 janvier 1868.

» MA CHÈRE TANTE,

» Mille et mille fois merci, de la part de tous ceux à qui vous avez bien voulu
» penser.
» Les petits souvenirs sont charmants, ils sont du meilleur goût. On devine en
» les voyant que le choix en a été fait par vous. Rien n'était abîmé, tout est arrivé
» intact. Ma robe de chambre est magnifique ; seulement elle est un peu étroite de
» ceinture, mais c'est un rien facile à arranger. »

Oui!... elle l'élargira... elle l'ouvrira!... elle l'ouvrira!... (Sourires.)

« Je viens en même temps, bonne tante, vous remercier encore de ce que vous
» voulez vous occuper continuellement de mon avenir, qui, je commence à le croire
» et même c'est ma conviction intime, sera fait par vous. L'intérêt que vous y
» prenez me porte à penser ainsi. »

On voulait la marier... Pauvre M. Nadaud!... Mais elle est positive!...
Pauvre M. Nadaud!...

« Je crois, chère tante, que vous avez deviné mon désir, car rien ne pouvait me
» convenir comme un homme d'un certain âge *avec des rentes.* »

Nadaud n'a pas le sou... et il est jeune!... Pauvre M. Nadaud!...

« Vous me dites que ce monsieur veut une jolie femme ; je suis très-flattée que
» vous ayez pensé à votre nièce, qui vous prie d'accepter toute sa reconnaissance.
» Voilà plusieurs fois que vous entreprenez de me marier ; mais je crois, bonne
» tante, que vous êtes trop difficile pour moi. Veuillez me dire dans votre
» prochaine lettre quel est le pays qu'habite ce monsieur, et son nom surtout ;

» quant au physique, je ne serai pas difficile, puisque vous me dites qu'il a de
» l'esprit. »

Oui ! s'il a des rentes !... Quelle candeur ! quelle pureté ! L'innocence immaculée dont l'entoure mon contradicteur, l'inexpérience de la vie qu'il lui prêtait si généreusement. Que peut-il lui rester maintenant ?

« Nous parlions de cela l'autre jour à table; mon père ne dédaignerait pas ce parti. Il lui semble déjà vous voir sur la route de Moulins à Maleval faisant la présentation; il se figurait ses deux beaux gendres à ses côtés. Ce serait un beau tableau à peindre. Cependant Léon, il est vrai, n'est pas magnifique, il s'en faut... »

J'ajoute, moi, et de beaucoup. (Rires.)

« mais il a pour lui une douceur de caractère admirable. Depuis qu'il est parmi nous, on n'a pas encore découvert en lui le moindre moment d'humeur, ce qui est fort rare. Dans le siècle où nous vivons, la méchanceté joue un grand rôle. Mon beau-frère est ravi à la pensée qu'il va être père. Marthe a été très-souffrante; mais depuis quelques jours elle va mieux.

» J'ai écrit à Louis ces jours derniers, il ne m'a pas encore répondu; il est vrai qu'on ne peut pas lui en vouloir s'il n'écrit pas souvent le premier, car ses grandes occupations en sont la cause. Je termine, car c'est un martyre pour moi chaque fois qu'il faut écrire, ayant les mains pleines d'angelures. Aujourd'hui il fait un froid des plus rigoureux.

» Adieu, bonne tante; toute la famille se joint à moi pour vous embrasser. Pardon de ne point remplir entièrement mon papier, mais vous savez que cela ne m'arrive pas souvent.

» Votre nièce qui vous affectionne,

» Signé : MARIE DE MAULMONT. »

Voilà comment, Messieurs, au mois de janvier 1868, après le voyage de

Chartres, après tous les événements enfin qui ne pouvaient laisser aucun doute à Mlle Marie, elle écrit à sa tante :

« Un mari, par le ciel ! un mari, vieux, riche et laid ; c'est tout ce qu'il me faut, et vous serez la tante la plus estimée de la terre. »

M^{me} Marie DE MAULMONT à M^{me} DE GAIN.

« La Ribeyrie, ce 14 mars 1868.

» MA CHÈRE TANTE,

» Marthe est au comble de la stupéfaction en apprenant la somme énorme de
» Tulle. Nous sommes tous très-étonnés de ce chiffre élevé. Comment avez-vous
» pu vous procurer les notes de Tulle ? Puisque vous les avez, pourquoi les
» demandez-vous ? Par conséquent, vous pouvez payer. Cependant Marthe tient
» à voir les factures avant que vous les acquittiez. Je crois qu'on peut au moins
» la consulter pour cela. Il est facile de s'arranger avec les négociants de Tulle ;
» on peut parfaitement donner des à-compte, et je crois qu'ils s'en contente-
» ront. De cette manière le capital est un peu ménagé.

» Je ne vous tairai pas non plus que ce qui blesse beaucoup Marthe est un
» certain passage de votre lettre disant qu'elle était exigeante de vouloir que la
» fortune de Léon fasse tout. Pour moi, ma chère tante, j'ai là-dessus la même
» pensée. La chose est bien naturelle. Nous savons tous très-bien que sans la
» perspective de fortune de Léon il ne serait jamais entré dans la famille,
» quoique cependant la position n'était pas assez belle pour faire faire un
» semblable sacrifice. Marthe pouvait toujours faire un assez bon mariage. Léon
» est bon garçon, mais tout se borne là.

» Quant à ce que vous lui dites de son amertume contre tous, il n'en existe
» rien ; vous vous êtes méprise sur ses sentiments. Ma sœur ne se plaint nulle-
» ment de la famille de son mari, qui est excellente pour elle. J'espère que
» vous n'aurez point fait part de vos pensées à la famille de Cavailhès.

» Quant aux lettres adressées à Mme Charles, vous concernant, voici le motif
» qui lui suggérait ses pensées : Dernièrement on a reçu une lettre de Nevers
» nous annonçant que vous faisiez courir le bruit que le jeune ménage vivait
» en très-mauvaise intelligence. On vous faisait encore dire que c'était à tel point
» que Léon avait été obligé de quitter le Maleval. D'après cela, ma chère tante,
» voyez et jugez s'il n'y a pas de quoi indignier.

» Veuillez, je vous prie, nous répondre de suite sur les affaires ; car si la
» famille de Cavailhès ne veut point venir en aide à Marthe, eh bien ! la sienne
» le fera.

» Louis est sur le point de se faire exonérer ; il m'écrivit très-souvent, et je
» suis très-satisfait de sa conduite à mon égard. Ses lettres sont toujours très-
» affectueuses. Je suis peinée d'apprendre que vous n'êtes pas certaine de
» réussir pour les haras. *Je ne vous approuve pas d'écouter les propos des uns*
» *et des autres* ; vous auriez grandement tort de ne pas profiter des protections
» que vous avez, il n'en sera ni plus ni moins. Louis me disait dans sa dernière
» lettre qu'il était surpris de votre silence ; vous auriez passé quinze jours sans
» lui donner signe de vie. Serait-ce possible ? Je vous le répète de nouveau :
» *Usez de toute votre influence pour faire à votre neveu une position qu'il*
» *désire, et METTEZ TOUT LE RESTE DE CÔTÉ.* »

Voyez-vous cette aimable petite demoiselle qui assure aujourd'hui qu'elle savait tout. Avec quelle désinvolture elle écrit.

« Ma santé n'est pas telle que vous le supposez ; je suis toujours souffrante,
» malgré que la fièvre ait disparu.

» Adieu, ma chère tante ; toute la famille se joint à moi pour vous faire mille
» amitiés.

» Votre nièce qui vous affectionne,

» Signé : MARIE.

» Je suis bien aise d'apprendre qu'Émeric apprend bien ; peut-être sera-t-il
» une consolation plus tard. Je le désire. »

M^{me} Marie DE MAULMONT à M^{me} DE GAIN.

« Maleval, 12 mai 1868.

» MA CHÈRE TANTE,

» Merci de votre bonne lettre ; seulement j'ai un reproche à vous adresser :
» c'est qu'elles sont beaucoup trop rares. J'admetts bien un peu vos nombreuses
» occupations, accompagnées de beaucoup d'ennuis, mais cependant vous de-
» vriez bien supposer que je suis désireuse de connaître le résultat de tout cela.
» Vous écrivez bien à Louis ; ce n'est pas tout à fait la même chose pour moi, car
» il ne communique pas ses lettres. Louis n'a qu'un tort, c'est de ne pas être
» assez démonstratif vis-à-vis les siens ; il a toujours l'air de se méfier. Dans un
» sens, il a un peu raison. Cependant, il ne faut pas tomber dans l'extrême.
» Je suis vraiment bien affligée sur tout ce qui se débite sur mon frère ; surtout
» ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que ce soit la famille qui avance de
» tels faits. Je ne comprends pas que je me trouve mêlée dans cette affaire
» et pourquoi ? Qu'est-ce qu'on me reproche ? Quant à votre départ de Nevers
» à l'arrivée de Louis, vous avez l'air de le fuir, et croyez bien que ceci sera
» remarqué beaucoup plus que si vous restiez. Est-ce qu'il ne vous est pas permis
» de vous trouver dans une maison où arrive votre neveu ? Rien d'aussi naturel,
» il me semble. Enfin, vous pèserez et jugerez ce que vous aurez à faire.

» Ma mère est à La Ribeyrie depuis vendredi dernier ; elle a profité de l'absence
» de Louis pour faire ce petit voyage.

» Je suis bien reconnaissante, bonne tante, du désir que vous manifestez de
» me voir ; je vous assure qu'il est bien partagé ; mais croyez-vous qu'il soit
» possible de se réunir dans de telles conditions ? Toute la famille lancerait un
» anathème contre moi ; on crierait à l'infamie plus que jamais ; cependant, si
» j'avais l'autorisation d'une personne, cela me suffirait, peu m'importerait le
» reste. Où pensez-vous vous fixer ? Est-ce à Moulins ? »

Ecoutez, Messieurs. Vous faut-il une affirmation plus nette encore, une protestation plus énergique contre l'infamie qu'on reproche à Mme de Gain ?

« Lorsque vous écrirez à mon frère , je vous conseillerai de lui parler le moins possible de tout ce qui se débite sur son compte. Je vous assure qu'il s'en affecte beaucoup ;... »

Peut-il rester un doute ?...

Voilà ce qu'écrit cette jeune fille. La tante veut arrêter ces bruits ridicules. Louis s'est éloigné pour qu'on ne puisse pas s'amuser plus longtemps dans le monde d'une de ces sottises que vingt ans font bien vite pardonner. Et c'est en ce moment que Marie écrit à sa tante : « Ne vous en allez pas. Quand vous écrirez à mon frère , ne lui parlez pas de ce qui se débite sur son compte , etc. »

» quant à moi , j'évite de lui en parler. Je crains bien que cela lui nuise plus tard. Enfin , il faut se résigner et prier , afin que Dieu donne le courage ; il est si nécessaire. Je vous envoie quelques petites fleurs de la charmille , où se rattache un souvenir. J'y joins aussi mes cheveux. Je suis très-heureuse que vous leur accordiez la faveur de les conserver ; ils ne peuvent être mieux placés.
» — Il nous a été dit l'autre jour que vous alliez venir à Tulle ; cette nouvelle est-elle fondée ? Je présume que non , puisque vous ne m'en parlez pas.
» Adieu , bonne tante. Je me vois forcée de m'arrêter , malgré mon désir de continuer , ayant une forte migraine. Je réclame une longue , bien longue lettre ; vous savez bien que vos neveux sont exigeants.
» Daignez agréer , bonne tante , l'expression de mes meilleurs sentiments.

» Votre nièce affectionnée,

» MARIE DE MAULMONT.

» Vous avez envoyé votre photographie à plusieurs , excepté à moi. J'en ai cependant une encadrée placée sur ma cheminée , mais elle est fort laide ; c'est celle qui a l'air d'une marchande de pommes. »

» Eh bien ! Messieurs , comprenez-vous ? Qu'est-ce donc que cette jeune fille ? L'entendez-vous ? voyez-vous comme elle parle à sa tante ? avec quel dédain elle traite les calomnies ?

Vous avez entendu ce qu'elle a déposé ici. Elle a altéré la vérité sur le fait de Chartres, sous la foi du serment, et elle a eu l'audace de venir affirmer qu'elle croyait depuis long-temps à des relations coupables.

Oh ! fille imprudente, perdue par le cœur, flétrie à vingt ans, au point de dépouiller ainsi toute sincérité ; servant avec fureur la haine du marquis de Gain ; allant jusqu'à dire que sa tante, respectée et tendrement aimée, s'est livrée à son jeune frère ! C'est inouï ! c'est affreux !

Messieurs, l'indignation s'empare de moi.

Si nous étions dans les assises anciennes, sur la place publique, au Forum, le peuple, justement irrité, s'écrierait : « Chassez, chassez de l'enceinte ces êtres dégradés qui déshonorent la justice par leur présence ! »

Mais nous ne sommes plus à ces temps-là ! Le devoir de tous ici est d'écouter et de se taire. On écoute et l'on se tait !

Cette jeune fille est jugée ; elle est condamnée et marquée par l'opinion publique d'un stigmate qu'elle n'effacera jamais.

Est-ce tout ?

Non ! Voici une dernière lettre, écrite par Mlle Marie de Maulmont à sa sœur Marthe, depuis épouse de M. L. de Cavailhès, le 6 août 1867.

Vous y apprendrez comment elle traite le marquis de Gain. Rien ne manquera dans ce procès ; et celui, ici, qui ne sera pas converti à notre cause, celui-là ne voudra ni écouter ni voir.

Vous avez entendu ce que Mlle Marie dit de sa tante ; voici ce qu'elle dit de son oncle.

Elle est à Bourgneuf, avec son oncle et sa tante de Gain.

M^{me} Marie DE MAULMONT à sa sœur MARTHE.

« De Bourgneuf, ce 6 août 1867.

» MA CHÈRE MARTHE,

» J'ai reçu ta lettre qui m'a fait plaisir ; je commençais à croire que tu m'oubiais ; je vois aujourd'hui le contraire. Je suis heureuse d'apprendre que Léon ne te déplaît pas. Ce jeune homme est rempli d'excellentes qualités, je crois ; » toi seule, ma chère amie, a su les apprécier. Nous allons donc nous voir ; c'est

» un bonheur vers lequel je soupire. Quoique je sois très-bien ici, que ma tante
» soit très-bonne, cela ne remplace pas sa famille, et puis ma santé va beau-
» coup mieux..... J'arrive de Nevers à l'instant. *Comme par le passé, mon*
» *charmant oncle est dans ses boutades ; je ne trouve plus la chose extraordi-*
» *naire, je commence à m'y habituer ; c'est UN FOU. Alors on ne tient pas*
» *compte des actions de ces gens-là.* »

Voilà ce que pense Mlle Marie de Maulmont de son oncle. *C'est un*
fou !... on ne tient pas compte des actions de ces gens-là. — Je m'arrête, et
j'en finis avec Mlle Marie de Maulmont ; car j'ai encore à étudier Mme Marthe et M. Léon de Cavailhès, et je ne puis pas plaider dix heures ; je suis en outre bien convaincu que Mlle Marie de Maulmont est, par votre justice, écartée du débat.

Ne me dites donc plus : « Le témoin a prêté serment. » Que m'importe le serment de ceux qui sont trop misérables pour le respecter.

Ah ! vous croyez qu'un M. Léon de Cavailhès, par exemple, m'inspirera la moindre confiance, parce qu'il viendra affirmer sous la foi du serment qu'il dit la vérité ? Demandez donc à tous ceux qui le connaissent. (Rires ironiques.)

Je vous dirai tout à l'heure ce qu'il est. M^e Gorse a pris les devants pour en faire l'éloge ; mais il est un petit défaut que mon honorable contradicteur a oublié dans le panégyrique si complet que nous avons entendu. M. Léon de Cavailhès a la passion de books, de petits-verres, et en écoutant sa déposition vous avez pu le remarquer ; mais avant de parler de lui, je veux m'occuper de Mme Marthe de Cavailhès.

Je ne lirai que deux lettres écrites par Mme de Gain à Mme Marthe.

M^{me} DE GAIN à M^{me} Marthe DE MAULMONT (elle n'était pas encore
Mme de Cavailhès), de Bourgneuf, le 24 mai 1867.

« Ce vendredi soir.

» Merci, minette chérie, merci et embrassez-moi vite pour avoir si bien et si
» joliment pensé à votre vieille tante. Notre pauvre Louis est parti cette nuit à

» onze heures directement pour Paris et de là à Chartres. Il a fallu bien prendre
» du courage pour lui en donner, car il retourne au régiment avec bien de la peine.
» Il a été bien sensible au chagrin que son départ faisait au Maleval. Nous avons
» joliment parlé de vous tous, tous les deux, car votre oncle a été perpétuellement
» à Nevers, et moi j'étais si fatiguée depuis huit jours que je ne pouvais y aller.
» J'étais bien heureuse d'avoir quelqu'un avec moi ; du reste Louis est parfaite-
» ment bon pour moi. Vous savez aussi, j'avais le cœur malade de le voir partir et
» si tristement. Il m'a dit combien, ma pauvre enfant, vous aviez pleuré et combien
» vous désiriez venir. Enfin, il faut espérer que votre pauvre mère pourra venir au
» mois de septembre et vous amener ; puis d'ici là, il peut se trouver des circons-
» tances qui abrégeront notre séparation. Écrivez-moi quelquefois, souvent même,
» si votre bon cœur en éprouve le besoin ; je serai toujours heureuse de vos lettres
» et de vous répondre ; c'est une charmante distraction pour moi. Faites soigner
» votre mère et entourez-la d'affection : elle en a besoin. Les enfants ne compren-
» nent souvent que plus tard ce qu'ils coûtent à leur mère.

» Dites-moi un peu comment a été Louis au moment de partir ? Il s'étudie à pa-
» raire froid et indifférent, et personne ne l'est moins que lui. Je voyais son cœur
» se gonfler lorsqu'il parlait de vous et de sa mère. »

Mme de Gain parle de Louis avec une telle simplicité, avec des expres-
sions si douces, que nous serions fixés déjà.

« Écrivez-lui, ma bonne Marthe, il faut l'attacher à la famille absolument ;
» c'est une bonne nature sur laquelle l'affection a beaucoup de prise ; voyez
» comme il est reconnaissant du peu que j'ai fait pour lui. »

Jamais on ne fera croire qu'on parle ainsi d'un jeune homme de vingt-
deux ans dont on est à la fois la tante et la maîtresse.

C'est encore une lettre qu'on ne peut invoquer contre nous. Il y a cette
expression du cœur, simple et éloquente à la fois, dont les femmes seules
ont le secret; car, il faut l'avouer, sur ce point comme sur beaucoup d'autres,
nous leur sommes inférieurs !

Et remarquez combien, dans cette lettre, la tendresse est nuancée de
raison : Louis paraît froid, mais il ne l'est pas. Il faut l'attacher à la fa-

mille. C'est une bonne nature sur laquelle l'affection a beaucoup d'empire ; il est reconnaissant du peu que l'on fait pour lui.

« Adieu, ma petite Marthe aimée, soyez toujours bonne et gracieuse ; mais apprenez à avoir un peu de fermeté de caractère et à ne pas vous laisser dominer par les impressions ; les femmes ont besoin de courage dans la vie. » Il fait nuit, mon papier est fini, je ne puis que vous embrasser de tout cœur. » Marquise DE GAIN. »

Tout cela est charmant.

M^{me} DE GAIN à M^{me} Marthe DE CAVAILHÈS, née DE MAULMONT.

« De Charbonnière, ce dimanche soir, minuit, fin novembre ou commencement de décembre 1867.

» Je voulais répondre de suite à votre bon souvenir, ma chère Marthe ; mais j'ai tellement à écrire et suis si souvent prise par des visites d'amis et de parents, que vraiment, excepté le soir, il n'y faut pas penser dans la journée. » De plus, je me suis chargée de la promenade de mon père ; mon pauvre aveugle est si heureux de s'appuyer sur mon bras qui lui a fait défaut si long-temps, que vraiment je ne voudrais pas le priver de cette jouissance. »

Je lis ces lettres devant Mme de Gain. Elle peut en souffrir dans sa modestie. Je ne peux pourtant pas en retrancher l'amabilité et l'esprit. Je lui en demande pardon. Il faut qu'elle se résigne à ces éloges dont elle peut être ici plus embarrassée que des ignominieuses calomnies de son mari.

« Votre frère se plaint un peu de vous pour le temps que vous mettez à lui écrire. Je m'occupe pour les haras ; je ne sais si je pourrai réussir ; enfin je ferai tout ce qui sera humainement possible de faire. J'ai reçu aujourd'hui une charmante lettre de Mme de Fontenay, qui me prie de lui donner de mes

» nouvelles souvent. Point de nouvelles de mes photographies ; je vous en
» enverrai une lorsque je l'aurai reçue, mais vous m'en donnerez une des
» vôtres. Comment passez-vous votre temps ? Avez-vous des nouvelles de votre
» beau-père qui m'a écrit, il y a quelque temps, qu'il était très-souffrant ?
» J'avais écrit à Charles, je n'ai pas encore reçu de réponse.

» Nous commençons à sentir ici le froid ; le climat est plus vif que celui de
» Nevers ; aussi ai-je une extinction de voix souvent complète, et puis je suis
» obligée de parler pour répondre à tous les témoignages d'affection que je
» reçois. J'ai enfin reçu une modique pension ; heureusement que j'ai affaire à
» des parents généreux ; rien ne me manque en soins et prévenances, j'en suis
» toute surprise ; il y avait si long-temps que n'en avais reçu. »

Des soins et des prévenances ! En effet, il y avait si long-temps qu'elle
n'en avait reçu.

« Léon est-il habitué à Maleval ? Il vous aime tant qu'il sera toujours bien où
» vous serez. C'est bien doux au cœur, ma chère enfant, que de sentir une
» affection pareille auprès de soi. Vous devez y penser souvent et vous appli-
» quer à lui faire la vie douce.

» Je m'occuperai de votre commission à Nevers et ferai régler votre note.
» Votre frère a envoyé aujourd'hui sa photographie pour moi et pour mon
» frère ; ma famille le trouve très-bien et serait toute disposée à lui rendre
» service si jamais l'occasion se présente.

» Je suis un peu fatiguée de douleurs de tête et vais me coucher. Je n'ai pu
» aller à la messe ce matin.

» Adieu donc, ma chère enfant ; quand nous embrasserons-nous ? L'avenir
» est là qui laisse l'espérance. Ecrivez-moi quelquefois, je vous en serai recon-
» naissante. Dites à Léon que j'apprécie ses bonnes qualités et que j'ai de
» l'affection pour lui. Je vous prie de dire mes amitiés affectueuses à votre père
» et à votre mère. Embrassez Ferdinand et Marie, et croyez-moi votre toute
» dévouée qui vous embrasse tendrement.

» Signé : AUGUSTINE.

» J'écrirai à votre mère un de ces jours. »

Messieurs, je puis m'arrêter là!... Il me suffit d'avoir montré les rapports entre Marthe et Mme de Gain pour que vous puissiez juger si Mme Marthe de Cavailhès a pu jamais soupçonner sa tante.

J'arrive enfin à M. Léon de Cavailhès, qui dépose à la fois d'un fait délicieux et des impressions générales.

C'est un homme honorable, disait mon contradicteur; un homme qui n'a jamais su mentir, s'écriait-il dans un transport de noble admiration!... Et il doit donc, dans cette affaire, avec son seul témoignage, accabler sa malheureuse tante; car il a assisté, lui, le gentilhomme si pur et si véridique, à une scène honteuse, incroyable, et que les êtres les plus abjects ne commettaient pas, peut-être!

Pour répondre à ce mouvement oratoire, je prends deux petites pièces judiciaires. (Ici M^e Gorse sourit.)

Ah ! oui ! je sais que je vais un peu gâter votre portrait; mais qu'y faire ? Il y a bien d'autres choses qui vous gèneront davantage. En 1866, ce malheureux Léon de Cavailhès, qui fait la honte de la plus honorable famille, se conduisait de telle sorte qu'on demandait à la justice d'intervenir pour le protéger contre lui-même, et, dans la requête signée par son père, on exposait au tribunal que M. Léon de Cavailhès était un jeune homme très-dissipé, toujours prêt à faire des dépenses exagérées fort compromettantes pour sa santé. Et si vous saviez dans quel lieu on le ramassait tous les soirs à Nevers, cet honnête homme, qui comprend si bien la grandeur du serment et qui nous a valu ce magnifique mouvement oratoire auquel je réponds ! (Sourires.) Le père de famille ajoutait qu'il était d'une incapacité noire, connue de tous ceux qui avaient eu des relations avec lui, et qu'il était dans l'impossibilité d'administrer convenablement sa petite fortune, et qu'il était toujours disposé à suivre l'impulsion de ceux qui flatteraient le mieux ses caprices ou ses passions; il est, en effet, l'instrument misérable de tous ceux qui veulent s'en servir.

Je lis la requête :

« M. Charles-François-Frédéric de Cavailhès, chevalier de l'ordre royal de
» Saint-Ferdinand d'Espagne, propriétaire, demeurant à Nevers,

» A l'honneur d'exposer :

» Que son fils, M. François-Léon de Cavailhès, a atteint sa majorité le 10 juin
» 1865 ;

» Que non-seulement M. Léon a dépensé sans profit pour lui la totalité des
» revenus qui lui proviennent de la succession de sa mère, mais qu'il a contracté
» des dettes qu'il est dans l'impossibilité de payer ;

» Que si on laisse ce malheureux jeune homme maître absolu de sa fortune, il
» est à craindre qu'avant peu il n'ait dissipé en folles dépenses, pour ne rien
» dire de plus, la totalité de son patrimoine ;

» Qu'à la disposition fâcheuse que montre M. Léon de Cavailhès de faire des
» dépenses qui, non-seulement sont sans utilité aucune pour lui, mais encore
» compromettent ou peuvent compromettre sa santé, il convient d'ajouter qu'il
» est d'une incapacité notoire connue de tous ceux qui ont eu des relations avec
» lui, pour administrer convenablement sa modeste fortune ;

» Sans pensée personnelle et toujours disposé à suivre celle qui flattera le plus
» ou ses caprices, ou ses passions, il peut, à chaque instant, se trouver en pré-
» sence de gens qui, ou dans leur intérêt personnel, ou dans un but plus odieux
» encore, peuvent abuser de sa faiblesse, de son ignorance, de son inexpé-
» rience ;

» Que le seul moyen légal d'arriver à sauvegarder son avenir contre sa prodi-
» galité, sa faiblesse et sa grande imprévoyance, est de le faire pourvoir d'un
» conseil judiciaire, etc. »

Voilà l'homme. — N'en doutez pas , il mentira chaque fois qu'on aura
intérêt à le faire mentir.

Le conseil de famille se réunit sur cette demande ; il partage l'opinion du
père et demande la protection de la loi.

Etrange hasard , en vérité; le premier membre de ce conseil de famille
qui déclare que Léon de Cavailhès est incapable , ou plutôt capable des
plus détestables actions , c'est M. le marquis Hippolyte de Gain , qui a con-
duit ce misérable jeune homme à Tulle pour en faire l'un de ses principaux
témoins. (Sensation.)

Le tribunal , à la date du 22 mai 1866, a rendu le jugement suivant :

« Le tribunal ,

» Attendu qu'il résulte des dispositions combinées des articles 499 et 513
» du Code Napoléon, qu'il peut y avoir lieu de pourvoir d'un conseil judiciaire
» non-seulement le prodigue qui dissipe son bien en dépenses excessives et
» désordonnées, mais encore celui qui, sans être dans un état de démence ou
» d'imbécillité, et sans avoir encore donné des preuves de prodigalité, est néan-
» moins d'une faiblesse d'esprit, de caractère et d'intelligence qui ne lui permet
» pas de diriger seul ses affaires, de telle sorte qu'il puisse être exposé à des sur-
» prises ou entraîné à des actes qui pourraient amener ou consommer sa ruine ;
» Attendu que si le peu de temps qui s'est écoulé depuis que Léon
» de Cavailhès a atteint sa majorité, le peu d'importance des sommes que depuis
» cette époque il a eu à sa disposition, ne donnent pas une consistance suffisante
» au reproche de prodigalité, il résulte au moins de l'interrogatoire qu'il a subi
» devant le tribunal, non-seulement qu'il est incapable de gérer et administrer
» sa fortune, de se rendre compte de ses revenus et de l'emploi qu'il en fait,
» *mais encore qu'il est atteint de cette faiblesse d'esprit et de caractère qui l'ex-
» pose à des surprises et à des séductions qui peuvent compromettre sa fortune
» et l'avenir de son existence ;*
» Qu'il importe dès-lors qu'il soit sauvegardé contre les dangers de son inca-
» pacité, de son inexpérience et de son imprévoyance,
» Nomme comme conseil judiciaire de M. Léon de Cavailhès la personne
» de, etc.... »

Voilà le témoin L. de Cavailhès... et ce n'est pas tout ; je vais vous montrer que si ce Léon de Cavailhès n'était pas le plus faible des hommes , il en serait le plus odieux. Je vais vous lire ses lettres. J'invoque ici l'indulgence du tribunal ; car je suis obligé de répéter les obscénités qu'il a écrites sur les témoins qui viennent avec lui en aide à la plainte de M. de Gain.

Ah ! ce sera pour tous un jour d'expiation ; mais on l'a voulu ! Nous n'avons pas provoqué , mais lorsque nous sommes indignement attaqués , nous ne reculons pas. Et si , dans un débat judiciaire où j'aurais voulu apporter toute la mesure et toute la convenance désirables, on nous poursuit par des ardeurs et des violences , à mon tour je parle fort et avec ardeur . car je ne puis avoir peur.

M. Léon de CAVAILHÈS A M^{me} DE GAIN.

« Mercredi 17 juin 1868.

» Pardonnez-moi, si j'ai tardé si long-temps à vous écrire ma bonne tante,
» mais, j'avais quelque chose sur ma conscience qu'il me tardait de vous com-
» muniquer, je ne suis pas étonné de n'avoir pas reçu de réponse à ma dernière
» lettre,
» Hélas ! ma bonne tante ne croyez pas du tout que ce que je vous disais, je
» le pensai, non ? j'en étais loin. »

C'est l'histoire que nous racontait cette brave fille Marie Cheuton, que j'aperçois au banc des témoins, que vous appelez une mégère, et qui ne sait sans doute pas que ce mot peut être une injure. (Se tournant vers Marie Cheuton.) Laissez dire. Vous êtes une honnête fille qui dites la vérité; chacun le croit dans cette enceinte.

« Mais ? poussé comme je l'étais à cette époque, probablement comme pour exercer une vengeance non méritoire, c'était moi, qu'on avait mis en avant. »

Ayez pitié du style, Messieurs. N'oubliez pas quelle est l'ignorance de l'écrivain. Oh ! si je vous montrais l'orthographe ! Mais non, je peux être généreux et ne pas en parler. (Rires ironiques.)

« Aussi ? cette lettre assez insolente qui vous avait été adressée, m'avait été dictée par ma mère, je ne voulais pas vous le dire, mais, je m'en trouve forcé, pour vous démontrer que le cœur n'en était pour rien, mais une faiblesse de caractère, car, au lieu de nous avoir nuis, vous nous avez sauvés la vie. »

Le bon petit sujet. Il écrit des injures à sa tante par procuration et pour le compte des autres... C'est Mme de Maulmont, paraît-il, qui avait dicté l'infamie écrite... Ils se ressemblent tous. Tenez, Messieurs, laissez-moi employer une parole triviale. Mais il faut être trivial parfois pour être

mieux compris. On peut prendre au hasard dans le sac ; ils se valent tous !

« Ingrats donc, les personnes qui ne vous en feront point reconnaissants ;
» je les mets sous mes pieds, s'il en était autrement, la promesse que je vous
» avais données, je l'aurais donc foulé sous mes pieds.

« Je ne vous en écris pas plus longs aujourd'hui, car, le temps passe rapidement, arrivant de Tulle à l'instant avec Louis je me trouve fatigué.

« Je vous prie de ne point me répondre à ce sujet, car, si par malheur, je
» ne me trouvais point à l'arrivée du facteur, elle serait ouverte par des mains
» étrangères.

« Mes respects je vous prie à vos chers parents.....

« Croyez ma bonne tante à l'affection de plus en plus réel de votre neveu tout
» affectionné.

» Signé : L. DE CAVAILHÈS.

Ah ! M. Léon de Cavailhès est un honnête homme !... C'est vrai ! (Rires ironiques.)

Vous avez trouvé le mot, maître Gorse. C'est un galant homme, un loyal parent !

Mais je ne puis encore m'arrêter ; je dois lire une autre lettre, et je suis fort embarrassé. Tant pis pour vous.

M. Léon DE CAVAILHÈS à M^{me} la marquise DE GAIN.

La Ribayrie , le 3 novembre 1868.

Peut-être objectera-t-on que ces lettres ne détruisent pas le fait du Magdeloup, où Léon de Cavailhès a vu des choses si étranges la nuit, sans lumière, comme un somnambule ? Nous arriverons à l'affaire du Magdeloup, soyez-en sûrs ; mais il faut avant tout connaître la moralité de celui qui accuse.

« MA CHÈRE TANTE ,

» Je voulais depuis long-temps vous annoncer la naissance de ma fille , mais
» Marthe , ma belle-mère et cette fille (c'est de Marie dont il parle) m'ont empê-
» chée de le faire. Je vous prie de m'excuser qu'il n'y avait aucun mauvais
» vouloir de ma part et je devais le faire d'autant mieux que vous m'avez rendu
» des services éminents ainsi qu'à toutes ces misérables femmes . »

C'est un aveu précieux à retenir .

« Vous devez connaître probablement les événements qui viennent de ce
» passer , il faut que je vous donne en quelques mots les principaux détails. Mon
» beau-père ce décida il y environ un mois à mettre cet infâme polisson à la
» porte , ma belle-mère voyant cela sauta à la gorge de son mari en employant
» les expressions les plus sales et en lui disant que puisqu'il ne le veulent pas
» comme précepteur , il l'auront comme gendre . »

C'est de M. Nadaud dont il s'agit .

« La Marie... »

La Marie!! Il n'y a pas Mlle Marie , non ! .. La Marie... M. Léon de Cavailhès sait bien ce que vaut ce langage... il s'y connaît . — La Marie!

« *La Marie* en fait presqu'autant ; le jeune Ferdinand , de son côté , vomissait
» contre lui les injures les plus graves , enfin , mon beau père est sortit couvert
» de sang occasionné par les blessures que sa femme lui avait faite à l'aide de sa
» fille *Marie* . Cette dernière est selon moi et selon le public de ce pays ci la fille la
» plus démoralisée et la plus dépravée de la terre , il est inutile de vous dire toute
» la peine et les chagrins que j'aie éprouvés en compagnie de ces femmes ,
» Marthe as été jusqu'à me dire que l'enfant qu'elle portait dans son sain n'était
» pas le mien... »

(Rires et indignation.)

Je vous avais prévenus, Messieurs, et j'avais à l'avance demandé grâce pour ces lectures. Je n'ai pas voulu m'arrêter, car, je l'ai dit, c'est l'expiation... Il la faut entière, et je ne m'arrêterai pas. J'ai de plus honteuses lettres encore... Je les lirai. Vous l'aurez rendu nécessaire, et ma conscience d'honnête homme ne me reproche rien.

« et que ce n'était pas la première fois qu'elle aurait couchée avec cet infâme polisson de *Nadaud*. »

(Indignation croissante dans l'auditoire.)

C'est M. Léon de Cavailhès lui-même, Messieurs, qui ose affirmer que sa femme lui a déclaré être enceinte de Nadaud, qui doit épouser Mlle Marie de Maulmont, sa sœur !

Il y a des écrivains qui cherchent à nous effrayer. Ils composent des livres où ils réunissent des portraits qui semblent fantastiques et qu'on repousse comme impossibles. Une femme supérieure par son talent a écrit un livre que nous avons tous lu. Georges Sand a fait les *Mauprat*; mais son imagination est encore restée au-dessous de la vérité. Elle pourra faire les *de Gain* !

L'antiquité nous a transmis ses honteux souvenirs. Nous frémissons encore au récit de ses abominables impudicités. Le monde moderne peut étaler de semblables turpitudes; et les incestes des temps anciens se retrouveraient encore, si l'on cherchait bien, dans de nombreuses familles. L'homme est toujours le même, et si grâce à Dieu et à la civilisation il arrive à une amélioration générale, il reste toujours des exceptions abominables qui se dressent devant les honnêtes gens comme pour nous apprendre que sans Dieu l'homme peut arriver à des excès et à des infamies sans nom ! (L'auditoire est vivement impressionné.)

« Ma belle mère au lieu de les réprimander sévèrement ne fait que l'autoriser,
» ma belle mère quelques jours avant mon départ, étant à table en train de
» diner me lança un morceau de viande à la figure en me traitant de saligeaut, je
» me levai alors sans rien dire et je fus rejoindre mon beau père qui était dans

» la famille La Ferrière. Dernièrement Marthe me fit appeler à Treignac. Com-
» me je pensai qu'elle voulait revenir à de meilleurs sentiments je m'y rendis le
» plus vite possible. Mais ! hélas ! ce n'était que pour me trompé elle me pré-
» senta un papier fait disait-elle par M. Bouquillard , mon beau père qui présu-
» mait ce qui était arrivé m'accompagna à Treignac en me recommandant bien
» de ne jamais rien signer, ce que je fis et je n'ai lieu que de m'en félicité attendu
» que c'était je crois une procuration qu'elle voulait obtenir pour pouvoir con-
» tracté un emprunt considérable de façon à venir en aide à ce polisson de *Nadaud*
» elles sont parties depuis quelques jours, tous le monde dis qu'elles sont allées
» rejoindre cette canaille, ce qui as de plus déplorable pour moi , c'est que ma
» femme les as suivis, elle subit dans ce moment le mauvais exemple et la mau-
» vaise influence de sa mère et son abominable sœur. Je me vois donc obligé d'avoir
» recours à des moyens rigoureux , c'est triste à dire , mais il le faut ? Je
» m'apperçois de plus en plus et je remarque parfaitement les extravagances
» et l'immoralités des de Gains. Maintenant , ma chère tante , je vous
» parlerai un peu de vous. Où en est votre procès. Je vous plains de toute mon
» âme d'avoir affaire à ces vilaines gens qui sont tous les mêmes. Émeric doit
» être toujours à Iseure ; je l'engage beaucoup à travaillé; car il a bien besoin
» de relever l'honneur de cette malheureuse famille qui c'est trainé et ce traîne
» tous les jours dans la boue. Je suis bien malheureux; plaignez-moi de tous
» votre cœur. Je suis à La Ribayrie avec mon beau-père qui est excellent pour
» moi. Mon beau-frère Louis est ici depuis avant-hier; nous repartons tous ce
» soir pour Chamboulive. Avant de terminé, chère tante, je veux vous dire que
» je ne compte plus que sur mon beau-père et mon beau-frère Louis; quant aux
» autres, ils ne sont pas dignes de mon mépris, et je ne veux même pas le leurs
» accordés , je croirais déshonoré mon nom en m'occupant de ces mauvaises
» femmes qui ont fait mon malheur. »

Il semble vraiment qu'à de certains instants l'âme de ce Léon de Cavaillhès se relève, qu'il y a dans son cœur je ne sais quel rayon honnête que le vice et la dégradation n'ont pas à jamais étreint ! je suis heureux de le constater.

« Je termine, ma bonne tante , en présentant à votre famille mes respects.

» Mon beau-père me charge de vous renouveler l'assurance de son attachement
» pour vous.

» Votre neveu tout dévoué et désolé,

« Signé : L. DE CAVAILHÈS.

Nous sommes riches en autographes de M. Léon.

M. Léon DE CAVAILHÈS A M^{me} DE GAIN.

Nevers , 24 novembre 68.

Retenez la date. Il a entendu parler alors de toutes les accusations portées contre Mme de Gain. Le mari a fait une demande reconventionnelle en s'appuyant sur l'adultére de sa femme. Et c'est à un pareil moment que L. de Cavailhès écrit !

« CHÈRE TANTE,

» Puisque nous n'avons pas eus le plaisir de vous voirs, comme était votre intention , au moins je veux m'entretenir un instant avec vous car, malgré le dire de quelques personnes mal embouchées que je ne veux nommées mais que je vous laisse dévinés vous ne diminués aucunement dans mon estime, au contraire, car, vous ne savez peut être pas que tous mes soirées ne ce passent sans qu'il soit question de vous. Je crois que votre nom deviendra un jour illustre (on ne parle toujours que de la personne que l'on aime) vous avez donc un attrait quelconque. Enfin puisqu'il en est ainsi il n'en est pas autrement ! »

Ceci est une vérité de La Palisse.

« J'ai reçu fort heureusement par le courrier 2 habillements complets que m'a envoyés le tailleur d'Eymoutiers , il m'a envoyé aussi un pantalon appar-

» tenant d'après ce que m'apprenait la lettre à mon beau-frère le polisson. Je
» me suis empressé de le renvoyé à Eymoutier; je ne voulai pas gardé chez
» moi d'effets venant d'une si triste et si stupide créature, j'ai vu dimanche à la
» messe la bigotte de Bricourt, elle écartillait ses yeux pour mieux me regardé
» mais naturellement que nous n'avons pas eus de contacte.

» Mon bon Louis est parti l'autre jour pour ce rendre à Paris aussi je m'ap-
» perçois bien de son absence car, les heures me paraissent des jours et les
» jours des sciecles.

» Ne craignez point de m'écrire ma bonne tante, car j'ai recommandé au
» facteur de ne les remettre qu'à moi-même, ce qu'il fait. Ainsi une lettre de
» vous ne saurais assez me faire de plaisir.

» Je vous prie de présenter mes respects à toute votre excellente famille et en
» particulier à M. votre frère que d'après ce que j'aie vue et su me porte un
» si vif intérêt.

» Croyez ma bonne tante à l'affection de votre neveu pour la vie.

» L. DE CAVAILHÈS.

» J'ai reçu une longue lettre de ma tante Marie de Maulmont qui pourra me
» servir au besoin. »

Retenez ce *post-scriptum*, Messieurs; plus tard, dans la discussion,
nous y reviendrons. M. Léon de Cavailhès a une lettre de sa tante,
Mlle Marie de Maulmont, de Magdeloup, qui pourra servir au besoin, c'est
Léon de Cavailhès qui le dit; retenez surtout que cette lettre est du 24 novem-
bre 1868 et qu'elle est adressée par Léon de Cavailhès à Mme la marquise
de Gain.

Mais voici qui est plus fort encore.

M. Léon DE CAVAILHÈS à M^{me} DE GAIN.

Nevers 1^{er} janvier 1869.

(Sensation.)

Vous ne le croyez pas? Cette date vous semble impossible? Vous pensez
que l'avocat se trompe? Non, Messieurs, pas du tout. C'est bien le 1^{er} jan-

vier 1869, deux mois avant de venir devant vous insulter sa tante et mentir audacieusement.

• MA BONNE TANTE,

» Permettez moi de venir vous offrir mes vœux de bonnes années car ils partent du cœur de votre neveu qui vous aime tendrement et qui désire qu'une seule chose votre bonheur, et surtout la tranquillité que vous n'avez malheureusement pas, pas, enfin chère tante donnons nous la main ! Vous souffrez et moi aussi ; que nos deux souffrances réunies partagées, s'amortissent ensemble.

» Voilà bientôt le jour que votre chère frère sera unis par celui du mariage je désire pour son bonheur qu'une seule chose c'est qu'il ne fasse pas comme moi. »

Ah ! c'est qu'on ne la lui donne pas toujours, sa femme. On l'en éloigne lorsque cela peut servir quelque honteux calcul. Et lorsqu'on la lui rend, il doit dire et faire tout ce qu'on exige. Et il passe ainsi d'un camp à un autre s'il y trouve profit. (Rires.)

Que lui fait à lui l'adultére ; il s'en inquiète fort peu, pourvu qu'il ait sa femme aux heures où il la désire.

C'est un fou ! oui, mais c'est un méchant fou. Et l'outrage qu'il adressait ce matin à ce jeune témoin me retirait pour lui toute pitié. Vous vous en souvenez. Cette jeune fille qui disait la vérité, qui l'accablait d'un mot et d'un geste, il n'avait contre elle que l'insulte.

Mais je n'ai pas fini.

« Présenté ma bonne tante mes hommages à vos excellents parents et mes amitiés sincères à M. votre frère.

» Je vous prie ma bonne tante quant vous m'écrirez de m'adresser mes lettres à moi-même, car ! il ne doit c'est ce qu'il fait du reste me les remets à moi-même. Car autrement adressé les ailleurs *vous êtes trompé* croyez moi ? Faites le ma bonne tante, et vous vous en trouverez bien.

» Croyez chère et bonne tante à l'affection réelle que vous portes votre neveu.

» Signé : L. DE CAVAILHÈS. »

Il a écrit encore à M. Louis de Maulmont, son beau-frère. Ecoutez comment il parle de M. le marquis de Gain.

M. Léon DE CAVAILHÈS à M. Louis DE MAULMONT.

« Samedi 28 novembre 68.

» Je vous écris mon cher Louis pour vous donner quelques détails sur ce qui
» c'est passé depuis vous.
» Je suis allé selon votre sage conseil chez M. Meillet pour lui demander con-
» seil, il m'a dit ? que si j'avais un gîte convenable à lui offrire, je pourrais la
» forcé à me suivre ; mon père est d'avis que je lui donne 1,500 fr. je trouve
» que c'est trop. Enfin je compte agir selon le conseil de M. Meillet. Mais pour
» le moment le plus important est, que je trouve une place. Occupez vous en donc
» je vous en prie, écrivez à ma bonne tante de Gain peut être qu'avec son con-
» cours..... je pourrais trouvé à être placé, par exemple, dans les haras, ou bien !
» dans les chemins de fers, mais il est de toute nécessité que j'occupe une place
» car je m'ennuierai trop ; je compte toujours mon bon Louis sur votre bien-
» veillance.
» Ma tante de Gain as gagné son procès, car *ce monstre* c'est fait condamné
» par défaut, mais ça ne l'empêchera pas de continué a tourmenté ma bonne
» tante. »

M. le marquis de Gain a vraiment du malheur dans le choix de ses témoins.

« J'espère mon cher Louis recevoir prochainement une lettre de vous adressé
» poste restante. Tous les jours je vais à la poste voire s'il n'y en avait pas quel-
» qu'une.
» A revoir donc cher frère croyez toujours à mon affection fraternel et éter-
» nelle que je vous portes.

» LÉON DE CAVAILHÈS. »

M. Léon de CAVAILHÈS à M. Charles de CAVAILHÈS.

« Ribayrie 30 octobre 1868.

» Je suis de plus en plus désolé mon cher Charles pour tous les chagrins
» qui m'arrivent à la fois. »

Ce n'est pas moi qui le blâmerai de son inquiétude. (Rires.)

« Marthe je crois veut m'abandonner tout à fais et vivre d'après son désir
» dans une ville avec sa fillejouir dela vie d'une franche *gourgandine* ou *coureuse*
» de *bonne aventure* je ne puis maintenant compter sur une personne semblable
» elle ce sont tellement fait connaître que toutes les personnes honorables de la
» localités les détestent et ce sont *condamnées* à ne voirs personnes, je crois
» qu'il n'y a plus rien à faire pour la ramener dans un bon sens tu peux essayer
» par une lettre de toi à lui faire changer d'idée mais j'ai bien peur que tu ne
» puisses y réussir, enfin essaye encore. Je te donnerai je ne sais *quoi* pour ra-
» mener une tête *sans cervelle* comme celle là.
» Entre autre! l'autre jour; ces dames Mme de Cavailhès et Mlle Marie ce
» sont rendues à Sourdoux à 8 h. du soir sois disant pour venir nous voir. A
» peine eurent elles descendues de voiture qu'elles s'empressent moyennent 6 fr.
» d'envoyer à Succac village où ce trouve le polisson que je ne veux *nommer*. »

Et mon honorable contradicteur disait ce matin : « Ce sont les témoins
de la moralité. » C'est de l'immoralité qu'il faut dire.

« Celui-ci arrive vers les 1 h. du matin dans la chambre de ces dames. »

Le *polisson* (Nadaud) arrive donc vers une heure du matin dans la cham-
bre de sa femme.

« Le plaisir problablement poussé au dernier degré mélangé avec le vin de
» voir ces dames lui fit tomber de ces mains le fusil qu'il tenait, de sorte que
» la détonation des deux coups retentit dans l'appartement ce qui effraya toute
» la maison et en tours etc. ! etc. ! etc. ! »

Il n'en a mis que trois. Il pouvait peut-être en mettre quatre !

Quelle honte ! Jamais semblable débat ne se sera vu ; mais aussi jamais semblable correction judiciaire n'aura été donnée. Et si l'outrage a dépassé toute la mesure, si la femme honnête a été insultée avec une fureur qui n'a plus de limites, elle sera vengée avec une énergie dont on se souviendra.

« Que faire avec cela plus rien à compter plus rien à faire je suis perdu à tous » jamais d'idées facheuse m'arrive. Je ne veux les exécutées car, si la religion » n'était pas là je me *suiciderai* pour me débarassé de la vie qui va peut-être » m'enmené sans retard au tombeau.

» J'en suis malade, mon beau-père me console me dit de prendre courage » mais pour compter sur ces dames jamais ! ah ! non jamais.

» Embrasse bien mon bon père pour moi ainsi qu'Hilaire et ma tante.

» Ton frère désolé,

» L. DE CAVAILHÈS.

» Pour mieux t'en assuré et pour prouvé tout ce que je t'avance demande à » n'importe quelle personne de Chamboulive qu'elle est la réputation de *ces* » *dames* et qu'*elle est la mienne.*

Messieurs , j'en finis avec M. Léon de Cavailhès. Je le retrouverai dans la discussion des faits particuliers, soyez tranquilles. Depuis trente ans que je suis mêlé aux affaires criminelles , j'ai vu bien des êtres honteux , et je n'ai jamais rencontré autant de cynisme.

Ce procès restera ; il faut qu'il soit connu , publié; car il faut qu'on apprenne jusqu'à quel degré l'infamie sait outrager la vertu.

Lorsque le tribunal aura dit le dernier mot de cette affaire , les débats iront de toute part porter juste témoignage contre tous ceux qui sont ici.

Avant d'arriver à la discussion des préventions relevées contre Mme de Gain , je trouve encore sur ma route Mme Moireau ??? (Rires.)

Que voulez-vous que je vous apprenne à son sujet? Je n'ai rien à vous dire.

Elle est notre compatriote depuis bientôt trente ans ; elle a vécu à Treignac , et sa notoriété est devenue départementale....

Encore une fois , que puis-je raconter que chacun ici ne connaisse ? Je l'abandonne à l'opinion publique... Il n'y a pas d'autre juge pour une Mme Moireau ! Quelle dise ce qu'elle voudra , ses attaques et ses injures ne peuvent plus blesser , et je n'ai pas à m'y arrêter long-temps.

Elle est venue ici pour rapporter un mot que je n'ai pas été étonné de trouver dans sa bouche. Elle seule dans cette enceinte pouvait le prononcer. Elle l'a articulé avec une aisance toute naturelle.

Mme de Gain était une *raccrocheuse*.

Mme Moireau a ajouté que son mari avait tenu ce propos.

M. Moireau lui donne un démenti ; il s'indigne , mais il est trop tard.

Comment cet homme sensé et honorable a-t-il pu épouser Mme de La Grillière ? Apprenez sa lamentable histoire.

Il a rencontré à Nevers une femme veuve , Mme de La Grillière ; il était officier , et il s'est laissé séduire. Il fallait que la séduction fût bien forte , car on lui a refusé la permission de se marier précisément parce qu'il épousait Mme de La Grillière , et il a donné sa démission.

Oui ! le fait est certain.

Lorsque M. Moireau a voulu épouser Mme de La Grillière , ses chefs lui ont dit : « Cela est impossible , et cette femme ne peut épouser un officier. »

M. Moireau est brave ; il s'est dit : « Je n'ai pas eu peur devant l'ennemi , je n'aurai pas peur devant ma femme. » (Rires.)

Il sait aujourd'hui ce qu'il lui en a coûté.

A l'heure qu'il est , sur sa demande , on plaide en séparation de corps à Montargis.

Bientôt , ils seront séparés.

Le mot *raccrocheuse* , qui sonne si bien dans la bouche de Mme Moireau , s'appliquait , vous dit le mari , à une autre femme qui peut le mériter , et non à l'honnête Mme de Gain. Je connais cette femme ; M. Moireau a eu la discréption de ne pas la nommer , j'aurai , moi , la bonté de ne pas la désigner davantage.

Un dernier mot :

Un jour, Mme de Maulmont la mère écrivait à M. Louis de Maulmont :

« Je te déshérite si tu vas encore chez Mme Mcireau ; c'est une femme de mauvaise vie, qu'il ne faut plus voir. »

La sœur avait jugé la sœur. Je ne saurai être plus sévère.

Et sur cette véridique parole de Mme de Maulmont, nous nous arrêterons un petit instant, avant d'entrer dans la discussion des faits.

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, M^e Lachaud continue ainsi :

MESSIEURS,

J'ai achevé l'examen des généralités de la cause et de la partie morale de la prévention. Laissez-moi vous dire qu'elle est déjà jugée et que votre conscience affirme que Mme la marquise de Gain ne peut être coupable. Les témoins que M. de Gain a fait citer, vous les avez appréciés; et je ne vous fais pas l'outrage de supposer que vous puissiez conserver le moindre souvenir des dépositions des demoiselles de Maulmont et de M. Léon de Cavailhès.

Il y a les déclarations de deux servantes qui, sur les faits généraux, ne valent pas mieux; et si j'en parle, c'est que je ne veux pas laisser de côté le plus léger détail.

La fille Orliange, seul témoin du fait du Maleval, a assuré que la rumeur publique disait déjà que M. Louis et Mme de Gain avaient des rapports intimes. Or, il ne peut être contesté que c'était *la première fois* que Mme de Gain venait au Maleval; on ne l'y connaissait pas. L'adultère se serait accompli quelques heures après son arrivée. Et cette fille stupide autant que perverse ne comprend pas que l'opinion publique ne peut s'occuper de ceux qui lui sont inconnus, et qu'elle dit d'une manière absurde la leçon qu'elle doit réciter.

Un second témoin, la femme de chambre de Mme de Bricourt, sœur de M. de Gain, qui ne m'inspire pas plus de confiance que sa maîtresse, a déclaré qu'un nommé Goubelmann lui avait fait une confidence qui incriminerait la vertu de Mme de Gain. Mais Goubelmann, appelé, déclare que cette jeune fille est une menteuse. Il ne faut donc plus parler de cette déposition, et ne la retenir que comme un de ces efforts détestables essayés dans cette affaire pour altérer la vérité; car Goubelmann est un honnête homme qu'on n'osera pas attaquer.

Nous arrivons enfin aux cinq faits qu'il faut examiner. J'ai besoin d'indulgence, Messieurs, car le dossier est volumineux, et je ne veux rien omettre.

Que dirai-je des témoins? Mon honorable confrère appelle les miens des témoins de complaisance. Je n'aime pas ces gros mots; je dirai que les siens se trompent. Je préfère cela à des récriminations plus vives; d'autant mieux que je prouverai qu'ils ne disent pas la vérité. Mon contradicteur suppose que je vais plaider très-sérieusement que tous ses témoins ont été corrompus... Non. Il y a des gens assez complaisants pour accepter tout ce qu'on a intérêt à leur faire croire, et qui ont assez de candeur pour reconnaître dans une photographie quelconque, le visage de ceux qu'on veut leur faire accuser. Nous l'avons vu ici.

Mais, je puis bien au moins dire que des tentatives ont été faites auprès de certains témoins. Je ne m'en indigne pas, mon Dieu! Je suis si riche en documents que je n'use pas pour si peu ma colère; car je trouve que l'emportement va aux mauvaises causes et que les bonnes veulent du calme et de la simplicité. N'est-il pas vrai que M. de Gain a essayé de corrompre un brave garçon qui s'appelle Marotte? Avec quel dédain sa déclaration est reçue. C'est un laquais! En vérité, soyez moins fier. — C'est un honnête homme, Marotte; il vaut tous les marquis de Gain, et il n'en est pas un ici qui ne se fit plus d'honneur d'appartenir au domestique Marotte qu'au gentilhomme qui vient calomnier sa femme qu'il sait irréprochable.

Il y a huit ans que Marotte est employé au même hôtel, à Chartres. C'est un certificat de probité cela; et il vous a raconté comment la proposition de mentir lui avait été faite; il la repoussait avec indignation, et pour l'entraîner M. de Gain lui disait: « Mais M. Louis de Maulmont a dû couper à l'hôtel. »

— Non, répondait le témoin.

— Cela doit être, prétendait le Marquis ; vous pouvez alors le dire, et je vous donnerai une récompense. (Sensation.)

Ce serviteur honnête a su résister à ces honteuses propositions, et M. de Gain en a été pour son indigne tentative.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer avec admiration que tous les témoins de la partie civile sont adulés de toute façon par mon contradicteur. Ce sont, d'après lui, les types de l'intelligence et de l'honnêteté, et M. Sénechal, par exemple, peut rentrer à Châteaudun gonflé d'orgueil.

Nos témoins à nous sont exposés aux invectives et aux railleries. Deux jeunes gens de familles fort distinguées et qui sont sous-officiers dans un régiment de cavalerie, on affecte de les appeler : *Ces soldats !... ils sentent la caserne !...* En vérité, je ne sais pas ce que peut gagner la cause de mon adversaire à ce dédain ; et parler ainsi d'hommes irréprochables qui ont l'honneur de servir bravement le pays, c'est au moins étrange.

Une honnête jeune fille, Marie Cheuton, est fort maltraitée parce qu'elle a dit que M. Léon de Cavailhès avait essayé de pénétrer jusqu'à sa tante, et qu'il lui aurait déclaré qu'on lui avait fait dire bien des mensonges et qu'on avait employé pour l'y décider certains moyens d'intimidation...

C'est encore une nouvelle preuve de manœuvres exercées contre les témoins, et dans une affaire où l'adversaire ne peut invoquer que des témoignages, combien devient grave une semblable révélation.

Il ne suffit pas de répéter sans cesse : Le témoin a prêté serment ; donc il dit la vérité. Si le dernier des misérables prête serment et nous accuse d'une infamie, il faudra dès-lors courber la tête et rester convaincu d'une action honteuse.

Non, il ne saurait en être ainsi. Mon contradicteur exagère ; la loi se défie de la preuve testimoniale. Et lorsqu'il s'agit d'une misérable somme qui dépasse 150 fr., les témoins ne sont pas entendus. La loi soupçonne la trop facile corruption. En matière criminelle, on en est bien réduit à accepter les témoignages ; mais en se tenant en garde et en les discutant, on apprécie la valeur morale du témoin qui dépose, son intérêt, l'erreur où il peut être entraîné, les moyens d'action qu'on a pu avoir sur lui : tout est examiné, et la parole du témoin n'a de poids qu'après avoir subi ce contrôle.

Mon honorable contradicteur a cru pouvoir nous placer dans une situation difficile : il a essayé de rétorquer l'accusation que je porte contre M. de Gain ; il a insinué que la marquise de Gain avait sollicité, elle aussi, des témoignages favorables ; il a lu une lettre d'une femme Taillot, et il n'a pas eu la main heureuse. La femme Taillot a été entendue par le juge-commissaire dans l'enquête faite sur la séparation de corps, et elle a répondu ce que je vais vous dire :

« Mme de Gain est charitable, et, en se cachant de son mari, donnait aux pauvres. »

La femme Taillot est une pauvre femme. On lui demande si Mme de Gain ne lui faisait pas quelques cadeaux.

Elle répond :

« Mme de Gain me donnait souvent des petites choses, des objets qui ne lui servaient plus. Elle m'a donné 10 fr. pour payer mon loyer. Quand M. de Gain me faisait faire des commissions, il ne me donnait jamais rien. »

Mme de Gain a continué après comme avant la séparation ces petites aumônes. Vous aurez beau faire, vous ne trouverez pas là une tentative de corruption.

Ceci dit, Messieurs, examinons les cinq faits relevés contre Mme de Gain.

J'aborde le fait du Maleval. Il faut bien l'indiquer. Je ne relis pas les dépositions entendues à l'audience ; mon contradicteur s'est chargé de ce soin. Mais je n'oublierai rien, et le tribunal, qui a suivi cette affaire avec une attention qu'on ne saurait trop louer, se chargerait au besoin de réparer mon oubli.

Une fille Orliange, que je ne connais pas, a produit une déclaration que vous n'avez pas oubliée. Mme de Gain n'était jamais allée au Maleval. Après la vente des immeubles de la succession de M. le marquis de Gain père, qui se fit à Treignac, toute la famille se rend au Maleval, chez M. de Maulmont ; on y arrive assez tard. — Et, Messieurs, on a dû, en effet, arriver très-tard, car la vente a commencé le jeudi saint, après l'office, vers trois ou quatre heures ; il devait être nuit à l'arrivée, et Mme de Gain n'a pas pu assurément parcourir toutes les pièces de la maison et en connaître la disposition.

Je ne suppose pas, et personne ne l'a dit, qu'on se soit amusé à la conduire de chambre en chambre, en lui indiquant celles que chacun des membres de la famille devait occuper.

Ceci a son importance. M. et Mme de Gain ont été placés dans deux chambres contiguës. Pour sortir de son appartement, Mme de Gain devait passer près du lit de son mari. Vous retenez tout cela.

La fille Orliange, s'il faut l'en croire, s'est levée vers quatre heures et demie, elle a passé devant la chambre de M. Louis de Maulmont. La chambre était ouverte. Elle est surprise de cette circonstance; elle s'avance et regarde. Les rideaux du lit étaient complètement ouverts... et elle a aperçu dans le lit M. Louis et Mme de Gain! Il faisait à peine jour dans la chambre, mais elle est bien sûre de ne s'être pas trompée; — elle a de si bons yeux. — Elle se retire sans bruit et descend à la cuisine. Mme de Gain aura regagné sa chambre plus tard lors que le jour était venu. Mlle Orliange, si elle est indiscrette, n'est pas bavarde; elle n'aurait confié à personne le grave secret qu'elle avait découvert. Aujourd'hui seulement elle vient, sous la foi du serment, le révéler à la justice.

Oh! je ne crains pas d'affirmer que ce récit est un affreux mensonge; car, ce que cette fille raconte est impossible... impossible matériellement.

Non, il ne suffira pas de dire, comme le fait l'adversaire : Voilà ce qu'assure le témoin!... Je dis, moi : Voilà ce qu'assure le bon sens! et je le démontre.

Quelle est la moralité de cette fille Orliange? Personne n'en sait rien. Je vous défie bien de vous en porter le garant, puisque vous ne la connaissez pas plus que moi.

J'éprouve toujours un grand saisissement lorsque, sur la foi d'un inconnu, il faut prononcer sur l'honneur ou la liberté d'un citoyen. Lorsque le témoin qui se présente est un homme connu, — sa position peut être modeste, — si son honorabilité est notoire, sa parole peut faire foi, et la justice doit l'écouter avec faveur. Mais qui osera se fier au témoignage d'une fille Orliange, venant je ne sais d'où, dont la moralité, la probité ne peuvent être contrôlées, et suffira-t-il que son récit soit absurde pour inspirer confiance?

Je vais vous prouver que cette fille ne dit pas la vérité. Si elle s'est trompée de bonne foi, ce serait une folle victime d'hallucination Hélas!

je ne crois pas à sa déraison, mais bien plutôt à l'empire que M. de Gain a su prendre sur elle.

La disposition de l'appartement occupé par M. et Mme de Gain est connue. Vous avez le plan sous les yeux, et la parole indiscutable de M. Hubert de Maulmont, père de Louis de Maulmont, vous l'a expliquée.

Lorsque tout à l'heure j'étais impitoyable pour Mles de Maulmont, je savais bien que derrière moi se trouvait leur malheureux père !

Ah ! monsieur de Maulmont, croyez-le bien, vous m'inspirez la plus douloreuse sympathie, et je partage votre douleur.

Vous êtes, vous, l'homme le plus loyal et le plus estimé de votre pays ! Vous et votre vieux père, vous avez porté un nom illustre avec une noble simplicité. Vous êtes tous les deux signalés par une probité austère, et je ne serai démenti par personne en vous rendant ce public témoignage.

Hélas ! quand je parlais tout à l'heure, votre cœur se déchirait, car j'accusais vos enfants ; mais pourriez-vous me démentir ? pourriez-vous dire que je me trompais, vous qui êtes la loyauté même ? Je vous le demande ?

Ah ! au milieu de votre désespoir, sur ce calvaire où vous avez été attaché par votre femme et par vos deux filles, pardonnez à l'avocat les nécessités de sa défense. Dites-vous que si sa parole a dû stigmatiser des êtres indignes, elle n'aura pour vous que des expressions d'estime et de respect. (Vive émotion.)

Personne ne doute de la parole de M. de Maulmont père. Ce qu'il dit, nous l'acceptons tous comme étant la vérité.

Il déclare que la position du lit de Louis ne permet pas de voir du couloir, celui ou ceux qui y sont couchés. Il faut absolument pénétrer au milieu de la chambre, et la fille Orliange ne dit pas qu'elle se soit ainsi avancée. Elle n'aurait pu le faire sans être vue. N'est-ce pas déjà une première impossibilité ?

Mais ce qui est bien plus impossible encore, c'est d'admettre que Mme de Gain a pu quitter sa chambre sans que son mari l'ait vue. Nous l'avons dit, elle ne peut sortir qu'en passant près du lit qu'il occupe. Il peut la voir à sa sortie, il peut la voir à sa rentrée, et vous croyez qu'elle s'exposera ainsi à être surprise inévitablement ?

Si Mme de Gain avait eu l'audace de s'échapper, comment, au

milieu de la nuit, aurait-elle pu se guider dans une maison qui lui était inconnue, monter un ou deux étages et arriver sûrement à la porte qu'elle devait ouvrir ? Est-ce acceptable un seul instant ?

Mais le péril est encore plus grand qu'on ne peut le supposer. La chambre de Louis est séparée de celle de sa mère par une porte de communication. Il est impossible de faire dans une des deux chambres un mouvement qui ne soit entendu dans la chambre voisine, et vous voulez nous faire accroire que Mme de Gain, dont j'oublie pour un moment l'honnêteté, a été assez insensée pour courir à la débauche au milieu de circonstances aussi périlleuses.

Mais vous n'avez pas non plus oublié que la pauvre femme était cette nuit dans un état de souffrance extrême qui l'aurait arrêtée si sa volonté avait été coupable.

L'enquête nous apprend que dans la soirée elle avait été cruellement frappée par son mari ; le lendemain elle en a été malade, et elle portait sur la figure les traces des odieuses violences qu'elle avait reçues.

Voyez, en effet, ce que disent les témoins de l'enquête. Mme de Maumont a déposé d'une scène de violence, quoique vous en disiez. Voici ce qu'elle déclare :

« Au mois d'avril 1867, M. le marquis et Mme la marquise de Gain se rendirent, à l'occasion d'affaires de famille, en mon château de Maleval, où ils restèrent deux jours. Une scène se serait, dit-on, passée entre eux la nuit, mais sans que je m'en sois aperçue. Le lendemain, dans la matinée, je la trouvai couchée... »

Mais le témoin Goubelmann est très-affirmatif. Voici ce qu'il dit dans l'enquête civile :

« Dans la soirée du 15 au 16 avril 1867 et le vendredi saint, vers onze heures, j'entendis une voix de femme qui criait et se plaignait, comme si elle était battue ; comme il n'y avait dans la chambre d'où partaient ces cris que Mme et M. de Gain, je pensai que c'était Mme la marquise qui avait été frappée. Le lendemain, je l'aperçus, en effet, la tête enveloppée d'un linge. »

Dans l'enquête correctionnelle, Goubelmann s'exprime ainsi :

« En 1867, j'étais au Maleval en qualité de domestique chez M. de Maulmont père ; j'y étais donc dans la nuit du jeudi au vendredi saint. Durant cette nuit, vers onze heures ou minuit, j'allais me coucher, lorsque j'entendis les cris d'une femme ; je m'empressai d'y aller ; mais voyant les gens de la maison sur pied, je pensai que ma présence pouvait être inutile ; je rentrai dans ma chambre. Dans la matinée du vendredi saint, je vis Mme de Gain dans sa chambre, où je lui portai un journal, et d'où elle ne sortit pas de toute la journée ; elle avait la figure enveloppée... A l'époque dont je parle, je voyais Mme de Gain pour la première fois au Maleval. »

M. Hubert de Maulmont, à son tour, a déclaré que le lendemain matin Mme de Gain se cachait la figure dans une capeline, et il a ajouté qu'à la suite de la scène qui avait eu lieu la veille, toute la famille était restée ensemble jusqu'à une heure du matin. On se couche. Il faut alors que Mme de Gain, meurtrie, sanglante, sans se reposer, abandonne son lit, courre à l'adultère, passant près de son mari qui vient d'être féroce. Il le faut ainsi, car vers quatre heures la fille Orliange la trouvera dans les bras de son amant. N'est-ce pas insensé ? Quoi ! voilà un homme qui a frappé sa femme à ce point qu'elle a appelé au secours ! les cris ont été si forts que Goubelmann les a entendus. Elle se couche accablée, la malheureuse, et on voudra nous faire admettre que tout aussitôt elle va trouver son amant, bravant son mari, qui est là près d'elle, s'exposant à une vengeance effroyable ! — Ne dites pas qu'elle a pu sortir avec précaution, que son mari dormait ; mais il faudra rentrer, et elle rentrera au grand jour. — Est-ce possible ?

Mais remarquez que pour que la déposition de la fille Orliange puisse être acceptée, il faut admettre des faits en vérité bien inouïs. La porte de la chambre de Louis est restée ouverte ; vous le croirez ? Comment, la marquise de Gain se déshonore ! elle s'abandonne à un neveu qui pourrait être son fils, et la précaution la plus vulgaire ne sera pas prise ! — Allons donc ! Dans ce couloir ouvert à tous, on s'exposerait à la curiosité de tous les habitants de la maison ! La mère est à côté, les filles à quelques pas ; la ser-

vante n'a pas d'autre passage. Il suffit de pousser la porte pour être à l'abri. On l'ouvre toute grande, appelant ainsi les regards de tous sur l'acte honteux qui s'accomplit. Et c'est la marquise de Gain qui a une semblable impudeur !

Et pour que tout devienne plus scandaleux encore, ce n'est pas seulement la porte de la chambre qui est ouverte, mais les rideaux du lit le sont aussi. A l'ordinaire, dit la fille Orliange, ils sont toujours fermés; et par exception, pour être plus facilement vus sans doute, Louis ou Mme de Gain les ont tirés. Oui, tirés; car ils retombent l'un sur l'autre, et il a fallu les maintenir soulevés avec intention.

N'est-ce pas le comble de l'absurde? Et se vit-il jamais une accusation plus odieuse et plus insensée?

Je ne veux pas insister davantage sur ce premier point. Que pourrais-je ajouter? Tout se réunit pour démontrer la fausseté de la déclaration de la fille Orliange: la disposition des chambres, les émotions de la nuit, les impossibilités de toute nature que j'ai relevées, le silence même gardé par cette domestique.

M. le Président, dans un moment du débat, disait avec un grand à-propos que les domestiques racontaient très-souvent bien plus qu'ils n'avaient vu. Il paraît, Messieurs, que la fille Orliange a des habitudes bien différentes; elle garde avec un soin minutieux tout ce qu'elle a découvert. La brave fille, elle est discrète; elle n'offensera jamais la maison où elle sert par des récits impurs. Elle a près d'elle des amies, des camarades; elle ne dit rien, jusqu'au jour où l'intérêt de M. de Gain la force de parler. Mais ce jour-là son récit lui profite, et son indiscretion lui est sans doute bien payée.

Mais à qui donc voulez-vous faire accroire de semblables choses? Prenez-vous la population de ce pays pour une population d'idiots? Pensez-vous que les magistrats de Tulle aient cette faiblesse d'accepter les contes les plus ridicules? Croyez-vous qu'il suffira de leur dire j'ai vu, pour que, faisant abdication de tout bon sens, ils s'en rapportent sans contrôle à une déclaration mensongère et intéressée? N'espérez jamais les convaincre qu'une femme honnête jusque-là, va se livrer sous les yeux du premier venu à l'adultère. Est-ce qu'il n'y a pas un instinct de conservation et de décence?

Arrière ! C'est infâme et insensé, et vous ne parviendrez pas à me faire discuter sérieusement des déclarations qui ne méritent que le mépris.... Répétez cent fois si vous le voulez que la fille Orliange a prêté serment ; je vous répondrai, moi, qu'il y a toujours eu des témoins parjures. — Ah ! dans le procès, à chaque pas nous allons en rencontrer. Je les démasquerai sans pitié ; je vous convaincrai qu'on a imaginé contre cette femme les plus abominables et les plus évidentes calomnies. Qu'ils tremblent, les parjures ! la justice veille, et après avoir éloigné de Mme de Gain les outrages dont on veut l'accabler, elle saura demander un compte sévère aux faux témoins du crime qu'ils viennent ici commettre.

Messieurs, je croirais vous offenser en m'arrêtant davantage sur cette partie de la prévention.... Vous voyez bien que sur la déclaration unique de cette fille Orliange il n'y a rien à fonder. Vous voyez bien que, moralement et matériellement, tout cela est impossible. Personne n'y croira jamais.

Assez sur cette première prévention. J'y ai même trop insisté ; mais je voulais qu'il ne pût rester aucun doute dans l'esprit de personne.

J'arrive au second fait de la prévention, l'adultère qui aurait été constaté au Magdeloup.

M. Léon de Cavailhès est ici l'unique témoin. — Sa déposition vaudra-t-elle mieux que celle de la fille Orliange ? — Nous allons le voir.

C'est au mois de novembre 1868. Léon de Cavailhès arrive avec Louis de Maulmont au château du Magdeloup, où demeure le vénérable marquis de Maulmont, grand-père de Louis.

Ecoutez son récit :

A l'arrivée de ses neveux, Mme de Gain se précipite dans le vestibule, comme si elle les attendait. — La délicatesse si parfaite de Léon de Cavailhès s'offense de cet empressement — Il ne peut voir sans rougir Mme de Gain se livrer dans les bras de Louis à des effusions de tendresse qui lui paraissent excessives. — Il était tard, et chacun se retira dans son appartement.

Léon et Louis occupaient la même chambre, et là, j'en demande pardon à la pudeur de tous, mais il faut bien que je raconte, voilà ce qui se serait passé :

Ils étaient au lit, la lumière était éteinte. Tout-à-coup Louis, subitement, dit à Léon de Cavailhès : « Je vais aller trouver ma tante!... » Et tout aussitôt il quitte la chambre, à la grande stupéfaction du témoin ; il y avait de quoi s'étonner. Trois quarts d'heure après il revient, toujours sans lumière, et pour ne laisser aucun doute à Léon, il s'occupe, avant de se coucher, de certains détails de toilette fort significatifs.

Je suis honteux de dire ces détails, mais il le faut. Nous n'avons ici, grâce à Dieu, d'autre femme que cette malheureuse marquise qui doit se résigner à entendre toutes ces abominations. — Oui, Léon de Cavailhès vous a dit cela. — Le premier soin de Louis en rentrant dans sa chambre a été, je ne sais vraiment comment m'exprimer... d'aller à la table de toilette.

A cette révélation obscène, M. le Président a demandé à Léon :

— Qu'avez-vous dit, alors ?

— Rien, a-t-il répondu ; mais je fis seulement, à part moi, beaucoup de réflexions !...

Savez-vous, Messieurs, que ce Léon de Cavailhès est un infâme !!!

Sur ce honteux récit qu'il vient bégayer à cette audience, entendez les déclarations que nous apporte l'instruction.

Sur la première partie, l'arrivée au Magdeloup, les effusions amoureuses de la Marquise et de Louis, je vous lis la lettre du vieux marquis de Maulmont. Ce noble vieillard est indigné ; il voulait venir à Tulle, malgré ses quatre-vingt-sept ans, pour y porter devant vous tous son témoignage et sa malédiction contre les pervers qui ne reculent pas devant les plus monstrueuses calomnies. — Ah ! si sa santé le lui avait permis, il serait là, près de moi, accablant ses petites-filles, qui se souillent des plus odieux mensonges ; accablant leur mère, qui les a aidées dans ces parjures, et il jeterait à ce Léon de Cavailhès, aussi vil qu'il est idiot, le démenti le plus énergique.

Mais si ses forces ne lui permettent pas d'être à l'audience, voici sa lettre :

Lettre de M. DE MAULMONT.

« Je certifie sur l'honneur que la déposition de M. Léon de Cavailhès est complètement fausse.

» Ce furent mes deux filles, ses tantes, qui reçurent à leur arrivée M. Léon de Cavailhès et mon petit-fils ; elles certifient, ainsi que moi, qu'il n'y eut ni embrassades ni accolades entre Mme de Gain et mon petit-fils.
» La chambre qu'occupait Mme de Gain est contiguë à celle de mes filles et en est séparée par une porte vitrée.
» M. Léon de Cavailhès a fait un mensonge en disant qu'il ne connaissait pas cette chambre, puisque le lendemain il y resta près de deux heures avec Mme de Gain et plusieurs membres de la famille. Pendant ce temps-là je causais avec mon petit-fils, Louis de Maulmont.
» C'est sur mon invitation que Mme de Gain resta un jour de plus.

» Signé : Marquis de MAULMONT. »

Qui pourra douter devant une telle déclaration ? Le marquis de Maulmont, c'est le grand type de l'honnête homme. Toutes les générations se sont inclinées devant lui, et il les a dominées par une vie irréprochable. Qu'on ose dire qu'il vient ici mentir !

La fable impudente de l'arrivée est détruite.

Mais relevons toutes les lâches impostures de Léon de Cavailhès.

Il dit qu'il ne connaissait pas la chambre occupée par la marquise de Gain. Le marquis de Maulmont déclare qu'il la connaissait, et cela a de l'importance, car Mmes de Maulmont, ses tantes, de saintes filles, couchaient tout à côté et auraient nécessairement entendu.

Vous comprenez sans aucun doute maintenant, mon honorable contradicteur, jusqu'à quel point on a voulu, dans cette affaire, abuser de votre loyauté et de votre talent ? On veut surprendre votre confiance ; et on a espéré, oui, ces misérables ont espéré trouver en vous, à l'aide de mensonges abominables, l'appui honorable que vous ne voudrez pas, j'en ai la conviction, leur donner plus long-temps.

N'est-il pas vrai que Léon de Cavailhès a menti ? que sa déposition croule devant la déclaration de M. le marquis de Maulmont ?

Au lieu de ces embrassements passionnés de l'arrivée, il est établi que lorsque Louis et Léon entrèrent au Magdeloup, ils trouvèrent d'abord les deux tantes, Mmes de Maulmont, je le répète, deux nobles et vertueuses demoiselles.

selles de quarante ans environ. Elles sont seules, et Mme de Gain ne parut pas.

Mmes de Maulmont l'affirment aussi. C'est l'une d'elles qui a écrit la déclaration du marquis, son père, qui ne peut plus que signer.

Faut-il maintenant que j'achève la discussion de la misérable déposition de Léon de Cavailhès ?

Acceptera-t-on que l'adultère se commette dans une chambre placée près de celle de Mmes de Maulmont, si vertueuses, et qui devaient tout entendre ?

Qui pourrait le croire ? Oui, elles auraient tout entendu, car il est reconnu qu'une porte vitrée les séparait seulement de leur neveu, et que le plus léger bruit fait dans sa chambre arrivait jusqu'à elles.

Ah ! je sais bien qu'on s'écrie que la passion ne raisonne pas, qu'il est des heures où l'on brave tous les périls et où le désir que l'on veut satisfaire rend insensé.

Laissons les grandes phrases et ne nous séparons pas sans nécessité de la raison et de la prudence les plus vulgaires. Parlez de l'égarement des sens tant qu'il vous plaira, mais il faut aussi savoir accepter certaines moralités supérieures. Voyez-vous, si ce jeune homme et cette femme étaient ainsi venus troubler le chaste sommeil de ces deux demoiselles qui vivent dans les pratiques de la piété et du devoir, ils auraient commis un sacrilége. On peut l'essayer lorsqu'on est une prostituée ; mais une femme du monde que son cœur égarerait, reculerait épouvantée devant un pareil cynisme. Près de ce pieux asile, l'adultère ne peut être commis ; il y a là un sanctuaire que les plus ardents ne peuvent profaner. Et si l'on a des passions à satisfaire, on attend que les saintes femmes se soient retirées pour s'y livrer. (Emotion très-vive dans la salle.)

Qu'ajouteraï-je ?

Laissons, si vous le voulez, les impressions morales de côté.

Que nous dit encore Léon de Cavailhès ? Ecoutez :

Il se couche avec Louis et celui-ci, sans aucun préambule, sans confidence antérieure, lui déclare qu'il va trouver sa tante.

Mais que serait-ce donc que Louis ? Le plus abject des hommes. — Et Léon ne dit rien, ne s'étonne de rien ; il voit partir son beau-frère, il le voit

revenir, il ne perd pas un seul de ses mouvements, il nous a même appris dans quel costume il s'est rendu à ce rendez-vous amoureux ; et vous pouvez vous souvenir qu'il nous indiquait l'état de son vêtement au retour. Il a vu tout cela ; la nuit était sombre, et il déclare qu'il n'y avait pas de lumière. Quoi, il a tout vu au milieu d'une obscurité profonde ? — Non, ici le mensonge est absurde et ridicule, et il n'y a plus à s'en inquiéter.

Je ne devrais pas insister, mais je veux prouver s'il est possible plus encore l'évidence de la calomnie.

Rappelez-vous la déposition de ce Léon de Cavailhès. — Louis, en quittant la chambre, avait passé son pantalon ; la chemise était en dessous. — Il revient, la chemise flottait sur le pantalon.

Et il a vu tout cela sans lumière !

Ah ! dans votre jugement, Messieurs, j'espère que vous saurez flageller tant d'ignominie !

Mais ce n'est pas tout encore.

Que pensez-vous de ce sous-officier de cavalerie de vingt-deux ans, qui vient de quitter une femme élégante, une grande dame, belle et attrayante, je puis bien le dire, et qui ne peut se mettre au lit sans s'approcher de sa cuvette ?

Celui qui a fait la leçon à ce Léon de Cavailhès a vraiment trop chargé le tableau.

Ah ! vous savez ce qu'il vaut, ce malheureux, non, ce misérable Léon. — Quelle attitude devant vous ! — Si son inintelligence n'était pas affaiblie et s'il ne fallait pas avoir, à cause de son infériorité extrême, un peu de pitié, mais il apparaîtrait ici comme un de ces scélérats capables de tout et qu'on ne saurait trop sévèrement atteindre. — Mais que voulez-vous qu'on lui dise, qu'on lui fasse, après ce qu'il nous apprend lui-même.

Sa femme lui a assuré que son enfant n'était pas de lui, et il aime beaucoup son enfant, pardon, l'enfant de M. Nadaud. (Rires.)

Plus encore ; à ce Nadaud, qui le remplace dans son ménage, il donne son argent, et il confie à sa femme une procuration pour qu'elle lui en remette. (Rires.)

Que peut-on attendre d'un tel homme ?

Mais vous vous demanderez peut-être comment il s'est fait que Mme de

Gain se soit trouvée au Magdeloup au moment où Louis de Maulmont y est arrivé ?

M. de Maulmont, le grand-père, donne à cet égard dans sa déclaration des explications qui éloignent tous les doutes.

Le vénérable marquis de Maulmont déclare qu'il avait insisté vivement auprès de Mme de Gain pour la garder près de lui un jour de plus ; sans cela elle ne se serait pas rencontrée avec M. Louis au Magdeloup. Sa visite à M. le marquis de Maulmont s'explique par des documents judiciaires. M. de Gain venait de former la demande reconventionnelle en séparation de corps. La marquise avait besoin de s'entendre avec son avoué à Tulle, M^e Fage, pour les enquêtes.

Nous avons la dépêche de M^e Fage, qui prie Mme de Gain de venir le rejoindre à Brives.

Elle passe devant le château du marquis de Maulmont, toujours si parfait pour elle ; elle s'y arrête comme d'habitude. Elle y est retenue un jour de plus avec instance. Et c'est ainsi que le hasard lui fait rencontrer au Magdeloup Louis de Maulmont et Léon de Cavailhès, qui n'y étaient pas attendus.

Que faut-il encore ajouter ? Rien, car depuis long-temps votre conviction est formée.

Monsieur Léon de Cavailhès, vous avez entendu la déclaration de M. de Maulmont, le grand-père ; si tout n'est pas éteint dans votre âme, vous devez vous trouver bien indigne ?

A ce même mois de novembre, Mlle de Maulmont la tante, écrivait à Léon une lettre qui rend à cette date les impressions que chacun éprouvait, au Magdeloup, pour Mme de Gain.

M^{me} Marie DE MAULMONT à M. Léon DE CAVAILHÈS.

« Ce 20 novembre 1868.

» MON CHER LÉON,

» Mon père me charge de répondre à votre bonne lettre. Il a été sensible à ce bon souvenir. Nous vous remercions d'avoir aussi bien interprété nos sen-

» timents pour vous ; nous vous plaignons beaucoup. Assurément, vous méritiez
» un sort plus heureux. J'espère que tout va au mieux pour vos affaires et que
» votre bon père reconnaît maintenant la vérité sur votre malheureuse position
» par le cœur. Vous aimez votre femme et vous n'en êtes pas aimé. Quoi de
» plus pénible que cette désaffection que l'on n'a pas méritée ! Nous blâmons
» Marthe de vous traiter aussi mal et d'appuyer les reproches qu'elle vous fait
» sur des mensonges ; espérons qu'elle reviendra à de meilleurs sentiments. Du
» courage, mon cher Léon ; oui, le bon Dieu ne vous abandonne pas ; un jour
» viendra que tous les projets des méchants contre vous seront renversés.

» *Nous sommes indignés de toutes les mauvaises choses que quelques mé-
chantes personnes disent contre cette bonne et excellente Mme de Gain, si pleine
de cœur et de dévouement, dont la conduite passée et présente est digne d'éloge.
Elle mérite, sous tous les rapports, l'admiration et l'estime de tout le monde ;
nous souhaitons bien que tout ce qu'elle demande lui soit accordé.*

» Toutes les fois que vous nous écrivez vous êtes sûr de nous faire plaisir.
» Veuillez, je vous prie, nous rappeler au bon souvenir de votre père, ainsi qu'à
celui de votre frère, M. Charles.

» Tous ici se joignent à moi pour vous assurer de notre sincère amitié.

» Votre tante,

» MARIE DE MAULMONT. »

N'oubliez pas, Messieurs, que cette lettre est datée du 20 novembre 1868 ; que Léon de Cavailhès l'adresse à Mme de Gain le 24 (1), *après le fait dont il a déposé*, et que, s'appropriant les sentiments de sympathie de toute la famille pour sa tante, il ajoute : « *J'ai reçu une longue lettre de ma tante Marie de Maulmont qui pourra me servir au besoin...* »

Arrière ! arrière ce honteux témoin ! Finissons-en. Il y a ici une infamie de plus, et, je puis le dire maintenant, une prévention de moins. (Bravos à moitié étouffés par le respect de la justice.)

M. L. de Cavailhès était digne de la fille Orliange. Ils peuvent s'unir ensemble ; c'est un couple assorti.

(1) Voir le *post-scriptum* de la lettre du 24 novembre 1868, page 57.

Celle-ci voit les portes et les rideaux ouverts à des instants où l'on n'oublie jamais de les fermer ; celui-là, plus ingénieux encore, voit la nuit, sans lumière, comme en plein jour ; il nous récite une foule de petites fables qui sont aussi absurdes qu'abjectes. Ce sont deux grossiers menteurs que je livre au mépris public.

J'arrive au fait de Chartres.

M^e Gorse nous abandonne ce chef de prévention.

Ah ! vous n'en voulez plus ? Je le comprends à merveille ; mais, pour moi, je le retiens, et j'entends le discuter comme les autres.

Le fait de Chartres, Messieurs, embarrassé mon confrère, je me l'explique bien. Il préfère les faits de Châteaudun. Ces derniers ne m'effrayent pas plus que les autres ; mais ils viendront à leur tour, et je veux vous dire sur chacune de ces honteuses accusations ce qui est dans ma pensée.

Vous n'avez pas oublié en quoi consiste le fait de Chartres.

La déposition de Mlle Marie de Maulmont, qui sert de base à cette prévention, a quelque chose d'indigne. Je rendrai mieux ma pensée en disant que cette déposition est d'une hypocrisie odieuse. Elle n'affirme pas qu'il y ait eu adultère à Chartres ; mais Mlle Marie a tout fait pour l'insinuer. Et au moyen de manœuvres parfaitement combinées, elle a jeté dans cette partie de sa déposition une impression fatale bien plus dangereuse que l'articulation d'un fait. Si c'était une leçon apprise, elle a été très-habilement récitée. Et si je n'avais pas eu des preuves certaines à opposer à cette prévention, nous aurions pu succomber au moins dans votre estime, sinon dans votre jugement. Mais par bonheur l'évidence ici l'emporte, et le marquis de Gain n'ose plus soutenir cette prévention.

Mlle Marie a raconté que sa tante avait voulu aller voir M. Louis à Chartres, et que pour mieux cacher le but de son voyage, elle s'était fait accompagner par elle.

On est descendu à l'hôtel de France ; on a pris deux chambres voisines, avec porte de communication.

Mlle Marie ajoute : « Le soir, j'étais fatiguée... Je suis allée me coucher.

» Je ne sais pas ce qui a pu se passer entre mon frère et ma tante, car j'ai le sommeil très-dur, très-dur.

» Mais le lendemain matin, Mme de Gain m'apprit que Louis avait été très-provoquant, « et pour m'en débarrasser, dit-elle, j'ai été obligée de le menacer de vous appeler. »

Après ce petit discours, Mlle Marie regagne sa place, laissant soupçonner qu'il y a eu là tout au moins une tentative sérieuse, et que si Mme de Gain n'a pas succombé, elle s'est défendue assez mal et a autorisé bien des choses.

Eh bien ! c'est là une cruelle perfidie !

Le témoin Marotte, garçon à l'hôtel de France, que vous avez entendu, raconte avec une netteté parfaite tous les faits. Le matin du jour où ces dames sont arrivées, M. Louis de Maulmont s'est présenté à l'hôtel de France et a demandé une chambre commune à deux lits ou deux chambres avec une porte de communication. On lui a donné la chambre qu'on appelle dans l'hôtel la chambre du général et aussi la chambre de M^e Lachaud. (Sourires.) Je la connais bien ; je l'occupe souvent en allant plaider à Chartres.

Cette chambre, je la vois d'ici. Elle est, je vous l'assure, fort mal disposée pour un entretien *intime*. Elle a dans sa dépendance une chambre qui communique et elle n'est pas non plus très-bien défendue contre les voisins.

Or, n'oubliez pas que Louis, le matin, est venu la retenir, sachant que sa tante et sa sœur devaient arriver.

Et déjà, je vous le demande, ne voyez-vous pas que toute supposition coupable est impossible, et qu'il n'y avait dans le cœur de ce jeune homme aucune espérance mauvaise ?

La soirée se passe, et vous savez par Marotte que rien de fâcheux n'a pu se produire.

Mme de Gain n'était arrivée que vers dix heures et demie du soir. Louis reste avec ces dames jusqu'à une heure du matin. C'est un peu tard, sans doute ; mais à trois, c'est assurément très-innocent.

M. le Président disait : « A Tulle, à Treignac, à une heure du matin nous sommes tous chacun chez nous couchés. » C'est une excellente habitude. Mais il arrive quelquefois pourtant que la soirée se prolonge, et à la condition de ne pas se lever matin, on peut bien veiller un peu tard. C'est ce qui est arrivé à l'hôtel de France. Louis et ces dames ont causé

long-temps. On parlait de la famille, des espérances des uns, des chagrins des autres. Les heures passent vite, et on s'est séparé fort tard.

Ce qu'il importe surtout de savoir, c'est si Mlle Marie est allée se coucher vers onze heures ou minuit, comme elle l'a prétendu, ou si elle est restée près de sa tante jusqu'au départ de son frère.

Sur ce point, la déclaration du témoin Marotte ne permet pas la plus petite incertitude et il ne peut pas se tromper.

Il a vu, à une heure du matin, de la lumière dans les deux chambres, et il faut en conclure d'abord que, dans tous les cas, Mlle Marie n'était pas endormie, et, dès lors, si son frère avait été pressant comme elle le dit, elle aurait tout entendu. Mais elle n'était pas couchée, et la preuve en est incontestable.

Marotte a vu, vers une heure du matin, M. Louis partir. C'est lui-même qui a ouvert la porte. Au moment où il descend du premier étage pour ouvrir, les bottines de ces dames n'étaient pas encore à la porte de leurs chambres. Il remonte un quart d'heure après, il aperçoit les chaussures de Mme de Gain et de Mlle Marie qu'on venait d'y déposer.

Il en résulte certainement que les deux dames se sont couchées à la même heure, et qu'elles ne se sont déshabillées qu'après la sortie de M. Louis.

Que deviennent alors les insinuations de Mlle Marie? Que répondra-t-elle à la déposition si nette et si ferme du garçon d'hôtel?

Mlle Marie a eu raison de ne pas se présenter aujourd'hui à l'audience; j'en suis heureux. Assister à la confusion d'une jeune fille, la sentir humiliée sous une vérité accablante pour son honneur et sa sincérité, c'est un douloureux spectacle.

Comprenez-vous maintenant que le fait de Chartres soit un embarras pour l'avocat de M. de Gain, pourquoi il veut l'abandonner; mais il restera avec son déplorable enseignement.

La journée du lendemain est insignifiante. Aucun fait suspect n'est signalé. M. Louis de Maulmont a promené ses parentes dans la ville de Chartres, et, le soir, il n'était pas avec sa tante ni avec sa sœur. Il les avait quittées à huit heures. M. Ordener, son camarade et son ami, vous a dit : « A huit heures nous étions, Louis et moi, quelque part... » (Sourires.)

Chacun avait compris où les jeunes gens pouvaient être ; mon contradicteur l'a compris comme nous tous , mais il s'en est révolté et a eu de grandes indignations de morale.

Hélas ! mon honorable confrère , que voulez-vous y faire ? Vous prétendez que c'est un dévergondage sans nom ; que les deux jeunes sous-officiers de vingt ans qui vont AUTRE PART sont d'affreux drôles , et là-dessus vous leur adressez un sermon magnifique en deux points . (Rires.)

Que puis-je vous répondre ? Je m'incline bien volontiers sous votre véhément apostrophe . Ils feront pénitence de ce gros péché .

Mais qu'y pouvons-nous ? Ils étaient AUTRE PART ; et ce soir-là Mme de Gain n'était pas adultère !

Voilà comment s'est passé le voyage de Chartres , et il n'y a rien , je le pense , qui ait besoin d'être justifié pour Mme de Gain .

Le but de ce voyage est aussi fort naturel , et il faut que les dames de Maulmont soient bien injustes pour l'oublier .

Louis désirait de l'avancement . Mme de Gain avait eu des rapports du monde avec son colonel , et elle venait le lui recommander .

Par sa famille , Mme de Gain a les relations les plus considérables . Si je voulais vous dire les noms des personnages importants qui m'ont fait l'honneur de m'assurer que c'est une femme d'élite , autant par le cœur que par l'esprit , et qui a toujours respecté ses devoirs , vous comprendriez facilement que l'appui qu'elle prêtait à son neveu devait être fort utile .

La famille de Maulmont le savait , et pressait Mme de Gain de voir le colonel de Louis . Elle a consenti à se rendre à Chartres . Il ne peut y avoir aucune contestation à ce sujet : le voyage de Chartres est un acte de complaisance de Mme de Gain .

Et pourtant on a eu l'audace de dire que Mme de Gain n'avait été à Chartres que dans le but d'y trouver Louis , et il ne peut pas être contesté cependant , qu'elle est partie à la sollicitation de la famille de Maulmont . Il faut tout incriminer .

Il est vrai que la permission du marquis de Gain n'a pas été demandée ; mais qui pourrait s'en étonner ? Est-ce qu'on ne sait pas que chaque fois qu'il faut rendre service aux étrangers ou à ses parents il s'y oppose

toujours ? Lui demander la permission de bien faire , mais c'est exciter sa colère et son indignation.

Le voyage de Chartres a si bien été fait à la connaissance de toute la famille, que M. de Maulmont père a payé les frais du voyage de Mlle Marie. Et je produis la quittance donnée à ce sujet par Mme de Gain , qui y était autorisée par M. de Maulmont , à M. Bouquillard , notaire.

Ainsi, c'est chose bien entendue, je pense ; il ne peut plus y avoir le moindre soupçon sur le fait de Chartres, et je vais l'abandonner.

Je vous l'avoue , Messieurs , en parcourant successivement ces tristes détails, je me sens effrayé du degré où peut arriver la perversité humaine. Je suis depuis bien des années aux prises avec les passions , j'ai vu bien des haines, bien des vengeances se produire avec fureur. Avocat criminel, j'ai passé bien près de toutes ces âmes corrompues qu'excite le mal ; j'ai vu sans doute de plus terribles affaires que celle-ci ; mais , je le déclare , jamais je n'ai vu la nature humaine plus misérable et plus dégradée : une mère ardente pour perdre son fils, des sœurs trompant la justice pour compromettre leur frère , des tantes se succédant pour accuser leur neveu , et tout cela afin d'accabler une femme qui est leur alliée , qui ne leur a fait que du bien et qu'elles savent irréprochable ; et lorsque pour atteindre ce but odieux toutes les perfidies sont employées, lorsqu'il n'y a pas une combinaison honteuse qui ne soit essayée, n'ai-je pas le droit de dire que c'est le spectacle le plus lamentable qui puisse se voir ?

Je croyais en avoir fini avec Chartres, et je me trompais, car il est une dernière accusation que j'allais oublier et à laquelle je dois répondre. Mlle Marie n'a-t-elle pas dit qu'en allant à Chartres sa tante laissait croire qu'elle se rendait à Bourges , qu'une lettre reçue à Paris lui apprit qu'on avait des soupçons , et qu'elle s'enfuit précipitamment de la capitale très-effrayée.

Tenez , Messieurs , il ne manquera rien à la confusion des adversaires. Oui , cela est vrai , Mme de Gain est partie en toute hâte de Paris ; mais savez-vous pourquoi ? Il s'agissait d'un billet de son mari , que le banquier ne voulait pas renouveler ; elle accourrait bien vite pour éviter une poursuite et donner sa signature.

Les dates en sont établies sans contestation possible. La lettre du ban-

quier est du 24 juillet. Mme de Gain était à Chartres les 23 et 24 juillet, et lorsque la lettre lui fut transmise à Paris, elle dut se hâter de revenir.

Voici la lettre du banquier :

Lettre adressée à Mme la marquise DE GAIN, à Bourgneuf, commune de Varennes-les-Nevers (Nièvre), par MM. MICHEL, ALLARD et C^e, banquiers à Moulins.

« Moulins, le 24 juillet 1867.

» MADAME,

» Nous avons l'honneur de venir répondre à la demande que vous nous avez faite *ce matin même*. — Lorsque nous avons consenti, sur la recommandation de M^e Lucas, avoué à Nevers, à vous faire une avance de fr. 12,000, nous avions déclaré formellement que nous entendions être remboursés à l'échéance des billets, et c'est à cette seule condition que nous avons fait ce prêt.

» Nous avons donc le regret, Madame, après nous être concertés avec notre conseil d'administration, de vous refuser le renouvellement que vous nous demandez, et d'exiger au contraire le paiement exact et intégral à l'échéance indiquée, c'est-à-dire au 5 août prochain, de fr. 12,000, que vous nous devez.

» En conséquence, nous adressons ces billets chez notre correspondant de Nevers, en le priant d'en soigner la rentrée.

» Veuillez agréer, Madame, l'assurance du profond respect, etc.

» Signé : MICHEL, ALLARD et C^e. »

Il restait bien peu de jours à Mme de Gain pour trouver 12,000 fr. On ne voulait prêter que sur sa signature ; et si elle ne s'était pas engagée, le marquis de Gain aurait été sans crédit.

C'est enfin mon dernier mot sur le fait de Chartres. Nous n'y reviendrons plus.

Et de trois.

Nous arrivons maintenant au fait de Châteaudun. Ici, Messieurs, attendez-vous à des révélations plus étranges encore. (Curiosité manifeste.)

Laissez-moi vous dire, appuyé sur les preuves que j'ai là, que si je n'arrive pas sur ce fait à vous démontrer jusqu'où peut aller l'indignité de M. de Gain, il faut renoncer à faire une preuve.

Lorsque Mme de Gain a été attaquée devant vous, on n'avait pas encore inventé le fait de Châteaudun; depuis lors, on a recruté M. Sénéchal, et on est venu triomphant ajouter cette calomnie à toutes les autres.

Voyons cette prévention.

Je vous promets une réponse qui pourra satisfaire tout le monde.

Je résume les détails du fait dont Mme de Gain est accusée.

Elle aurait fait deux voyages à Châteaudun, et les causes de ces voyages sont établies, si je puis ainsi parler, judiciairement.

Mme de Gain avait une vive inquiétude au sujet de son fils; elle craignait que son mari ne le lui enlevât, et elle a voulu le mettre en sûreté. Au moment de former sa demande en séparation de corps, elle le conduisit à Châteaudun, le confiant provisoirement à Louis, qui s'y trouvait en garnison, en attendant que le tribunal de Nevers lui en donnât la garde. Mme de Gain avait sagement compris que, pour soustraire l'enfant à son père, il fallait l'envoyer assez loin. Dans le voisinage, il aurait été découvert trop facilement. A Charbonnière, lors de la première demande en séparation de corps, M. le marquis de Gain avait tenté un enlèvement qui, heureusement, avait été déjoué par l'intervention de M. de Rochefort, oncle d'Emeric. Personne ne pourra blâmer la mère d'avoir agi ainsi. Elle veillait sur son bien le plus précieux, et la justice, en lui maintenant la garde de l'enfant, l'a absoute de sa résolution énergique.

Pourquoi ne l'aurait-elle pas confié à Louis? C'est un brave cœur dévoué, qui devait veiller avec soin sur son jeune cousin.

On conduisait l'enfant à la caserne! s'écrie mon contradicteur. Où donc trouvez-vous en tout cela la caserne? M^e Gorse a vraiment une horreur instinctive des militaires. A l'audience, vous n'avez pas oublié comment il traite ces jeunes sous-officiers qui sont venus déposer avec une simplicité et une franchise qui vous ont touchés.

D'où vient ce dédain? Croyez-moi, lorsque vous rallez ainsi sans motif

ces jeunes témoins qui ont l'honneur de servir leur pays, ce ne sont pas eux seulement que vous offensez ; tous ceux qui sont dans cette enceinte trouvent vos paroles injustes. (Mouvement d'adhésion.)

Mme de Gain repartit aussitôt de Châteaudun, et, rentrée à Nevers, elle se présenta devant M. le Président du tribunal, magistrat éminent, qui pouvait comprendre les angoisses de la pauvre mère.

Elle dit à M. le Président qu'elle avait fait disparaître son enfant.

Le président n'avait pas le droit d'approuver ce qu'elle avait fait ; mais je suis convaincu qu'au fond de son cœur il ne pouvait la blâmer. Il décida que l'enfant serait confié à la mère, qu'elle le placerait dans un établissement désigné.

— Où est-il ? demanda M. le Président à Mme de Gain.

— A Châteaudun, répondit-elle.

— Allez le chercher... Quel temps vous faut-il ?

— Trois jours.

— Je vous en donne quatre...

Et Mme de Gain se remet aussitôt en route pour aller à Châteaudun retrouver son cher Émeric.

Son frère, M. de Rochefort, voulut l'accompagner ; car avec un mari comme le sien, le voyage n'était pas sans danger. Elle ne pouvait avoir un appui plus digne et plus dévoué. (Se tournant vers M. de Rochefort.) Rassurez-vous, Monsieur, je ne veux pas dire ce que vous avez pour cette sœur que vous protégez ici par votre présence et dont vous affirmez si haut l'honorabilité.

Si vous saviez, Messieurs, comme ils s'aiment, ces deux frères !

Je n'ai vu pleurer Mme de Gain qu'une fois, et c'est en se jetant dans les bras de ce frère aimé qu'elle retrouvait à Brives sans l'attendre au commencement de ces débats. Ce fut pour moi une vive et profonde émotion lorsque je sentis ces deux âmes s'unir dans la même affliction, lorsque ce frère courageux mais indigné soutenait sa sœur et pleurait avec elle sur ces calomnies infâmes qu'un mari abominable avait déchaînées. Ces larmes étaient douces pourtant ; elles donnaient la force et la résignation. Appuyée sur cet ami généreux, Mme de Gain pouvait braver l'outrage de cette famille honteusement liguée contre elle par les plus vils sentiments. Elle n'avait rien perdu

de l'estime de Louis, et défendue par son frère, le plus loyal des hommes, elle n'a plus rien à craindre de ces turpitudes dont votre jugement la vengera bientôt. (Emotion dans l'auditoire.)

M. de Rochefort, malade, ne put pas partir en même temps que sa sœur; mais quelques heures après il se mit en route et fut la rejoindre à Châteaudun. Ils ramenèrent l'enfant, qu'on mit dans une grande maison religieuse à Iseure.

Ce sont là les seuls voyages à Châteaudun; il n'y en a pas eu d'autres. Ceux-là sont innocents, et M. de Gain ne pourra les incriminer.

Mais il prétend que deux autres voyages ont été faits par Mme de Gain à Châteaudun sans le jeune Émeric; il les place en février et en mars 1868. Aux deux premiers voyages, Mme de Gain est descendue à l'hôtel de la Place-Impériale, et dans les derniers elle aurait logé à l'hôtel du Grand-Monarque.

Mon honorable contradicteur s'est complu dans des lectures bien inutiles. Il a voulu prouver que les deux voyageurs qui sont descendus à l'hôtel du Grand-Monarque, chez M. Sénéchal, en février et en mars, avaient eu des rapports intimes. Il a très-complaisamment insisté sur des détails que je n'ai aucun intérêt à contester. L'un des deux lits de la chambre était seul défaït; et comme l'un des voyageurs ne passait pas les nuits sans se coucher, les deux voyageurs avaient partagé le même lit. Ceci est très-logique, et je vous le concède très-volontiers.

Mais il ne s'agit pas de tout cela; il faut prouver que l'homme et la femme qui sont venus ensemble en février et en mars à l'hôtel de M. Sénéchal, sont M. de Maulmont et Mme la marquise de Gain.

Oui, vous pouvez établir, et cela est reconnu et n'a jamais été contesté, que Louis de Maulmont à ces époques est venu à l'hôtel du Grand-Monarque avec une femme, mais ce n'était pas Mme de Gain. Vous savez bien aujourd'hui que c'était une autre femme, et la confusion que vous entendez faire ne pourra pas, je vous en préviens, durer plus long-temps. M. Sénéchal aura beau dire; il ment ou il est la dupe d'une illusion.

Il n'hésitait pas d'abord, et il déclarait avec assurance que c'était bien Mme de Gain qui était venue avec M. Louis de Maulmont; mais hier, après la déclaration de M. Ordener, il semblait moins sûr de son fait. Il a reconnu

sur des photographies, il a hésité d'abord, puis ce serait sa domestique qui lui aurait assuré que c'était bien cette dame. Il se peut bien qu'à Châteaudun il n'ait dit tout cela à M. Ordener.

Que devient alors cette assurance de M. Sénéchal ? Il n'aurait pas reconnu sur la photographie de Mme de Gain la voyageuse qui est venue avec Louis à son hôtel ; il faut que sa servante le lui assure. Et voilà votre témoin !

Je suis moins irrité depuis la dernière explication de M. Sénéchal contre lui. La première fois qu'il a comparu, il affirmait avec une assurance incroyable ; aujourd'hui il affirme encore sans doute, mais avec plus de modération. Il s'est engagé comme un imprudent, et il lui est bien difficile de revenir ; mais sa parole est moins sûre et vraiment, s'il l'osait, il reconnaîtrait qu'il a pu se tromper. Je ne le crois pas un malhonnête homme ; il a été pris au piège des photographies. Je le trouve un peu confus et embarrassé dans ses réponses nouvelles. Ce n'est plus là le témoin infaillible dont la cause de M. de Gain devait tirer un si grand profit.

Mme de Gain ressemble, dit M. Sénéchal, à la femme qui est venue avec M. Louis de Maulmont. Ah ! Messieurs, si nous en sommes aux ressemblances, que de chances pour l'erreur ! Que d'exemples saisissants les annales judiciaires ne nous donnent-elles pas, et qui prouvent que rien n'est plus fragile et plus incertain que cette preuve devant la cour d'assises ! Surtout, il y a des développements ordinaires à ce sujet, et nous arrivons devant le jury avec des souvenirs qui indiquent à combien d'irréparables injustices les ressemblances ont pu conduire.

Mais nous-mêmes, Messieurs, n'en avons-nous pas fréquemment fait l'expérience, et en est-il un seul parmi vous qui n'ait été pris quelquefois à ces ressemblances et qui ne se soit trompé en prenant un inconnu pour quelqu'un que nous connaissons ?

Et M. Sénéchal a vu deux fois en sa vie une femme étrangère à son pays, lui qui a un hôtel important et qui reçoit beaucoup de monde ; il n'hésite pas et il ne peut pas se tromper : il la reconnaîtra sans hésitation. C'est merveilleux !

Nous trouverons plus tard plus merveilleux encore : c'est cette aubergiste de Saint-Denis qui aperçoit une dame sur la route, qui la voit une seconde

à peine et qui reconnaîtra sûrement Mme de Gain qu'elle n'avait jamais vue. Nous y viendrons.

Ah ! les efforts admirables de mémoire qui enthousiasment mon confrère m'inspirent toujours plus que des inquiétudes, et la cause actuelle ne me donne que trop raison. Ce qu'affirme, en effet, M. Sénéchal, avec plus ou moins d'assurance aujourd'hui, est absolument impossible. Mme de Gain n'a jamais été chez lui, et je vais vous le démontrer.

Mais avant j'ai à vider avec mon honorable confrère une toute petite querelle qui m'est personnelle et dont je fais dès-lors très-bon marché.

Il y a trois semaines, lorsque nous comparaissions devant vous pour la première fois, je m'étais écrié dans un mouvement d'impatience : Pour confondre M. de Gain, nous conduirons peut-être à la prochaine audience la femme qui est venue à Châteaudun chez M. Sénéchal. Ma parole était imprudente, et ma raison l'a bien vite retirée. Aussi mon adversaire triomphe. « Où donc est cette femme ? dit-il ; vous l'avez annoncée, nous l'attendons. »

En vérité, y avez-vous jamais compté ? et me prendriez-vous pour un galant homme, pour un avocat honorable, si je venais faire ici une de ces exhibitions scandaleuses ? Me voyez-vous, accompagné dans cette enceinte d'une femme qui viendrait sous serment, avouer qu'elle a été la maîtresse de Louis de Maulmont ? (M^e Gorse murmure quelques paroles.)

Vous trouvez cela possible ? Et si ce spectacle s'était produit, que n'auriez-vous pas dit ? Je vous entendis dans une tirade éloquente repousser ce témoignage comme celui d'un être indigne ; proclamer que la femme qui fait ainsi parade de son déshonneur ne mérite aucune foi ; qu'il faut s'être avilie au rang de la prostituée pour venir avec impudence avouer ses faiblesses ; et vous auriez terminé sans doute en nous demandant quel prix nous avions payé à cette misérable !

Et si vous n'aviez pas parlé ainsi, vous eussiez été le seul, car chacun aurait eu cette pensée, et on aurait eu raison ; car ces malheureuses, dépravées par le vice et par la misère, se prêtent, hélas ! trop facilement à ces mensonges honteux. Elles n'ont plus rien à perdre, elles peuvent tout oser.

Voilà ce que je vous réponds, mon cher confrère. Devant les calomnies

indignes de M. de Gain, j'ai été entraîné, j'ai promis ce qui était impossible, ce que je ne devais pas tenir.

Entendez-le bien, je ne discute pas; je m'arrête comme le fait un honnête homme qui a cédé un instant à l'indignation.

Mais je vous ai conduit mieux que cette femme. J'appelle à l'audience un jeune homme loyal, qui vient vous dire, et il le sait, que la dame qui est arrivée chez M. Sénéchal n'est pas Mme la marquise de Gain.

Le sieur Fenestre (comme vous lappelez avec dédain), le sieur Fenestre est un sous-officier de cavalerie, brave, honnête, distingué, incapable de mentir. Dites, que pouvez-vous lui reprocher? Ah! vous ne vous hasardez pas à une attaque directe? Vous n'avez que de la raillerie contre lui. C'est bien peu pour détruire un témoignage.

Laissez-moi vous le dire, lorsque ce matin vos ironies poursuivaient ce jeune homme, je regrettais ces nécessités de la défense. M. Fenestre me disait : « Qu'ai-je donc fait pour mériter ces attaques? Je suis venu dire la vérité. Je sais bien moi que la femme qui est venue en février et en mars à Châteaudun, n'est pas Mme de Gain; j'en suis très-sûr, je ne puis me tromper; j'ai promené plusieurs heures cette dame à mon bras, je la connais, et on me raille parce que je suis sincère! » Et ce jeune homme s'étonnait avec raison.

Il n'est pas le marquis de Gain, lui, il n'a jamais menti, et on peut chercher dans sa vie tout entière, on n'y trouvera que des actes généreux et honnêtes.

Oui, c'est un soldat. Comme vous dites, maître Gorse, ses galons sont modestes; mais pensez-vous que sous l'étoile d'or du général ou du maréchal il peut y avoir plus de sincérité et de franchise que dans le cœur du jeune militaire qui entre dans la vie, l'âme chaude, l'esprit libre, que l'ambition et la déception n'ont pas encore flétris.

Et vraiment, lorsqu'une fille Orliange et un Léon de Cavailhès sont protégés par mon contradicteur avec tant de soin, par quelle petite inconséquence refuse-t-il au serment de M. Fenestre et à son témoignage, la confiance si aveugle qu'il donne aux autres?

Mais si je ne puis laisser un doute s'élever sur la déposition de M. Fenestre, je n'en ai pas besoin, et je puis chercher une preuve en dehors de son

témoignage. Je vais établir qu'il est impossible que Mme de Gain se soit trouvée à Châteaudun à l'époque indiquée par la prévention ; — c'est l'alibi, — la preuve par excellence.

L'époque des voyages de la femme inconnue qui est venue à l'hôtel Sénéchal a été fixée par M. Sénéchal et par sa servante. Je serai aussi facile qu'on le voudra sur les dates indiquées. L'un de ces voyages aurait eu lieu vers le 20 février et le second au 20 mars.

Je m'occupe de ce dernier voyage. Nous avons à son sujet des détails plus précis que sur le premier ; c'est ce qui m'engage à m'en occuper d'abord.

Sur ma demande, M. le Président a fait préciser la date de ces voyages très-exactement. Je lis les notes tenues avec un si grand soin par M. le Greffier, et qui sont de véritables modèles. M. Sénéchal a répondu : « Ces » voyages ont été faits, le premier, vers le 20 février; le deuxième, à un » mois environ de distance. » Et il a ajouté : « On trouvera la date précise » sur mes registres. »

Voilà qui est entendu ; et comme le registre doit être fidèle, il n'y a plus qu'à le consulter.

Le 22 mars sommation est faite par nous à M. Sénéchal, dans l'intervalle de vos audiences, de nous donner une réponse plus précise encore et de montrer son registre.

Voici sa réponse :

L'huissier déclare à M. Sénéchal,

« Que dans une instance correctionnelle pendante devant le tribunal de Tulle, » ayant pour objet une plainte en adultère de M. le marquis de Gain contre » sa femme, M. Sénéchal a été assigné comme témoin par le plaignant, partie » civile ; — que lors de son audition aux audiences des 15 et 16 mars, M. Séné- » chal avait déclaré que vers le 20 février 1868 et vers le 20 mars de la même » année, Mme la marquise de Gain et M. Louis de Maulmont étaient venus dans » son hôtel, dans la même chambre, passer, aux deux dates indiquées, qua- » rante-huit heures, laissant ainsi supposer qu'ils avaient pu partager le même » lit ; — que les règlements de police imposaient au sieur Sénéchal l'obligation » de tenir régulièrement un livre sur lequel il doit inscrire les noms des voya- » geurs qui descendent dans son hôtel ; — qu'au surplus et dans sa déposition,

» ledit sieur Sénéchal avait déclaré que ses registres contenaient l'inscription
» exigée par la loi, et qu'il lui serait facile de préciser ces dates ;
» Qu'il importait, pour la défense des prévenus, de faire constater l'exactitude
» de la déclaration du sieur Sénéchal et contrôler authentiquement les dates ci-
» dessus.
» En conséquence, l'huissier fait sommation audit Sénéchal d'avoir à repré-
» senter son livre de police, sur lequel il prétend avoir constaté, soit le 20 février,
» soit le 20 mars 1868, la présence de Louis de Maulmont et de Mme de Gain
» dans son hôtel.
» A quoi M. Sénéchal a répondu en me représentant le livre tenu par lui ;
» qu'il avait inscrit sur ledit livre : *De Maulmont (Louise), entrée le 20 mars*
» *1860, sortie le 21.*
» Il n'y a aucune mention le 20 février. »

Ainsi, il ne peut y avoir aucun doute, le deuxième voyage de Châteaudun chez Sénéchal serait du 20 mars.

Et pour être plus sûrs encore, s'il était possible, nous nous sommes adres-
sés à M. le Procureur impérial.

Il a donné des ordres au commissaire de police de Châteaudun, qui a
rédigé un procès-verbal, après avoir vérifié le livre de Sénéchal ; je vous
donne lecture de cette pièce :

« Châteaudun, le 20 mars 1869.

» MONSIEUR LE PROCUREUR IMPÉRIAL ,

» J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements recueillis relativement
» à l'inscription de M. de Maulmont sur le registre des voyageurs de l'hôtel tenu
» à Châteaudun par le sieur Sénéchal.
» Ledit registre m'ayant été présenté, l'ayant vérifié avec soin, j'ai constaté
» que les quarante feuillets qui le composaient étaient tous numérotés et para-
» phés, et qu'aucun ne manquait à la série.
» A la dernière ligne du trente-deuxième feuillet j'ai lu l'inscription sui-
» vante :

» Première colonne, *de Maulmont (Louise), trente-quatre ans*; — deuxième colonne, *propriétaire*; — troisième colonne, *née à Tours*; — quatrième colonne, *domicile habituel, Tours*; — cinquième colonne, *lieu d'où ils viennent, Tours*; — sixième colonne, *lieu où ils vont, Paris*; — septième colonne, » *entrée 20*; — huitième colonne, *sortie 21*.

» Ces dates des 20 et 21 ont trait au mois de mars 1868, il n'y a pas à en douter.

» Cependant, je dois constater ici que, par suite d'une négligence dans la tenue de son registre, le sieur Sénéchal, qui avait écrit en temps opportun les mois de février, mars, avril 1868, a *surcharge* les indications des mois précédents, en écrivant dessus août et septembre. (Ici, à la minute, M. le Commissaire a placé un *fac-simile* des surcharges du registre.) Ces surcharges existent sur les trentième et trente-unième feuillets. Dans la colonne d'observations du trente-deuxième feuillet, *celui justement qui contient l'inscription de Maulmont*, est écrit le mot *octobre*; c'est mars 1868 qu'il faudrait lire; c'est l'indication qui eût dû être portée par l'hôtelier.

» M. Sénéchal, questionné sur les motifs qui l'avaient amené à *surcharger ainsi son registre*, m'a avoué *qu'ayant négligé pendant un assez long temps de tenir ce livre*, parce que M. le Commissaire de police qui m'avait précédé ne le surveillait pas, il s'était hâté de le mettre à jour lors de mon entrée en fonctions, dans la crainte que je ne lui fisse une contravention, et que, dans la précipitation qu'il avait apportée pour régulariser les omissions, il avait commis les erreurs que j'ai signalées plus haut.

» Je n'ai trouvé sur le registre de l'hôtel Sénéchal *qu'un seul* enregistrement au nom « de Maulmont... »

» M. Sénéchal m'a déclaré qu'il avait négligé d'inscrire M. de Maulmont sur son livre, bien qu'il eût couché deux fois dans son hôtel, pour la raison que ce monsieur était connu de lui pour faire partie des sous-officiers de la ville de Châteaudun.

» J'ai l'honneur, etc.

» *Signé : L. CHANGEUX.* »

La prévention ne peut donc être fondée contre Mme de Gain qu'autant qu'il sera démontré qu'elle a pu être le 20 mars à Châteaudun. La ville

entière de Châteaudun croirait l'avoir vue ce jour-là. Si nous prouvons incontestablement qu'elle était autre part, loin de Châteaudun, toute la ville se serait trompée.

M. Sénéchal a compris le danger, et il voudrait bien vous laisser supposer que son récit peut ne pas être exact ; il se sent pris comme dans un étoufement et il voudrait bien s'en retirer.

Arrière ! arrière ces insinuations ! Monsieur Sénéchal, votre livre n'a pas été *falsifié* à plaisir sans doute, et dans quel but, s'il vous plaît ?

Mais choisissez le jour que vous voudrez, que nous importe ! Nous n'avons rien à craindre ; nous sommes en mesure de vous indiquer où nous étions ce jour-là. (Sensation.)

Nous avons fait un travail, Messieurs, comme il n'en a peut-être jamais été présenté à la justice ; c'est un travail de bénédictin ; mieux que cela, car les bénédictins travaillaient pour leur salut et pour le ciel, et Mme de Gain a travaillé pour son honneur et pour son fils, secondée dans ses recherches par un avoué actif, intelligent, dévoué entre tous, qui n'a pas besoin de mes compliments, mais qui a montré comment on peut aider une femme irréprochable à se défendre.

J'ai là l'itinéraire jour par jour, je pourrais presque dire heure par heure, de Mme de Gain du 6 au 20 mars. Est-ce assez ? — Et voulez-vous davantage ? Nous pouvons remonter plus haut ou aller plus loin, jusqu'au 30 mars, si cela vous convient. Mais je ne veux pas vous accabler, et je m'arrêterai au 21 ; car après cette date, tout est inutile, puisqu'il est allégué que Mme de Gain n'aurait passé à Châteaudun que les deux jours du 20 et du 21 mars.

Ecoutez-moi donc, Messieurs ; ce sont des preuves certaines qui vous arrivent. Ce détail est ennuyeux, fastidieux peut-être, mais il est décisif.

Oh ! j'en suis persuadé, vous ne vous fatigueriez pas ; vous sentez trop que cette partie de la discussion peut devenir sans réplique, que l'innocence, la réhabilitation de cette pauvre femme est là tout entière et que ceci vaut mieux que le plus éclatant discours.

Le 6 mars. — Mme de Gain était à Nevers. Je le prouve :

1^o Par la signification d'un acte d'huissier faite le 6 mars 1868, à la

requête de M. le marquis de Gain à Mme de Gain, parlant *à sa personne*, à Nevers, chez M. de Cavailhès ;

2^e Par une lettre adressée à Mme de Gain chez M. de Cavailhès, timbrée au départ de Furstenwade et à l'arrivée à Nevers le 6 mars.

La lettre est arrivée à son adresse; elle n'a pas été renvoyée. Mme de Gain devait donc être à Nevers pour la recevoir.

Le 6 mars, elle écrit à son cher enfant; cette lettre est timbrée au départ de Nevers du 6 mars; voici l'enveloppe.

Vous en rencontrerez plusieurs autres à Emeric avec les dates de la poste, qui viendront, dans la discussion, indiquer où était alors sa mère; et lorsque j'étudiais cette partie de la cause, je ne puis oublier que Mme de Gain me disait avec un sourire charmant : « LE MARI VEUT DÉSHONORER SA FEMME, MAIS L'ENFANT SAUVERA SA MÈRE!!! » Et elle avait raison, car dans l'emploi de son temps nous la trouverons fréquemment avec son fils Émeric.

Le 7. — Elle est chez M. de Cavailhès. Ce jour-là elle fait de petits achats à Nevers, rue Saint-Martin, n° 8, chez M. Roux-Poulet, négociant, chez Mlle Philbert, rue Saint-Etienne; voici les factures, datées du 7 mars.

Le 8. — Chez M. de Cavailhès, à Nevers.

Le 9. — A Nevers, achats chez Mlle Kraousse, rue du Commerce, chez Mlle Philbert, rue Saint-Etienne. Voilà les factures; ce sont des cadeaux pour Mlles de Maulmont.

Le 10. — A Nevers, lettre d'Emeric à sa mère, chez M. de Cavailhès, timbrée de la poste à l'arrivée à Nevers.

Le 11. — A Nevers. Son frère vint l'y retrouver; elle fait pour lui quelques petites emplettes chez MM. Renault et Tinette. Voici les factures datées du 11.

Le 12. — Toujours à Nevers; achats divers. Voici des factures Matisse, Défougeries.

Le 13. — A Nevers, chez M. de Cavailhès.

Le 14. — A Nevers. Mme de Gain y reçoit une dépêche télégraphique datée de Lyon; M. Meillet lui demande l'adresse de Mme de Laverchère, tante de Mme de Gain, pour une affaire qu'il est allé traiter avec elle; Mme de Gain donne télégraphiquement cette adresse.

Le 15. — A Nevers. Mme de Gain y reçoit une lettre de son fils; voici l'enveloppe timbrée de la poste. Le même jour, elle dépose au bureau de la poste une somme d'argent. Nous produisons le récépissé de la lettre chargée, timbrée du 15. Il s'agissait d'une somme de 1,300 fr. adressée par elle à M^e Brugère, notaire à Tulle, pour y payer les acquisitions faites par Mlle Marthe de Maulmont à l'occasion de son mariage avec Léon de Cavailhès.

Le 16. — A Nevers, facture délivrée par Mlle Philbert.

Le 17. — A Nevers, toujours chez M. de Cavailhès, comme les jours précédents.

Le 18. — A Nevers. Elle écrit à son fils; sa lettre est timbrée de la poste.

Le 19. — A Nevers. Elle part pour Moulins dans la nuit.

Le 20. — Mme de Gain arrive à Moulins. Le commissaire de police de cette ville le constate. Et ce jour-là, Messieurs, vous le savez, Mme de Gain doit être à Châteaudun !

En vérité, si jamais les calomniateurs doivent être accablés sous la confusion, c'est aujourd'hui. Ainsi, le 20 mars, M. Sénéchal a vu Mme de Gain à Châteaudun. Qui se trompe ou qui ment, de lui ou du commissaire de police de Moulins? Voici la déclaration du commissaire de police de Moulins:

« Nous, commissaire de police soussigné, certifions et attestons qu'il résulte des témoignages de Mme Méténier, née Barathon, et de Marie Matas, sa domestique, que Mme la marquise de Gain, née Barbat du Clozel, domiciliée au château de Charbonnière, canton de Chantelle (Allier), est descendue le 20 février 1868, à deux heures du matin, venant de Nevers, à l'hôtel des Quatre-Vents, tenu à Moulins par les époux Méténier, et qu'elle l'a quitté le lendemain matin, 21, à sept heures.

» Le 20 mars 1868, Mme la marquise de Gain est arrivée à Moulins, dans la matinée, a logé jusqu'au lendemain dans le susdit hôtel, qu'elle n'a quitté qu'au moment d'aller prendre le train.

» Les susnommés ont déclaré en outre que Mme de Gain était seule pendant son séjour dans cette ville.

» Moulins, le 30 mars 1869.

» *Le commissaire de police,*

» *Signé : DAGUMY.* »

Faut-il ajouter à cette preuve si complète ? Je le puis encore.

Le 20 mars Mme de Gain écrit à son avoué, M. Meillet. Voici la lettre timbrée, et elle est mise à la poste à la gare de Moulins. L'enveloppe porte cette empreinte : *Gare de Moulins !* Plus de doute, le 20 mars Mme de Gain est à Moulins.

Le commissaire l'atteste,

La lettre à M. Meillet le prouve,

Le maître de l'hôtel des Quatre-Vents, où elle est descendue, l'a déclaré.

Elle est inscrite sur le livre de l'hôtel.

Il y a encore une circonstance qui fixe plus particulièrement ce voyage dans le souvenir de tous : Mme de Gain est allée à Iseure visiter son fils ; une de ses amies, Mme de Barthelat, l'y accompagne. Le maître d'hôtel conduisait ces dames. Voici la lettre de Mme de Barthelat :

« Moulins, le 2 avril 1869.

» Gabrielle est absente, ma chère Augustine ; mon poignet droit foulé ne me permet pas encore d'écrire ; cependant je ne veux pas rester plus long-temps sans te répondre.

» Tu me demandes à quelle époque nous sommes allées ensemble à Iseure l'an dernier : *c'est le 20 mars.* J'étais très-souffrante déjà, et je sais que deux jours après, le 22, j'ai été forcée de me mettre au lit ; puis, ce qui rend ma mémoire plus fidèle, c'est lorsque ma cuisinière vint me chercher, me disant que ta mère et toi étiez chez moi, je me trouvais près du pauvre François Perrot, qui mourut le lundi ou le mardi d'après.

» Tu fais bien de faire le journal de ta vie jour par jour et heure par heure ; tu as souffert trop long-temps pour ne pas sortir victorieuse de cette terrible lutte.

» Courage donc et mets ton espérance en Dieu. Quand tu le pourras, donne moi de tes nouvelles ; je t'ai trouvée changée.

» Si d'ici au 12 je pouvais t'écrire moi-même je le ferais. Pour aujourd'hui, tu m'excuseras d'employer la plume de *ma Sévigné*.

» Pour Mme de Barthelat :

» *Signé* : FANY JANICOT, femme de chambre.

» A Mme la marquise de Gain, chez M. Meillet, avoué à Nevers. »

Messieurs, comprenez-vous le piège indigne qui vous était tendu ? Restez-vous impassibles sur vos sièges devant tous les mensonges accumulés pour égarer vos consciences ? Ne voyez-vous pas qu'on vous outrage et qu'on a choisi votre tribunal, dans l'espoir qu'il serait plus facile ici qu'autre part de tromper la justice ?

Oui, il faut absolument que Mme de Gain ait été à Châteaudun le 20 et le 21 mars ; si elle n'y est pas, si elle n'a pu y être, qui êtes-vous donc ? D'indignes menteurs, d'odieux calomniateurs ; vos témoins se parjurent, et sous votre influence fatale, ils ont égaré leurs souvenirs ; leur faiblesse est misérable, et ils recueillent ici la honte qu'ils ont méritée.

A quel degré plus saisissant la preuve que j'ai à faire peut-elle arriver ? Un témoin loyal vous a déclaré que la femme qu'il a vue à Châteaudun le 20 n'était pas Mme de Gain ; cela devrait suffire. J'ajoute à cette déclaration de M. Fenestre celle de M. Charles de Cavailhès. Ce dernier affirme qu'elle a séjourné à Nevers jusqu'au 19 ; et enfin il m'est possible, par des pièces authentiques, d'apporter l'alibi le plus invincible qui ne se soit jamais établi.

Peut-on hésiter ? La malveillance la plus tenace osera-t-elle résister encore ? Ah ! le sentiment de l'opinion publique fait explosion ; et s'il ne se contenait pas, par respect pour le tribunal, il flétrirait à l'instant même ces turpitudes qui, je le crois, ne se sont pas encore produites dans une enceinte judiciaire. (Mouvement significatif d'adhésion.)

Mais M. Sénéchal se serait-il trompé ? Mme de Gain serait-elle arrivée le 21 au lieu du 20 ? Vous ne seriez pas plus heureux. Le 20 et le 21 elle est à Moulins et à Iseure près de son fils.

Le 21, elle paye au petit séminaire d'Iseure une somme de 40 fr. Il s'agit des leçons d'escrime que M. le marquis de Gain a refusé de payer. Mme de Gain prélève cette dépense sur sa modeste pension. Voici la quittance délivrée par le directeur. (Sensation dans l'assistance.)

Et pour que l'adversaire ne prétende pas que Mme de Gain a pu faire payer par un tiers, j'ai pris mes précautions, et voici l'attestation du supérieur du séminaire, qui déclare que Mme la marquise de Gain est venue le 21 mars le payer *en personne*.

« *Relevé des comptes de l'économie d'Iseure.*

» Je soussigné, certifie que Mme la marquise de Gain a remis *elle-même* la somme de quarante francs au procureur ou économie d'Iseure le 21 mars 1868.

» Fait à Iseure, le 29 mars 1869.

» *Signé : BORNÉ,*

» *S. l'économie. »*

Soutenez, si vous en avez le courage, que ce saint prêtre vient faire un faux témoignage et qu'il ment à la face de tous, pour protéger une femme adultère. (Mouvement dans l'auditoire, rumeurs.)

Entendez-vous, maître Gorse, les rumeurs qui se produisent autour de nous ; voyez cette agitation à peine contenue. C'est la justice qui commence. Le tribunal ne peut s'offenser de ces manifestations. Elles ne cherchent pas à entraîner sa conscience ; elles lui laissent la plénitude de son appréciation, et c'est uniquement l'indignation d'âmes honnêtes qui ont peine à se contenir.

Voulez-vous avancer encore, Messieurs ? J'y consens.

Le 21. — Mme de Gain rentre à Nevers.

Le 22. — Elle paye à Nevers un billet Jardillier qui lui est présenté.

Faut-il continuer ? Je le pourrais facilement. Mais votre attention ne pourrait pas toujours me suivre.

Vous accusez Mme de Gain d'avoir, pendant ce mois de mars, commis des adultères à Châteaudun. Dites le jour ? Choisissez celui qui vous conviendra. Je suis en mesure de prouver que vous calomniez, puisque je puis établir que Mme de Gain était dans tel ou tel lieu, loin de cette ville. Multipliez autant qu'il vous plaira les objections et les accusations, je ne me lasserai pas de vous répondre. L'avocat qui a l'honneur d'avoir Mme la marquise de Gain pour cliente, ne se fatigue pas à la défendre, et sa conviction et le besoin de la justifier contre d'aussi lâches insultes, lui donnent une force et une énergie qui ne faiblissent pas. (Assentiment.)

Assez sur ce voyage du mois de mars, trop peut-être, car je crains de perdre la modération que je veux conserver.

J'examine celui du mois de février.

Pour celui-là, la prévention se met fort à son aise. La date, on ne nous la donne pas. Le livre de l'hôtel Sénéchal est muet; il n'y a pas trace sur ce livre du nom de Mme de Gain ou de M. de Maulmont. On reste dans un vague qui peut être commode, à huit ou dix jours près, cela nous importe peu, sachez-le bien, et pour février, comme pour mars, notre justification sera complète.

Vous avez dit *vers le 20 février*, soit. Pour vous faire la partie plus belle, sans trop prolonger le débat, j'établirai dans quels lieux se trouvait Mme de Gain du 10 au 24 février.

Puis-je être plus facile? Et j'ajoute que si vous le désirez, je remonterai au 1^{er} février et j'irai à la fin du mois. Travail fort inutile, mais qu'il ne tient qu'à vous de m'imposer.

N'oubliez pas d'ailleurs, Messieurs, que, puisque j'ai prouvé que la femme qui était le 20 mars chez M. Sénéchal n'était pas Mme de Gain, j'ai par là même prouvé qu'elle n'y était pas en février, puisqu'il est reconnu par tous que c'était la même personne. Mais je ne me bornerai pas à cette observation bien décisive, et je veux une démonstration jour par jour, qui prouve absolument l'impossibilité que ce soit Mme de Gain.

Le 10 février. — Elle est à Charbonnière, elle y écrit à son fils Émeric; voici l'enveloppe de la lettre, timbrée de la poste.

Le 11 et le 12. — Toujours à Charbonnière, dans sa famille.

Le 13. — Elle est à Moulins. Voici une lettre d'Émeric à son oncle, M. de Rochefort, timbrée de la poste, qui le constate.

Le 14. — Elle est à Charbonnière. Voici une lettre qu'elle y reçoit de M. Meillet. Cette lettre porte le timbre de la poste.

Le 15. — Mme de Gain arrive à Nevers, descend comme à l'ordinaire chez M. de Cavailhès. Ce même jour elle y paye un billet à Mlle Philbert.

Le 16. — Elle est chez M. de Cavailhès.

Le 17. — Encore à Nevers. Elle écrit le soir à son fils; la lettre a été jetée à la poste dans la soirée, car elle porte les timbres du 17 et du 18, ce qui indique qu'elle a été timbrée dans la nuit. Cette lettre prouve que la mère était bien à Nevers; il suffit de la lire.

Écoutez :

Lettre de M^{me} la marquise DE GAIN à son fils, au petit séminaire d'Iseure.

« 17 février 1868.

» Je viens de recevoir ta lettre, mon cher enfant ; je vais bien. Je serai jeudi
» à Moulins ; sois sans inquiétude. Je me presse pour que ma lettre t'arrive
» demain ; j'ai eu tellement à faire que je n'ai pu t'écrire.
» Adieu, à jeudi, je t'embrasse bien tendrement.

» *Signé : Marquise DE GAIN.* »

Le jeudi 20 était un jour de congé, la mère écrit à son fils qu'elle ira le voir ce jour-là ; Emeric en avait prévenu son oncle par sa lettre du 13.

Le 18. — A Nevers, Mme de Gain fait des achats. Voici la facture.

Le 19. — Mme de Gain part à minuit pour Moulins ; elle y arrive vers deux heures du matin ; elle est conduite à l'hôtel des Quatre-Vents ; il n'y a pas de chambre disponible, elle couche dans la salle à manger sur un fauteuil, à côté de la chambre de la maîtresse d'hôtel.

Voici la déclaration des maîtres d'hôtel :

Lettre de M^{me} MÉTÉNIER-BARATHON à M^{me} la marquise DE GAIN.

« Moulins, le 6 avril 1869.

» MADAME,

» J'ai tardé à vous répondre ; mon mari était absent. Il se rappelle parfaitement de vous avoir conduit avec Mme de Barthelat à Iseure *le 20 mars*, et d'avoir attendu très-long-temps *à rapport* que M. de Gain y était. De plus, le 20 février, vous avez couché sur un fauteuil dans la salle à manger, attendu que je n'avais pas d'appartements à vous donner, et le soir vous avez couché dans la chambre n° 1. Voilà, Madame, tout ce que nous pouvons vous dire.

» *Signé : F. MÉTÉNIER.* »

Le 20. — Jour de sortie au petit séminaire, elle passe la journée près de son fils Emeric. Elle couche le soir dans la chambre n° 1 de l'hôtel.

Le 21. -- Mme de Gain rentre à Nevers, d'où elle écrit à son fils ; elle lui annonce son retour sans mauvaise rencontre. Voici l'enveloppe timbrée de la poste le 21.

Le 22. — Lettre d'Émeric à sa mère, qui lui annonce qu'il a reçu sa lettre de Nevers.

Le 23. — Mme de Gain est à Nevers chez M. de Cavailhès, fait des acquisitions. Voici la facture de Mme Deguergue.

Le 24. -- Elle est encore à Nevers, chez M. de Cavailhès, où elle reçoit, parlant à *sa personne*, trois actes d'huissier ; ce sont des notifications des acquéreurs des immeubles dépendant de la succession de M. le marquis de Gain père, pour la purge des hypothèques légales.

Faut-il continuer ? Oh non ! Je frémis de votre audace et de votre persévérance.

Non, je ne discuterai pas plus long-temps le fait de Châteaudun. Certes, j'aurais pu donner cours à une légitime indignation ; mais l'expérience m'a appris que la modération donnait la puissance et qu'elle accablait bien mieux que la colère. Il y a vingt-sept ans, lorsque je débutai à cette barre, j'aurais été moins calme ; alors, dans le feu de la plaidoirie, je me serais échappé en récriminations violentes, et il n'est pas bien sûr que je ne fusse pas sorti de mon banc, emporté par mon indignation. (Sourires.)

Mais les années sont venues ; j'ai vu tant d'infamies, qu'il m'a bien fallu les stigmatiser avec calme et leur jeter le mépris sans véhémence. Messieurs, laissez-moi vous dire seulement que celui ou ceux qui ont organisé cette accusation sont des misérables ! Laissez-moi vous dire que l'innocence de la marquise de Gain est certaine ; qu'il est démontré avec une évidence irrésistible, qu'elle n'est pas allée à Châteaudun ni le 20 mars, ni vers le 20 février. Si M. Sénéchal se trompe, s'il a confondu Mme de Gain avec une autre femme, quelle aberration étrange n'a-t-il pas commise ! Je veux bien qu'il ne soit pas un malhonnête homme ; mais le marquis de Gain, qui n'a pas pu se tromper, comment qualifier sa conduite ?

Ah ! je comprends que vous ayez reculé devant une instruction préalable. Si elle avait été faite, est-ce que cet odieux échafaudage ne se serait pas

écroulé à la première vérification ? est-ce que le juge d'instruction n'aurait pas bien vite reconnu les mensonges ou l'erreur ? est-ce que ces témoins ne se seraient pas rétractés ? Aussi vous vous êtes bien gardé d'en appeler au juge d'instruction. Vous avez désiré la confusion et le scandale ; vous avez espéré perdre ainsi la marquise de Gain. C'est vous, marquis de Gain, qui sortirez d'ici flétris et déshonoré !

Abordons maintenant le fait de Brives.

Notre adversaire veut nous en faire grâce, comme de celui de Chartres. Pas de ces faveurs, je vous en prie. Vous avez relevé cette prévention, et j'entends la vider avec vous.

Ce qui s'est passé à Brives est fort simple. On avait fait des enquêtes civiles à Tulle. Le 16 au soir, Mme de Gain repartait pour Brives. Elle y arrive à neuf heures avec M^e Meillet, son avoué, qui allait à Arcachon rejoindre sa femme. Mme de Gain, elle, voulait se diriger sur Clermont ; il n'y avait pas de train pour cette direction dans la nuit ; elle dut s'arrêter et coucher à Brives. Le premier convoi pour Clermont ne partait le lendemain qu'à cinq heures du matin. Elle se fit conduire à l'hôtel de Bordeaux.

M. Louis de Maulmont avait dû partir de Tulle avec sa tante et M. Meillet ; il voulait se rendre à Limoges. La diligence de Tulle à Brives était pleine, tous les témoins vous l'ont déclaré, et il n'avait pu y trouver de place. Il attendit à Tulle le départ le plus prochain d'une autre voiture, celle de Clermont à Brives, qui passe plus tard. M. Louis avait vu rôder autour du bureau des voitures M. de Gain ; il apprend que lui aussi, voulait se rendre à Brives. Il craignait un danger pour sa tante, et en arrivant à Brives, vers deux ou trois heures du matin (il ne pouvait repartir qu'à six heures pour Limoges), il crut prudent d'aller avertir Mme de Gain. Rien assurément de plus naturel. Il se rendit à cet effet à l'hôtel de Bordeaux, où Mme de Gain descend toujours. Et le témoin Chanac, domestique de l'hôtel, fait une déposition très-nette sur tout ce qui s'est passé depuis l'arrivée de Louis jusqu'à son départ.

Louis dit qu'il ne voulait pas de chambre et qu'il attendrait sans se coucher le départ du train de Limoges.

-- Avez-vous ici Mme de Gain ? demande-t-il.

— Oui, répond Chanac.

— Quel est le numéro de sa chambre ?

— Le n° 5.

— Conduisez-moi vers elle.

C'est fort étrange, dit mon adversaire, que de se faire conduire dans la chambre d'une femme à trois heures du matin.

Vraiment, ce rigorisme m'étonne ; n'arrive-t-il pas chaque jour, et le plus innocemment du monde, qu'on pénètre dans la chambre d'une sœur, d'une tante, d'une parente, lorsqu'elle est encore couchée, pour le motif le plus vulgaire, sans blesser les convenances et sans la plus légère pensée d'une indiscretion. Quoi de plus naturel, qu'un neven vienne à toute heure, prévenir sa tante du danger qui la menace.

M. de Maulmont frappe donc à la porte de Mme de Gain ; le domestique Chanac l'avait accompagné. Mme de Gain a répondu, elle a cru qu'on venait la réveiller pour le départ. Louis se fait connaître ; Mme de Gain s'habille pour ouvrir la porte. M. Louis avertit sa tante de l'arrivée prochaine du marquis, et il descend aussitôt dans la cour, où il se promène jusqu'au départ de l'omnibus. Un peu plus tard, vers quatre heures et demie, Chanac, qui traverse la cour, l'aperçoit fumant son cigare et se promenant devant la salle à manger.

Mme de Gain s'était remise au lit après la sortie de Louis de sa chambre, et le domestique fut la réveiller pour le départ du chemin de fer. Sur la déclaration de Chanac, l'adversaire se préoccupe de savoir si on avait frappé une ou deux fois à la chambre de Mme de Gain. Je n'en sais rien, et j'avoue que je n'y trouve aucune importance.

En quittant l'hôtel de Bordeaux pour gagner la gare, Mme de Gain monte en omnibus ; ses effets et la malle de Louis sont aussi transportés par cette voiture, et Louis vient à pied trouver le chemin de fer. A la gare, Mme de Gain prend son billet pour la direction de Clermont, où nous la retrouverons bientôt. Elle part à cinq heures. Louis prend à six heures le train de Périgueux ; de là se dirige chez son grand-père, le marquis de Maulmont, qui, dans un certificat que j'ai là et que je vais vous lire tout à l'heure, quand j'arriverai au fait de Souillac, établit que son petit-fils est arrivé chez lui le 17 au soir.

Que voulez-vous de plus ?

Rien de plus simple que tout cela ; et il fallait, en vérité, la rage de tout incriminer pour trouver dans cet incident de Brives le plus léger prétexte à une incrimination.

Reste le fait de Souillac.

Ici encore, Messieurs, quelle infamie ! Je ne veux pas répéter tout ce que j'ai dû vous dire pour le fait de Châteaudun. Mais, vous le savez déjà, c'est une calomnie odieuse que nous repousserons aussi facilement, grâce à Dieu, que toutes les autres.

Mme de Gain et Louis de Maulmont n'ont jamais été ensemble ni séparément à Souillac, et c'est pourtant dans cette ville que se serait accompli l'un des adultères.

Mon honorable contradicteur me menace de faire comparaître Mme Planiol, la maîtresse de l'hôtel de Souillac. Je la tiens pour entendue ; elle viendrait, si vous le voulez, affirmer avec les autres témoins la présence des prévenus dans son hôtel, cela ne prouverait rien. Ce qui est impossible ne peut être démontré, et je vous le répète, je vais vous prouver cette impossibilité. Si Mme Planiol était ici, elle se tromperait ou elle ne dirait pas la vérité, à votre choix.

Vous avez mandé des domestiques, des facteurs qui, après six mois, viennent merveilleusement reconnaître sans hésitation la figure d'une personne qu'ils auraient rencontrée une seule fois, eux qui voient un si grand nombre de voyageurs chaque jour ; n'est-ce pas au moins de l'audace ?

Un des facteurs ajoute même : « Cette dame était fort agitée ; il y avait » avec elle, le soir, un monsieur qui n'était pas moins ému ; mais, ajoute-t-il, ce n'était pas M. Louis de Maulmont. Ils allaient, parlaient, gesticulaient. » Voilà un facteur physionomiste et qui doit avoir beaucoup à faire, s'il observe ainsi tous ceux qu'il accompagne. Vraiment, tout cela ne mérite pas d'être réfuté.

Un autre facteur, aujourd'hui soldat, en garnison à Montpellier, d'où on l'a fait venir, se souvient, à la gare de Brives, d'avoir entendu prononcer les mots de Souillac, Bordeaux. C'est fort possible, et il n'était pas besoin de faire venir ce témoin de si loin pour cela.

Mais le plus curieux, c'est cette cabaretière de Saint-Denis, qui déclare qu'elle a vu une dame l'année dernière ; car, ne vous y trompez pas, Messieurs, c'était le 17 juillet 1868. Cette dame a passé sans s'arrêter à son cabaret. Elle avait cru d'abord que c'était une personne du pays; mais non, c'était une étrangère qui marchait assez rapidement ; elle ne l'a aperçue que quelques secondes, et elle n'hésite pas à déclarer, sous la foi du serment, que c'était Mme de Gain.

Que peut-on répondre à de pareilles déclarations? Elles sont bien criminelles si elles ne sont pas insensées! Vous avez vu cette aubergiste; souvenez-vous de sa parole aigre et violente ; elle a trop de colère pour être sincère.

Puis arrivent, comme preuve décisive, les deux servantes de l'hôtel de Souillac, qui affirment que le 17 juillet Mme de Gain est arrivée, accompagnée de M. Louis de Maulmont.

Nous leur avons demandé comment leurs souvenirs, à dix mois de distance, étaient si précis? Vous avez entendu leur réponse. Avant de venir ici, elles ont fait une répétition, et il est avoué qu'on a réveillé leur mémoire avec des photographies dont on a su jouer avec elles très-habilement. Malgré cela, elles y ont mis une complaisance méritoire en reconnaissant M. Louis ; car, à cette époque, il appartenait encore à son régiment ; il n'avait pas la barbe entière qu'il porte aujourd'hui, ce qui change bien un peu un jeune homme. Mais ces demoiselles venaient ici pour reconnaître celui qu'on leur présenterait; aussi n'y ont-elles pas manqué. Mais, grâce à Dieu, nous avons, sur ce point de la prévention, une date fixe qu'il est cette fois impossible de déplacer : — *C'est le 17 juillet.*

Sur la prévention de Châteaudun, notre preuve est sans réplique, malgré le vague dans lequel vous voulez vous placer ; mais pour Souillac il n'y pas d'équivoque possible.

Ce serait donc le 17 juillet que la marquise de Gain et son complice sont à Souillac, retenons-le bien, et écoutez maintenant la preuve la plus irréfragable d'un alibi pour l'une et pour l'autre. Ici les preuves se pressent, et j'ai hâte de les produire.

Le 17 au matin, Mme de Gain, elle, a pris à cinq heures, à Brives, son billet pour la direction de Clermont. Elle arrive à Issoire à 6 heures 44 du

soir. Là, elle rencontre M. Fleury, secrétaire général de la préfecture de Clermont, qui a envoyé, ne pouvant se rendre à Tulle, pour cause de maladie, une déclaration à M. le Procureur impérial et une lettre à Mme de Gain que je vous lis :

« Clermont-Ferrand, le 6 mars 1869.

» MADAME,

» Vous me demandez si je me souviens de la date du mois de juillet dernier, où
» je vous ai rencontrée à Issoire dans le train du chemin de fer. J'aurais peut-
» être été embarrassé de vous la donner d'une manière exacte, si, ce jour-là, je
» n'avais pas terminé une affaire pour un de mes amis ; *c'est le 17 juillet 1868.*

» Je me souviens parfaitement de vous avoir manifesté mon étonnement de
» vous trouver seule dans cette direction. Vous me dites avoir pris le train à
» Murat, où vous aviez eu la crainte de le manquer, ce qui vous aurait contrariée,
» parce que vous étiez attendue à Clermont.

» Arrivés à notre destination, je vous ai accompagnée chez Mme de Laverchère.

» Voilà le souvenir que j'ai conservé de notre rencontre.

» Si vous avez besoin d'autres renseignements, veuillez m'écrire, je m'empres-
» serai de vous répondre.

» J'étais absent de Clermont lorsque votre lettre y est arrivée ; c'est ce qui
» vous expliquera le retard que j'ai mis à vous répondre.

» J'ai le projet d'aller en Bourbonnais après les fêtes de Pâques. J'espère
» vous voir à Charbonnière.

» Veuillez, je vous prie, Madame, me rappeler au bon souvenir de votre
» famille, et agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.

» Signé : FLEURY. »

Est-ce un témoignage de complaisance ? Osez le dire ? Il ne peut se tromper, M. Fleury. Il connaît depuis long-temps la marquise ; il a voyagé avec elle, et, arrivé à Clermont, il lui a offert son bras pour la conduire chez Mme de Laverchère, tante de Mme de Gain. La date, il en est sûr :

c'était le 17 ; il était allé ce jour-là terminer à Issoire une affaire pour un de ses amis.

M. Fleury ne se borne pas à écrire à Mme de Gain. Sa santé le retient, mais il a fait appeler un notaire, et devant lui, sous la foi du serment, il affirme tous ces faits, et il adresse cette déclaration authentique, au ministère public.

Cette déclaration, la voici :

« Par-devant M^e Charles Rochette et son collègue, notaires à Clermont-Ferrand, etc.,
» A comparu M. Léon Fleury, ancien conseiller de préfecture et secrétaire général du département du Puy-de-Dôme, demeurant à Clermont-Ferrand, rue Ballainvilliers,
» Lequel a exposé qu'il a reçu une assignation à comparaître le lundi 15 mars présent mois devant le tribunal de Tulle (Corrèze), pour déposer comme témoin sur les faits à sa connaissance et relatifs à une instance pendante devant ledit tribunal entre M. Hippolyte marquis de Gain et Mme Françoise-Augustine Barbat du Clozel, son épouse ;
» Mais, qu'étant dans l'impossibilité absolue, pour cause de santé, de satisfaire à cette assignation et de se trouver à Tulle au jour y indiqué, il déclare, sous la foi du serment, n'avoir à sa connaissance aucun autre fait relatif à l'instance dont il s'agit que ceux consignés dans une lettre qu'il a adressée à Mme la marquise de Gain, à la date du 6 mars présent mois, et dont une copie, conforme à l'original, est demeurée ci-annexée, après avoir été certifiée véritable par le comparant et revêtue d'une mention d'annexe par les notaires sous-signés, faisant la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.
» Fait à Clermont-Ferrand, en la demeure du comparant, l'an 1869, le 11 mars. »

Après une telle affirmation je devrais m'arrêter ; l'évidence est complète.

Mais je veux accabler M. de Gain d'autres preuves aussi saisissantes, pour que son indignité soit plus complète.

Le 17 au soir, Mme de Gain arrive à Clermont avec M. Fleury ; elle couche chez Mme de Laverchère, sa tante.

Le 18, elle fait des emplettes chez Mme veuve Bogros, rue Pascal. Voici la facture.

Le même jour 18, elle se présente chez M^e Mage, son notaire, à Clermont, pour y demander l'expédition de son contrat de mariage. Voici la déclaration du notaire et celle de son principal clerc.

« Clermont-Ferrand, le 7 mars 1869.

» Je soussigné, Jean-Baptiste-Louis Échallier, ancien clerc de M^e Mage, notaire à Clermont-Ferrand, actuellement de M^e Rochette, son successeur, déclare que Mme de Gain se présenta en l'étude de M^e Mage le samedi 18 juillet 1868, pour demander l'expédition de son contrat de mariage. M^e Mage se trouvait en ce moment dans le département de l'Allier. Je fis préparer l'expédition demandée, et, après l'avoir fait signer, je l'adressai, le jeudi 23 du même mois, à M^e Meillet, avoué à Nevers, ainsi qu'il est indiqué sur mon livre d'annotation.

» Signé : ÉCHALLIER. »

« Clermont-Ferrand, le 7 mars 1869.

» Je soussigné, Balthazard Mage, ancien notaire à Clermont-Ferrand, y demeurant, déclare que, à mon retour dans cette ville, à l'époque ci-dessus rappelée, M. Échallier, mon principal clerc, me fit part de la demande de Mme de Gain, et que l'annotation de l'envoi de l'expédition de son contrat de mariage à M^e Meillet, avoué à Nevers, existe bien sur le livre tenu par M. Échallier.

» Signé : MAGE. »

Ainsi les 17 et 18 juillet Mme de Gain couchait à Clermont, et des témoins indignes ne craignent pas d'affirmer qu'elle était dans de coupables plaisirs à Souillac.

Le 19, elle écrit à son avoué, M^e Meillet. Je produis la lettre, timbrée de la poste ; il suffit de la lire pour y trouver, avec sa date, la preuve bien évidente qu'elle venait d'arriver à Clermont.

« Clermont, ce 19 juillet 1868.

» *A M. Meillet, avoué à Nevers.*

» MONSIEUR,

» Je suis partie de Brives, comme nous en étions convenus, vendredi matin,
» par le train de cinq heures. Louis a pris le convoi partant à peu près à la
» même heure pour Limoges. Je suis arrivée à Clermont le soir même assez
» fatiguée et trop tard pour m'occuper de mon contrat de mariage que vous
» m'avez chargée de réclamer à M. Mage. Hier il était absent ; je n'ai trouvé
» que son clerc ; mais il m'a promis de faire faire de suite l'expédition et de vous
» l'adresser.

» J'ai trouvé ma tante de Laverchère malade, et, pour mon compte, je suis
» fatiguée plus que je ne puis le dire. Il fait une chaleur excessive ; malgré cela,
» il faut que je m'occupe de mes affaires.

» J'espère que vous avez fait bon voyage à Arcachon et que vous avez pu vous
» y reposer un peu.

» Veuillez, Monsieur, croire à mes sentiments distingués.

» *Signé : A. DU CLOSEL DE GAIN.*

» Je partirai demain pour Charbonnière. Dites-moi vite ce que vous avez
» obtenu pour Émeric. Vous savez que ma pensée est toujours là..... »

Où en sommes-nous, Messieurs ! On croit rêver en entendant les témoins et imprudentes déclarations des témoins qu'on nous a produits. Tout ce perfide et honteux échafaudage s'écroule, à la honte de ceux qui l'ont élevé. Leur déroute est complète. Il ne leur restera pas même un doute pour outrager cette malheureuse femme.

Dans les meilleures affaires, il y a quelquefois des parties un peu obscures, derrière lesquelles la malveillance peut s'embusquer pour essayer sa honteuse attaque ; mais, aujourd'hui, elle n'a rien !... rien !... aucun abri !

Aujourd'hui, tout est clair, pas un nuage, et la calomnie est si transparente qu'elle ne peut plus même essayer de faire la moindre illusion.

C'est assez... c'est trop pour l'alibi de Mme de Gain.

Celui de M. Louis de Maulmont est aussi incontestable. Il me suffit pour lui d'un seul témoignage. Dans l'entraînement effroyable de sa mauvaise nature, le marquis de Gain osera-t-il dire que le vénérable marquis de Maulmont est un menteur et un parjure ? Non, il ne l'osera pas. Eh bien ! voici l'attestation de lui qui prouve que, le 17 juillet au soir, Louis arrivait au château de Magdeloup, qui est près de Limoges, à proximité de la station de Bussière-Galand, à l'opposé de Souillac. Je lis :

« Magdeloup, 9 mars 1869.

« MON CHER LOUIS,

« J'ai appris, il y a quelques jours, que tu étais sur le point d'avoir un procès avec ton oncle Hippolyte de Gain. Le 17 juillet, jour où tu es venu nous voir à Magdeloup, je pensais que cette malheureuse affaire était terminée : je vois avec peine que tu es maintenant poursuivi. L'intérêt que je te porte me fait espérer que tu sortiras avec avantage de cette affaire.

« Ta mère et tes sœurs sont toujours à Limoges : leur manière d'agir est déplorable et montre qu'il n'y a chez elles *ni sentiment, ni honneur*.

« Je te demande de me tenir au courant de ce qui se passera.

» Adieu, mon cher Louis ; tes tantes et tes cousines me chargent de te dire mille choses.

» Ton grand-père,

Signé : M^{is} DE MAULMONT.

Le vieux marquis de Maulmont se redresse, Messieurs, pour accabler ceux qui veulent en imposer à la justice ; il juge inflexiblement et sans appel ces dames de Maulmont qui n'ont porté ici que la calomnie. Son fils qui m'entend, le chef de cette famille, honnête lui, et qui souffre si cruellement, ne saurait démentir cet aïeul respectable qui ne s'est jamais souillé par un mensonge ; oui, le grand-père, ce vieillard de quatre-vingt-sept

ans, absent de l'audience, nous envoie sa parole, et il jette le mépris sur tous ces vils accusateurs.

J'ai terminé enfin, Messieurs. Êtes-vous convaincus ? Ah ! si vous ne l'étiez pas, que faudrait-il donc pour avoir raison de la perfidie et du mensonge ?

Je m'étais engagé à vous apporter la lumière la plus éclatante, n'ai-je pas tenu ma parole ? Je n'ai qu'une crainte, c'est de vous avoir fatigués par de trop longues démonstrations. Mais la calomnie honteuse dont on nous poursuit est si insensée, que je n'ai pu résister au besoin de vous prouver jusqu'à quel degré d'audace elle était arrivée.

Faut-il, en finissant, résumer cette lamentable affaire ? — Non, sans doute ; et puis, comment résumer des preuves qui toutes ont la même puissance ? Il faudrait recommencer, énumérer l'une après l'autre toutes ces incontestables démonstrations qui anéantissent cette ignoble prévention. — Je ne le ferai pas. — Sans doute, au milieu de tous ces nombreux détails, votre esprit pourra en oublier un grand nombre, mais il en conservera assez pour que l'innocence des deux prévenus soit à l'abri de tout soupçon.

Laissez-moi, Messieurs, avant de finir, m'éloigner de cette famille de Gain et me rafraîchir le cœur loin de toutes ces hontes.

Mon honorable contradicteur m'a amené, par un mot de sa plaidoirie, à fouiller dans mon dossier et à y trouver deux délicieuses lettres qui doivent ici trouver leur place.

Vous parliez de la mère, maître Gorse. On l'a donc calomniée aussi près de vous ? Ce marquis de Gain ne s'est pas même arrêté devant cette dernière profanation !

Combien elle est plus généreuse, l'honnête mère ! — Ecoutez les conseils excellents et généreux qu'elle donne à son cher enfant. Je lis ces pages avec bonheur, Messieurs ; c'est mon frère qui l'a voulu, et je l'en remercie :

“ Charbonnière, 8 novembre 1867.

» Je suis arrivée hier soir, mon cher enfant ; j'ai trouvé ton oncle
» à Saint-Pourçain.

» Il est arrivé une lettre du capitaine; il ne s'est pas encore battu,
» ne devant faire partie des zouaves que ces jours-ci.....

» Sa mission est belle et il te donne un bel exemple.

» Travaille bien et j'irai souvent te voir; ta grand'mère, ton
» oncle et ta tante sauront aussi se mettre en route souvent, pour
» t'encourager. Mais pour cela il faut te bien conduire, aimer tes
» maîtres; l'affection pour eux te poussera à travailler pour leur
» faire plaisir.

» Je n'ai pas besoin de te dire que pour moi tu es ma seule joie
» et ma seule espérance; tu sais bien ce que je fais pour toi, ton
» cœur doit te le dire, je n'ai donc pas besoin d'en parler. — Prie
» le bon Dieu pour ton pauvre père, et que ton cœur ne conserve
» aucun souvenir fâcheux. Il est bien malheureux d'être ainsi fait.....

» Tu peux beaucoup pour mon bonheur avenir; il faut que ta
» conduite me fasse oublier un jour quatorze ans de souffrances. —
» Mais, mon cher enfant, tu sais bien que depuis long-temps j'ai
» pardonné; fais comme moi, et ne conserve jamais dans ton cœur
» une pensée d'amertume contre celui que tu dois respecter, je
» dirai même affectionner.

» Ce sujet, tout pénible qu'il est pour moi, doit faire partie de mes
» conseils; tu dois les accepter et réfléchir souvent à ce que je te
» dis. — Ta position te force à avoir des idées au-dessus ton âge;
» en le demandant, Dieu te donnera de la force, et tu feras ce que
» tu dois faire pour devenir un honnête homme. — *Noblesse oblige*, ne
» t'oublie pas.

» Adieu, mon cher petit, nous nous réunissons tous pour t'em-
» brasser du meilleur de notre cœur.

» Marquise DE GAIN. »

Voilà la mère... En est-il une plus digne ?... Ce n'est pas une lettre unique que je peux produire; en voici une seconde; le cœur de la mère ne s'est jamais démenti.....

« Charbonnière, 25 novembre 1867.

» J'ai reçu ta petite lettre, mon cher enfant; tu sais d'avance tout
» le bonheur qu'elle me donne. Tu seras, j'espère, ma joie et ma
» consolation... Tous les jours je promène ton pauvre grand-père,
» qui a bien besoin de soins et de distractions. Ne l'oublie pas dans
» tes prières, afin qu'il continue à avoir cette grande résignation.—
» La résignation, mon cher enfant, vient d'un grand calme de cons-
» cience et d'une grande espérance pour l'autre vie. Toi aussi tu as
» tes peines, et il faut les offrir au bon Dieu. Prie pour ton père; ne
» laisse pas ton cœur se livrer à la récrimination. Nous avons tous
» nos défauts, ce n'est pas à nous à nous juger, c'est à Dieu! Il faut
» donc être indulgent, si nous voulons que Dieu le soit pour nous....
» Adieu, mon cher enfant aimé, que Dieu te donne tout le bonheur
» qui m'a manqué en ce monde. Tu peux me faire oublier cette vie
» si triste jusqu'à ce jour par ta bonne conduite. Je t'embrasse pour
» moi et pour tous nos bons parents.

» Marquise DE GAIN. »

(Émotion très-vive dans l'auditoire.)

Que pourrais-je ajouter, Messieurs? Est-ce que vos cœurs ne sont pas trop émus pour qu'il soit possible d'insister?

Un dernier mot, — et ce n'est pas à vous, magistrats, que je veux m'a-
dresser. — Pour vous, la cause est jugée. — C'est à cette pauvre femme que
je vous demande la permission de dire, avant de sortir de cette audience,
une dernière parole. (Se tournant vers Mme la marquise.) Courage! Ma-
dame, vous avez été bien malheureuse et bien éprouvée; une autre moins
vaillante que vous succomberait au désespoir. Oh! je vous en conjure, ne
vous laissez pas abattre. Il vous reste un fils; c'est de lui que doit vous

venir la consolation et l'espérance. Vous l'avez dit avec un beau langage : « Aussi long-temps que le cœur de la mère sera rempli, le cœur de la femme ne sera pas irréparablement désolé... » Veillez sur votre trésor ; appuyez-vous avec confiance sur votre enfant ; vous ne trouverez pas le bonheur, hélas ! vous aurez la résignation !

Noblesse oblige ! disiez-vous quelque part. Vous êtes noble, Madame, non pas parce que vous êtes la fille d'un gentilhomme, non parce que vous êtes la marquise de Gain, — car ce nom est fatal ! — mais vous l'êtes parce que Dieu vous a faite l'une de ses privilégiées par l'esprit et par le cœur !

Vous laisserez dans ce pays, qui n'est pas le vôtre, mais qui vous aime déjà, parce qu'il a su vous apprécier et vous plaindre, un souvenir qui ne s'effacera pas. Ceux qui depuis long-temps sont dans votre cœur vous aimeront plus encore ; vous avez tant souffert que leur affection, plus vive et plus dévouée s'il est possible, cherchera à adoucir ce dououreux passé.

Courage donc, Madame, et si l'affection d'un honnête homme peut vous fortifier, je vous tends la main comme à la meilleure, à la plus honnête et à la plus malheureuse des femmes !

(La plus vive émotion suit cette plaidoirie.) (1).

Le 28 avril 1869, le tribunal correctionnel de Tulle a rendu, sur les conclusions conformes du ministère public, un jugement qui a renvoyé Mme la marquise de Gain de la plainte portée contre elle par son mari.

M. de Gain a interjeté appel de ce jugement devant la cour impériale de Limoges.

(1) Sténographie de M. Germain Saurat, licencié en droit, sténographe-rédacteur, 40, rue Saint-Honoré, Paris.

COUR IMPÉRIALE DE LIMOGES
(CHAMBRE CORRECTIONNELLE).

M. LE MARQUIS DE GAIN CONTRE M^{ME} LA MARQUISE DE GAIN.

APPENDICE
A LA PLAIDOIRIE DE M^E LACHAUD,

AVOCAT DE M^{ME} LA MARQUISE DE GAIN.

Depuis l'appel de M. le marquis de Gain devant la cour de Limoges, Mme la marquise de Gain a fait entendre différents témoins devant MM. les Juges de paix de Souillac (Lot), Veyre-Monton (Puy-de-Dôme) et Moulins (Allier).

Voici les procès-verbaux :

*Extrait des minutes des actes de la justice de paix du canton de Souillac,
arrondissement de Gourdon (Lot).*

Aujourd'hui, 1^{er} juin 1869, devant nous, Ferdinand Darnal, juge de paix du canton de Souillac, agissant en cette qualité, assisté du greffier en titre,

Avons, sur les réquisitions de Mme Barbat du Clozel, marquise de Gain, assisté de M^e Métras, avoué près le tribunal de première instance de Brives, fait les constatations suivantes :

Il est expliqué que, dans le procès en adultére poursuivi à la requête de M. le marquis de Gain, devant le tribunal de Tulle, deux témoins, alors servantes de l'hôtel Planiol, les nommées Virginie Cayre et Marie Delfraysse, ont déclaré devant ce tribunal que Mme la marquise de Gain, qu'elles reconnaissaient parfaitement, était venue à Souillac les 16, 17 ou 18 juillet 1868 avec M. Louis de Maulmont, qu'elles ont également reconnu ; elles ont aussi fait connaître d'autres faits qu'il est inutile de rappeler ici.

Mme la marquise de Gain était intéressée à faire disparaître des témoignages aussi affirmatifs sur des faits qu'elle prétend complètement erronés, aussi a-t-elle voulu se rendre elle-même à Souillac pour y voir ces mêmes témoins et leur demander s'ils persistent à la reconnaître, ainsi qu'ils l'ont déjà déclaré devant le tribunal de Tulle, et nous avons procédé aux constatations suivantes :

Mme NOÉMIE NAYRAT, épouse de M. PLANIOL, maître d'hôtel à Souillac, a déclaré, mise en présence de Mme la marquise de Gain, ne pas la reconnaître, ne l'avoir jamais vue ; elle ajoute que les voyageurs qui fréquentent son hôtel sont en majeure partie des habitués de la maison, et que si la personne qui est en ce moment devant elle, était venue dans son hôtel, même à une époque maintenant éloignée, elle pourrait bien en avoir oublié le nom, mais non pas la physionomie et surtout dans les circonstances révélées par l'enquête. Il est aussi constaté que les recettes des 16, 17 et 18 juillet dernier sont plus faibles qu'à l'ordinaire et ne révèlent pas la présence de voyageurs ayant diné dans leur appartement.

Mme Planiol était seule à ce moment dans son hôtel (son mari étant retenu à Barèges pour cause de maladie) ; elle déclare, et son mari fait la même déclaration, qu'il n'y a de sonnettes dans aucune des chambres de l'hôtel et qu'il n'y en a jamais eu.

Lecture faite à Mme et à M. Planiol de leurs déclarations, ont dit qu'elles contenaient vérité et ont signé.

VIRGINIE CAYRE, demeurant à Souillac, cuisinière depuis un an à l'hôtel Planiol, qu'elle quitte aujourd'hui, fait la déclaration suivante.

Elle est mise en présence de Mme la marquise de Gain.

Il lui semble, dit-elle, que cette dame est la personne qu'elle croit avoir vue à l'hôtel dans le courant de juillet dernier ; ses souvenirs ne peuvent être assez précis pour l'amener à une affirmation positive. L'hôtel reçoit beaucoup de voyageurs, et il en vient souvent qui prennent leurs repas dans leur chambre. L'homme qui aurait accompagné Mme de Gain était grand, jeune, portait toute sa barbe, et avait les cheveux longs, blonds comme sa barbe. Pour le surplus, elle s'en réfère à la déposition qu'elle a déjà faite devant le tribunal de Tulle, et plus n'a dit et n'a signé pour ne savoir.

MARIE DELFRAYSSE, fille de service à l'hôtel du Lion-d'Or, à Souillac, mise en présence de Mme la marquise de Gain, déclare ne pas la reconnaître, ne l'avoir jamais vue dans l'hôtel. Elle explique que la déclaration première qu'elle fit à Tulle, peut être le résultat d'une erreur tirée du grand nombre de voyageurs qu'elle a à servir, et du peu d'attention qu'elle met à fixer leurs traits. A ce moment, éloignée de la solennité de l'audience, mise en présence de Mme de Gain, qu'elle examine librement et de près, elle déclare ne pas la reconnaître.

Elle sait qu'il est venu à une époque qu'elle ne peut préciser deux personnes qui ont pris la chambre n° 3, qui sont arrivées à six heures du soir à Souillac, et qui en sont reparties le lendemain avant déjeûner par une voiture de louage, et plus n'a dit et n'a signé pour ne savoir.

LOUIS LAVAL, domestique au service de l'hôtel Planiol, déclare que dès les premiers mois de cette année M. le marquis de Gain est allé, conduit par lui, chez tous les voituriers de Souillac leur demander s'ils avaient conduit deux voyageurs, une dame et un jeune homme, qu'ils auraient pris à l'hôtel Planiol pour les emmener à un endroit qu'il ne se rappelle pas, et plus n'a dit et n'a signé pour ne savoir.

De tout quoi nous avons fait et dressé le présent procès-verbal, sur la réquisition de Mme la marquise de Gain, et avons signé avec elle et le greffier à Souillac,

en l'hôtel Planiol, les jour, mois et an que dessus, et heure de trois du jour, et avant les signatures nous constatons que l'identité de Mme la marquise de Gain nous a été certifiée par M^e Métras, avoué à Brives, et a signé aussi avec nous.

Signé A. DU CLOZEL DE GAIN, MÉTAS, F. DARNAL, LAMÉMORIE.

Enregistré à Souillac, le 1^{er} juin 1869, folio 138, verso, case 6 reçu ; 2 fr.
décime 30 centimes.

Signé BOÉ.

Pour expédition conforme à la minute :

Signé LAMÉMORIE.

*Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de Veyre-Monton,
arrondissement de Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme.*

Aujourd'hui, 9 juin 1869, devant nous, Théodore-Jean-Jacques Giscard, juge de paix du canton de Veyre-Monton, étant assisté de M^e François Vidal, greffier,

Avons, sur les réquisitions de Mme Barbat du Clozel, marquise de Gain, fait les constatations suivantes :

FRANÇOIS COHENNEY, âgé de vingt-six ans, cultivateur, demeurant au Crest, déclare :

« Le 18 mars 1868, je suis sorti du château de Charbonnière, canton de Chantelle (Allier), avec Mme du Clozel, pour aller à Moulin-Neuf, canton du Montet, chez M. d'Aigrepont, où nous avons couché. Nous y avons passé la journée du 19, et le 20 mars nous sommes partis à huit heures du matin de Moulin-Neuf pour aller à Iseure voir le petit-fils de Mme du Clozel, M. Emeric de Gain. Nous sommes arrivés directement à Iseure à onze

» heures du matin. Mme du Clozel entra au collège et en ressortit en disant
» qu'elle ne pouvait le voir en ce moment, parce que son gendre y était. Nous
» avons attendu environ une heure sur la promenade ; enfin Madame est rentrée
» de nouveau et a vu M. Emeric qui venait de quitter son père. Madame est
» ressortie et est montée en voiture pour retourner à Moulin-Neuf en passant
» par Moulins.

» A trente mètres d'Iseure environ, j'ai passé à côté de Mme de Gain, qui
» portait un petit sac de nuit. J'arrêtai brusquement mon cheval et j'annonçai à
» Mme du Clozel que Mme de Gain, sa fille, était là. Mme du Clozel lui dit de
» monter en voiture et de ne pas aller à Iseure dans la crainte d'y faire une
» rencontre fâcheuse avec M. de Gain.

» Je conduisis ces dames chez Mme de Barthelat, à Moulins, puis je me rendis
» à l'hôtel des Quatre-Vents, où je déposai le sac de Mme de Gain. Je retins
» pour elle un appartement et commandai une voiture pour reconduire Mme de
» Gain à Iseure.

» Le soir j'amenai Mme du Clozel à Moulin-Neuf. »

De tout quoi nous avons fait et dressé le présent procès-verbal, sur la réquisition de Mme la marquise de Gain, et avons signé avec elle, le sieur François Cohendy et le greffier, en notre demeure, à Veyre, les jour, mois et an susdits, après lecture faite.

A la minute sont les signatures de Giscard, juge de paix, de Vidal, greffier, et celles de Mme de Gain et du sieur Cohendy.

Au bas est écrit :

Enregistré à Saint-Amand, le 10 juin 1869, folio 7, recto, case 4 ; reçu 2 fr.
décimes 30 centimes.

Signé PAULIS, receveur.

Pour expédition :

Signé VIDAL, greffier.

Extrait des minutes du greffe de la justice de paix est de Moulins (Allier).

Aujourd'hui, 10 juin 1869, s'est présentée devant nous, Paul-André Vigne, juge de paix du canton *est* de Moulins, assisté de M^e Puret, greffier,

Mme Françoise-Augustine Barbat du Clozel, épouse de M. le marquis de Gain, domiciliée de droit à Bourgneuf, commune de Varennes (Nièvre), et résidant de fait à Charbonnière, ladite dame assistée de M^e Bergeon, avoué à Moulins,

Laquelle a expliqué, qu'elle était en instance en séparation de corps avec son mari ; qu'en dernier lieu, ce dernier l'avait poursuivie en adultère devant le tribunal correctionnel de Tulle, et qu'il est intervenu un jugement qui a débouté son mari de sa demande ; mais que M. de Gain avait interjeté appel de cette sentence devant la cour de Limoges, où l'instance est actuellement pendante ; qu'elle avait intérêt, pour les besoins de sa défense, de faire constater certains faits, et notamment sa présence à Moulins, dans l'hôtel des Quatre-Vents, les 20 février et 20 mars 1868 ; elle nous a invités à recevoir les déclarations des témoins ci-après, lesquels sont :

1^o M. JEAN MÉTÉNIER, maître d'hôtel de l'hôtel des Quatre-Vents, à Moulins,

Lequel a expliqué que le 20 mars 1868 Mme de Gain, accompagnée de Mme de Barthelat, est descendue dans son hôtel ; qu'il a conduit ces deux dames dans une de ses voitures à Iseure, pour voir le fils de Gain, élève au petit séminaire, et là, ayant appris que M. de Gain était dans le pensionnat, ces deux dames se retirèrent provisoirement dans une maison voisine, et après le départ de M. de Gain elles entrèrent dans le petit séminaire.

2^o Mme VICTORINE BARATHON, épouse de M. MÉTÉNIER, précédent témoin, a déclaré aussi que le 20 mars 1868 Mmes de Gain et Barthelat s'étaient présentées à leur hôtel des Quatre-Vents et que son mari les avait conduites dans une de ses voitures à Iseure.

Elle a encore ajouté que, le 20 février de la même année, Mme de Gain était arrivée à son hôtel par un train de deux heures du matin, et toutes les chambres

étant occupées, elle a passé la nuit sur un fauteuil, dans la salle à manger, à côté de sa chambre à coucher, et la nuit suivante Mme de Gain a couché dans la chambre n° 4.

3^e MARIE MATAS, domestique à l'hôtel des Quatre-Vents depuis huit ans, a déclaré que, le 20 février de la même année, Mme de Gain, arrivant la nuit par le train de deux heures, est descendue dans l'hôtel des Quatre-Vents, et que toutes les chambres étant occupées, elle avait passé la nuit dans la salle à manger, sur un fauteuil, et que ce jour était jour de sortie pour les élèves du petit séminaire d'Iseure, où est son fils, et la nuit suivante Mme de Gain a couché dans la chambre n° 4.

Elle se rappelle aussi que, le 20 mars de la même année, M. Méténier a conduit Mme de Gain à Iseure, où elle allait voir son fils.

De tout quoi il a été dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec notre greffier, les jour, mois et an ci-dessus.

Enregistré à Moulins, le 10 juin 1869, folio 78, recto, case 9 ; reçu 1 fr.
15 centimes.

Signé THENIER.

Pour expédition conforme :

Le greffier,

Signé PURET.

ARRÈT

DE LA COUR IMPÉRIALE DE LIMOGES

DU 10 JUILLET 1869.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

La Cour impériale de Limoges, chambre des appels de police correctionnelle, a rendu l'arrêt suivant :

Entre sieur Hippolyte marquis de Gain, propriétaire, demeurant à Bourgneuf, commune de Varennes-les-Nevers (Nièvre), plaignant et appelant d'un jugement rendu par le tribunal correctionnel de Tulle, le 28 avril 1869, comparant par M^e Fizot-Lavergne, son avoué, plaidant M^e Chouffour, avocat,

Et 1^o dame Françoise-Augustine Barbat du Clozel, épouse du marquis de Gain, âgée de quarante-quatre ans, née le 17 mai 1825, à Riom (Puy-de-Dôme), sans profession, demeurant au château de Charbonnière, près Gannat (Allier), fille de Charles-Antoine Barbat du Clozel et de Marie-Eugénie de Rochefort d'Ally ;

2^o Louis-Aymard-Marie de Maulmont, âgé de vingt-cinq ans, sténographe, né le 16 mars 1844, à Enval, commune de Chamberet, arrondissement de Tulle, fils de Hubert de Maulmont et de Anna-Marie de Gain, demeurant à Paris,

Tous deux intimés et prévenus : la marquise de Gain, du délit d'adultère, et Louis de Maulmont de complicité de ce délit, comparants et assistés de M^e Tan-chon, leur avoué, plaidant M^e Lachaud, avocat du barreau de Paris ;

En présence de M. le Procureur général, représenté à l'audience par M. Vételay, avocat général.

POINT DE FAIT.

Par exploit des 25 février et 4 mars 1869, enregistrés, le marquis de Gain introduit une plainte devant le tribunal correctionnel de Tulle, tendant à faire condamner sa femme et Louis de Maulmont à 20,000 fr. de dommages-intérêts, à telle peine que de droit et aux dépens, pour délit d'adultére.

L'affaire ayant été portée à l'audience du tribunal correctionnel de Tulle, il est intervenu, à la date du 28 avril dernier, un jugement qui, par les motifs y exprimés, renvoie les deux inculpés des faits de la plainte sans amende ni dépens ; condamne la partie civile à tous les frais, même ceux causés par Mme de Gain et Louis de Maulmont, lesquels derniers frais sont liquidés à 1,509 fr. 90 c.

Le marquis de Gain a relevé appel de ce jugement par déclaration du 4 mai 1869, faite au greffe du tribunal de première instance de Tulle.

Pour voir statuer sur le mérite de son appel, les intimés ont fait assigner l'appelant devant la Cour, suivant exploit de Morlé, huissier à Nevers, en date du 3 juin 1869, enregistré ;

En conséquence, l'affaire, préalablement et contradictoirement fixée, a été portée devant la Cour à l'audience du 8 juillet, présent mois, où ayant été appelée,

M. le conseiller Maurat-Ballange en a fait le rapport.

M. le président Mallevergne ayant interrogé les deux prévenus, la continuation des débats a été renvoyée à l'audience du lendemain 9 juillet.

A cette audience du 9 juillet, M^e Chouffour a déposé et développé les conclusions suivantes, signées de M^e Fizot-Lavergne :

« Il plaira à la Cour, émendant et réformant, déclarer les intimés coupables des faits d'adultére visés au jugement, et allouer au concluant les conclusions par lui prises devant le tribunal ; — dans tous les cas, dire et décider que les déclarations produites par les intimés, notamment celle de M. Fleury, ne sauraient suppléer à des témoignages réguliers ; — par suite fixer un jour pour procéder tant à l'audition de ces rédacteurs de certificats qu'à celle de M. Repin, maître d'hôtel à Châteaudun, et de Mme Planiol, maîtresse d'hôtel à Souillac, témoins assignés par le concluant et n'ayant point comparu devant le tribunal, à raison de leur état de santé ou d'affaires importantes. »

M^e Lachaud , défenseur de Mme la marquise de Gain et de M. Louis de Maulmont , a eu ensuite la parole et a conclu à ce qu'il plaise à la Cour maintenir la relaxance de ses clients, par des motifs autres que ceux exprimés au jugement dont est appel , et condamner la partie civile aux dépens de la cause d'appel.

Vu l'heure avancée , la cause a été renvoyée à aujourd'hui , où M^e Lachaud a continué et terminé sa plaidoirie.

La parole ayant ensuite été donnée à M. Vételay , avocat général , ce magistrat a requis la confirmation de l'acquittement des deux inculpés.

Après les réquisitions de M. l'Avocat général , l'avocat de la partie civile n'ayant pas demandé la parole et le défenseur des prévenus n'ayant pas cru devoir répliquer , la Cour , par l'organe de son président , a rendu l'arrêt dont la teneur suit :

Ouï le rapport publiquement fait par M^e le conseiller Maurat-Ballange et les deux prévenus en leur interrogatoire , le tout à l'audience du 8 juillet courant ; ouï à celle du lendemain , 9 juillet , M^e Chouffour pour la partie civile appelante , et M^e Lachaud , dans l'intérêt des intimés , ses clients ; ouï à celle de ce jour la fin de la plaidoirie de M^e Lachaud et les réquisitions de M. Vételay , avocat général , après en avoir délibéré conformément à la loi :

Attendu que le délit d'adultèbre imputé à Mme la marquise de Gain et la complicité de ce délit, relevée contre Louis de Maulmont, ne sont établis, ni par l'instruction faite devant le tribunal de Tulle, ni par les débats auxquels il a été procédé devant la Cour;

Qu'il résulte même des documents produits que la poursuite ne peut s'expliquer par aucun motif SÉRIEUX ET AVOUABLE ; qu'il y a donc lieu, sans adopter les motifs des premiers juges, de confirmer dans son dispositif la décision qu'ils ont rendue ;

Sur les conclusions subsidiaires ,

En ce qui touche l'élimination des certificats ,

Attendu que la Cour , en dehors de ces certificats , a tous les éléments nécessaires de conviction ;

Sur l'offre de preuve ,

Attendu que l'enquête est complète et que l'audition de nouveaux témoins serait inutile et frustratoire ;

Par ces motifs , la Cour , sans s'arrêter aux conclusions subsidiaires prises au

nom de l'appelant, confirme la relaxance de Mme la marquise de Gain et de Louis de Maulmont ; ordonne, en conséquence, que le jugement dont est appel sortira son plein et entier effet ; et vu l'article 194 du Code d'instruction criminelle, dont il a été publiquement donné lecture par M. le Président, et qui est ainsi conçu :

Art. 194 : « Tout jugement de condamnation rendu contre le prévenu et » contre les personnes civilement responsables du délit, ou contre la partie civile, » les condamnera aux frais, même envers la partie publique.

» Les frais seront liquidés par le même jugement. »

Condamne le marquis de Gain , partie civile , aux dépens de la cause d'appel, liquidés et taxés à la somme de 88 fr. 50 c.

Ainsi jugé et publiquement prononcé par la chambre des appels de police correctionnelle de la Cour impériale de Limoges, le 10 juillet 1869 ; présents MM. Mallevergne, président, Péconnet, Pabot-Chatelard, Peyrot, Martin-Chantagru, Thibaut, Maurat-Ballange, Chevalier-Dufau, Charreyron, conseillers ; M. Vételay, avocat général, et M^e Delage-Montanceix, greffier.

Signé à la minute : Mallevergne, président; Péconnet, Pabot-Chatelard, Peyrot, Martin-Chantagru, Thibaut, Maurat-Ballange, Chevalier-Dufau, Charreyron, conseillers, et Montanceix, greffier.

Enregistré à Limoges, le 15 juillet 1869, folio 150, case 7 ; reçu 1 fr. 15 c., décimes compris.

Signé à la minute : Alègre, receveur de l'enregistrement.

Mandons et ordonnons à tous huissiers, sur ce requis, de mettre le présent arrêt à exécution ;

Aux procureurs généraux près les Cours impériales,

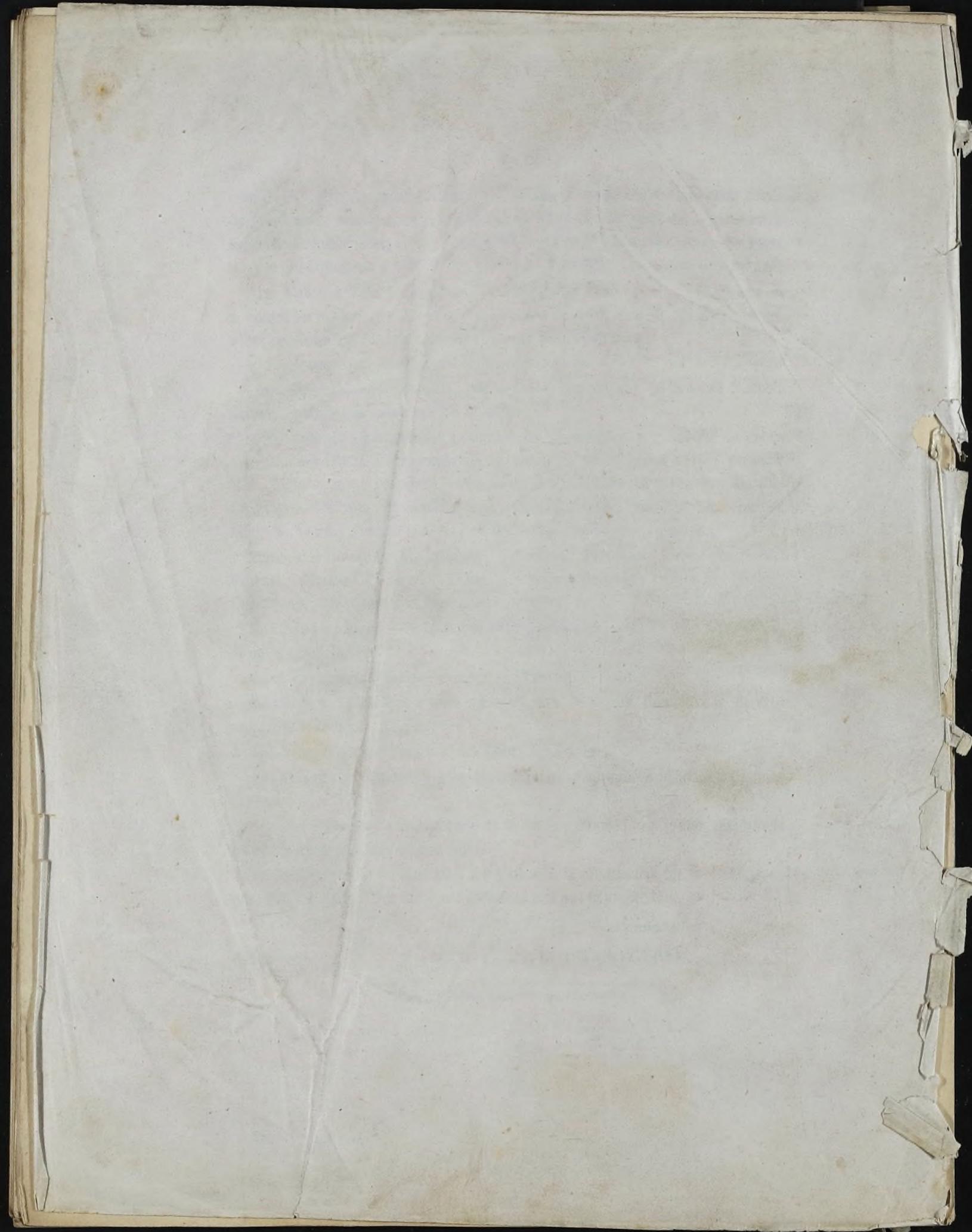
Aux procureurs impériaux près les tribunaux de première instance, d'y tenir la main ;

A tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi le présent arrêt a été signé à la minute par M. le Président, par MM. les Conseillers qui y ont concouru, et par le greffier.

Pour expédition :

L. DE CHÉGURAT, greffier.



TRIBUNAL DE TULLE (CORRÈZE),

DEUXIÈME CHAMBRE.

AUDIENCES DES 15 ET 16 MARS, 12, 13 ET 14 AVRIL 1869.

PRÉSIDENCE DE M. THEVENOT,

Juge, faisant fonctions de Président.

Juges : MM. TANCHON et ROGUES; | Substitut : M. TILLOMBOIS DE VALLEUIL.

PLAIDOIRIE DE M^e LACHAUD,

AVOCAT DE M^{me} LA MARQUISE DE GAIN.

M^e LACHAUD expose en quelques mots ses conclusions, tendant à faire renvoyer Mme la marquise de Gain de la plainte en adultère portée contre elle par son mari ; il continue ainsi :

MESSIEURS,

Le tribunal voudra bien d'abord m'accorder une faveur.

J'éprouve le besoin de remercier publiquement mon honorable et excellent confrère, M^e Gorse, de l'accueil bienveillant qu'il m'a fait à l'audience. J'ai trouvé dans ses paroles les sentiments les meilleurs à mon égard. Et à lui, comme à tous ceux qui, après cette longue absence, m'ont accueilli si cordialement, j'ai le désir d'exprimer ma vive et sincère gratitude.

Ceci dit, j'arrive à l'affaire, et je demande au tribunal la permission de l'examiner aussi rapidement, mais en même temps aussi complètement qu'il le faudra.

Je ne crois pas que la justice se soit jamais trouvée en présence d'un procès plus honteux !

Un homme odieux à tous les titres !... Je le prouverai !...

Accablé sous le poids d'enquêtes civiles, que j'analyserai tout à l'heure, tombé dans le mépris, qui est bien le juste châtiment des indignités de sa vie, cet homme a voulu se venger !... Devant le tribunal civil, il n'a pas trouvé un mot à dire, et lâchement il a fui quand il a fallu se justifier. Alors, entraîné par sa misérable nature, il a entrepris la tâche impossible de déshonorer sa femme.

Il savait bien, et je l'établirai, qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans les turpitudes alléguées !... Mais sa vengeance ignominieuse ne raisonnant pas, il s'est exposé à la lutte qui nous amène ici.

Il n'a pas osé faire ce procès à Nevers. Il sait bien qu'à Nevers l'opinion l'a jugé et que les magistrats le connaissent... Il sait bien qu'à Nevers, si M. de Gain se levait pour accuser sa femme, il n'exciterait qu'un immense mépris et une vive indignation !

Il a donc déserté son pays et il est venu demander protection dans cette contrée, où il pensait qu'on ne le connaîtrait pas : — Il s'est trompé.

Il n'a eu garde d'aller trouver un juge d'instruction à Tulle. Un magistrat éminent était là ! Toutes les garanties de l'instruction, il les aurait rencontrées. Mais il ne tient pas à la lumière, et après avoir reculé devant un débat public à Nevers, il a reculé devant l'instruction préliminaire indispensable dans des affaires de cette nature.

Il a compté sur une surprise. Il a espéré qu'avec des témoins corrompus ou trompés par lui, il égarerait votre justice. Il s'est dit à lui-même que vous ne le croiriez jamais assez misérable pour avoir inventé de pareilles infamies !

Il s'est trompé encore.

La vérité brillera à Tulle comme à Nevers !

Et déjà, cet homme est poursuivi de département en département par l'opprobre qu'il a soulevé.

Il n'a pas voulu des juges de son pays... Il en trouvera dans le mien d'autant fermes, et dont la justice protégera cette pauvre femme qui a été la plus digne et la plus éprouvée des épouses.

Ceci dit, il faut, comme mon honorable contradicteur, que je fasse la préface de ce débat avant d'aborder le fond de la prévention d'adultère.

En examinant cette prévention, que de tristesses ! que d'études douloureuses ! Mon cœur s'émeut à l'avance devant ce que j'ai à dire ! Quel douloureux spectacle, en vérité ! Des sœurs ameutées contre un frère ! une mère excitée contre un fils !

Toute cette famille qui se déchaîne dans un intérêt de haine et de vengeance, n'est-ce pas le plus désolant tableau ?

Il faudra vous le rappeler; il faudra vous lire les correspondances. Et quand vous saurez tout cela, vous vous direz avec moi : Comment la perversité humaine peut-elle arriver à ces excès ? comment ces femmes, ces jeunes filles, ont-elles eu assez d'oubli de leur dignité pour ne pas se souvenir des armes que j'ai entre les mains et que vous allez connaître dans un instant ? (Mouvement marqué d'attention.)

Le mariage qui devait causer à Mme la marquise de Gain de si grandes douleurs fut contracté en 1853, et Mlle Augustine du Clozel épousa alors M. le marquis de Gain.

Mlle du Clozel était issue d'une noble et honorable famille, et je ne crains pas, sous ce rapport, la plus petite contradiction.

C'était une jeune femme charmante, qui réunissait en elle tous les agréments : spirituelle, vive, tendre. Elle entrait dans cette nouvelle vie avec toutes les conditions du bonheur. Elle avait été long-temps à se décider au mariage ; plutôt au ciel qu'elle eût résisté toujours !

Mlle du Clozel, au moment où elle épousait M. le marquis de Gain, avait vingt-sept ans. Mon honorable contradicteur s'étonnait qu'elle se fût mariée si tard. Il comptait ses années avec complaisance, et il s'écriait : A trente ans, elle devait bien savoir ce qu'elle faisait ! Oui ! elle avait vingt-sept ans ! Oui ! il est vrai qu'elle avait long-temps hésité ! Pourquoi ?... C'est qu'elle a un père presque aveugle ! C'est qu'elle s'était dévouée à la vie de ce vieillard ! C'est qu'elle avait voulu se sacrifier à ce père adoré ! Oui ! elle s'était décidée difficilement à abandonner cette tâche du cœur, si douce et si noble lorsqu'elle est entreprise par une femme comme Mme la marquise de Gain ! (Vive émotion dans l'auditoire.)

Elle épousa un homme dont je ne veux pas vous faire le portrait. Son père l'a fait le lendemain même du mariage... Ce portrait, le voici :

L'un des témoins de l'enquête sur la séparation de corps, la femme Claire Merlin (1), dépose que le père de M. de Gain disait le lendemain du mariage : « Il faut que M. du Clozel n'ait pas réfléchi ou qu'il ne se soit entouré d aucun renseignement. Mon fils est un infâme, une canaille, un polisson. Dans toute la Nièvre il n'aurait pas pu trouver une fille qui eût voulu l'épouser ; il n'aurait pas même trouvé en mariage des gardeuses de bestiaux. »

Voilà, Messieurs, le portrait de M. le marquis de Gain ! Son père l'a tracé... et il ne pouvait se tromper. Mon honorable contradicteur, dans sa vicacité de langage, outrageait les hommes qui sont là. (Le défenseur indique les témoins de Mme de Gain placés derrière le banc de la défense.)

Je n'outragerai pas, moi, je prouverai ! Et cela vaut mieux.

Le père de famille l'a dit : « Vous êtes un infâme ! un misérable !... La dernière fille des champs n'aurait pas voulu vous épouser !... »

Ah ! il vous connaissait bien, votre père ! Et il s'étonnait de ce fatal mariage !

Si j'avais à dire ici, Messieurs, comment il a été fait, vous comprendriez qu'il y a des fatalités épouvantables !

Pauvre jeune femme ! Lorsqu'elle m'a raconté dans quelles circonstances ce mariage s'était décidé, quand elle m'a dit comment, trompée par des amis qu'elle croyait sincères, elle avait accepté la main de cette homme indigne, j'ai éprouvé pour elle une sympathie plus vive encore...

Mais il y a assez de douleurs dans ces débats, sans y en apporter de nouvelles.

Et puisqu'elle a le malheur d'être la marquise de Gain, qu'elle oublie comment elle l'est devenue !

Cette pauvre femme a été offensée cruellement de toutes les manières. Mon honorable contradicteur, lisant la phrase d'une lettre, s'écriait : « Le bon mari !... » Ce bon mari, vous allez le connaître !

Ah ! vous n'échapperez pas au châtiment de cette audience !

(1) Procédure de séparation de corps, page 8.

S'il n'est pas là, M. de Gain, mes paroles arriveront jusqu'à lui ! S'il est ici, il a mérité de rougir devant le nombreux auditoire qui nous entoure.

Les tortures ! les souffrances ! les agonies ! le martyre continual ! je veux que vous appreniez tout cela de la bouche des témoins eux-mêmes !

Une première fois, Mme de Gain avait demandé sa séparation de corps, mais elle recula ; car c'est une vertueuse et courageuse épouse, qui sait oublier les souffrances, surtout en pensant à l'avenir de son fils chéri. Elle recula, et consentit à se résigner encore, dans l'intérêt de cet être adoré.

Mais l'existence commune fut aussi douloureuse, et Mme de Gain se trouva dans la triste nécessité de former une seconde demande en séparation de corps. Des témoins furent entendus de toute part et vinrent révéler des faits inouïs, des injures, des outrages inimaginables, des actes d'une brutalité révoltante. La justice s'émut. Les enquêtes avaient été faites à Nevers, à Tulle, à Gannat. Je les ai là. Je veux les résumer.

Des injures ! Le vocabulaire va être épousé avec des raffinements impossibles.

Mme du Clozel, mère de Mme de Gain, une sainte femme, qui ne mentira jamais, vous dit que le jour même du mariage, son gendre, M. de Gain, s'écriait : « Vous garderez votre fille ! moi je garderai la dot (1) ! » Est-il possible de trouver une parole plus honteuse ? Quoi ! un homme vient de recevoir une jeune fille charmante et pure, il devrait éprouver toutes les ivresses de l'amour, et il menace d'abandonner dédaigneusement sa femme. Il n'en a que faire. La dot lui suffit. Pour la dot, il la garde.

Des injures !... Messieurs, je vous disais tout à l'heure que jamais homme ne s'était oublié à un tel point. (Regardant l'avocat de la partie adverse.) Ah ! je ne m'adresse pas à un marquis, moi ! Vous pouvez descendre dans les derniers rangs de la société, vous pouvez vous adresser à ceux qui n'ont pas reçu la moindre éducation, nulle part vous ne trouverez rien qui égale la grossièreté de cet homme.

Parcourons rapidement l'enquête.

La femme Lacarin (2) : « Il appelait Mme la Marquise lâche, vache, saloperie, femme de mauvaise vie. »

(1) Enquête, page 7. — (2) Page 15.

Claire Mellier (1) : « Il la traitait de putain, garce, chameau. »

Julie Taillot (2) et M. de Rochefort (3) déposent de mêmes injures.

Femme Rémond (4) : « Il l'appelait grande bête, grand chameau. »

Pierre Monin (5) : « Il lui disait : Mauvaise femme, chameau, âne, bourrique. Allez garder les ânes dans les champs, vous êtes plus âne qu'eux. »

Femme Petit (6) : « Vieille bête, vieux chameau, vieil âne. »

Marie Cheuton (7) : « Plusieurs fois il a traité sa femme de putain, chameau, bougresse, traînée. »

Jean Bourget (8) : « Souvent M. de Gain traitait sa femme de folle, salope, chameau. »

Charles Sauvageot (9) : « Il appelait sa femme garce, putain, chameau, arsouille. Il lui disait : Allez vous traîner dans vos cendres, à la cuisine ; foutez-moi le camp chez vous. »

Et je pourrais citer encore.

Voilà, Messieurs, le langage familier de M. le marquis de Gain de Lignard. (Sourires dans l'auditoire.)

Et ce n'est rien ceci.

Venons aux brutalités :

Antoine Jénain (10) : « Quand sa femme rentrait un peu tard, il fermait la porte et la laissait dehors. »

Et ceci se reproduit souvent.

A toutes les pages de l'enquête, vous trouvez des scènes de violence.

La pauvre femme est battue sans cesse ! battue toujours !

Je résume les principales brutalités rapportées par les témoins.

Antoine Jénain (10) a vu donner deux soufflets.

La femme Lacarin (11) a entendu le bruit d'une *gifle*. « Le lendemain, la joue de Madame était enflée. »

Julie Taillot (12) : « Madame ne montait pas un jour assez vite en voiture, Monsieur l'insulte ; il ramasse de la terre et la lui jette. »

(1) Enquête, page 22. — (2) Page 24. — (3) Page 20. — (4) Page 25. — (5) Page 26 —

(6) Page 28. — (7) Page 32. — (8) Page 30. — (9) Page 28. — (10) page 43. — (11) Page 45. — (12) Page 24.

Femme Rémond (1) : « Monsieur voulait battre Madame, je me suis mise entre eux deux. »

Pierre Monin (2) a entendu dire que Monsieur avait levé la pincette de la cuisine sur Madame.

Émérie Fillien (3) : « Madame descendait une charge de linge, Monsieur la poussa et la fit tomber dans l'escalier.

» Lorsqu'il faisait froid, Monsieur empêchait Madame de se chauffer. »

Ch. Sauvageot (4) a vu donner un soufflet par le mari à sa femme.

• Monsieur a donné un coup de pied au derrière de Madame. »

Je veux abréger... je m'arrête; je pourrais continuer encore.

En vérité, Messieurs, où se croirait-on ? Dans quel pays sauvage de telles tyrannies sont-elles possibles ?

Et ce n'est pas tout encore.

Toutes ces scènes sont différentes, Messieurs, et il y a des détails particuliers qui leur donnent encore plus de gravité.

Le Marquis soufflait sa femme et la maltraitait dans l'écurie, devant son fils (5). L'enfant indigné (Vous dites, maître Gorse, que ce sont des instincts d'assassin ! Détrompez-vous, c'est le cri du cœur !), l'enfant, en entendant les coups que son père portait à sa mère, cet enfant de douze ans disait : « Mon Dieu ! prenez pitié de moi. Quand j'aurai vingt ans ma mère ne sera pas battue ainsi, et je la vengerai. »

Et on éloignait l'enfant pour qu'il n'assistât pas à de telles horreurs ! (Sensation dans l'auditoire.)

Un jour les ânes couraient dans le champ voisin. Le Marquis, féroce, s'acharne sur ces malheureuses bêtes, coupables seulement d'avoir mangé l'herbe défendue. Il les eût tuées dans sa rage. Sa femme intervint, demandant pitié pour ces pauvres bêtes, le suppliant de ne pas les tuer.

Alors, lui, abandonne les ânes, se retourne contre sa femme et l'accable de soufflets. (Mouvement d'indignation.)

Voilà l'homme !

Est-ce tout ? Non, Messieurs ; il y a eu des souffrances d'un autre genre ;

(1) Enquête, page 25. — (2) Page 26. — (3) Page 26. — (4) Page 28. — (5) Page 29.

et j'en demande pardon à mon contradicteur ; mais je ne l'ai pas reconnu ce matin quand il a voulu justifier certaines turpitudes.

M. de Gain a non-seulement insulté sa femme , il lui a craché au visage.

La femme Rémond (1) a vu plusieurs fois Monsieur gifler Madame et lui cracher à la figure.

Emélie Fillien (2) : « Il la traitait de vieille folle enragée et il lui a craché au visage. »

Marie Cheuton (3) : « Un jour, dans la cuisine , j'ai vu M. de Gain cracher après Madame. »

Antoinette Bourget (4) : « Plusieurs fois il lui a craché à la figure , même à table. »

Il y a encore d'autres témoins qui en déposent.

Hier, Messieurs, mon éminent confrère avait des paroles d'indulgence pour un pareil fait ! Ah ! je lui en demande pardon ! mais un galant homme ne crache jamais à la figure d'une femme , cette femme serait-elle adultère ! Entendez-vous ! l'homme qui s'oublie à ce point commet une infamie ; il est ignominieux. C'est un mot que vous aimez et que je vous rends.

Les douleurs du cœur n'excusent jamais de semblables oublis. Un mari trompé tue sa femme ! mais je ne comprends pas qu'il la dégrade en l'avilissant par un crachat. (Mouvement d'adhésion.)

Voilà donc ce qu'a souffert Mme la marquise de Gain ! Et ce n'est pas fini, Messieurs. Vous connaissez l'insulteur ! le mari avec ses violences et sa brutalité... Vous avez vu cet homme en fureur ne reculer devant rien. Ecoutez ce qu'il est dans le calme et à quelle humiliation il réduit sa femme.

Son avarice est extrême, et les sommes les plus minimes lui sont refusées.

L'enquête civile nous l'apprend.

Femme Sarrazat (5) : « Madame n'avait jamais d'argent ; elle empruntait les plus petites sommes aux domestiques. »

(1) Page 25. — (2) Page 26. — (3) Page 32. — (4) Page 36. — (5) Page 42.

Jenain (1) : « Madame était obligée de m'emprunter de petites sommes. »

Femme Lacarin (2) : « Monsieur refusait du bois à Madame dans sa chambre. Je lui ai prêté deux sous pour payer sa chaise et la quête à l'église. »

Elle était tellement pauvre et malheureuse qu'elle n'avait pas deux sous pour aller à la messe, payer sa chaise et déposer les cinq centimes de la quête ! Et c'était sa domestique qui lui prêtait les deux sous nécessaires !

Mais sa sordide avarice allait au point qu'il aurait fait mourir de faim ceux qui l'entouraient.

Les témoins de l'enquête rapportent des faits incroyables.

Marie Mellier (3) : « Madame cachait son fils dans la lingerie pour le faire manger. »

Julie Taillot (4) fait une déposition semblable.

Emélie Fillien (5) : « Il ne voulait pas laisser manger son fils ; il trouvait qu'il mangeait trop. »

Marie Fillien (6) : « Il trouvait qu'on mangeait trop. Madame se cachait pour nous donner notre nourriture. »

Femme Petit (7) : « Si nous avions de la viande pour nos repas, il fallait se cacher pour la manger. »

Entendez-vous cela, Messieurs. Voyez-vous ce bon père !... Marie Mellier (8) déclare que Mme de Gain cachait l'enfant dans la lingerie pour qu'il pût manger sans que son père le vit !

Julie Taillot (9) et Emélie Fillien (10) en disent autant.

Et cette fille ajoute même qu'elle payait des œufs de sa poche pour en avoir.

Comprenez-vous maintenant, Messieurs, le courage de cette malheureuse marquise de Gain ; comprenez-vous qu'elle ait assisté à votre audience avec une résignation si digne ; comprenez-vous, enfin, qu'il faut que Dieu lui ait donné une force surhumaine pour arriver jusqu'à l'épreuve d'aujourd'hui, qui sera, je l'espère, la dernière qu'elle aura à supporter.

Ah ! je n'ai pas de colère, moi ! Si je voulais à mon tour m'emporter,

(1) Page 13. — (2) Page 15. — (3) Page 22. — (4) Page 24. — (5) Page 26. — (6) Page 27. —

(7) Page 28. — (8) Page 22. — (9) Page 24. — (10) Page 26.

comme mon honorable contradicteur, quel beau thème ! Si je voulais laisser ma voix se grossir dans cette enceinte, quel beau sujet !

Mais à quoi bon ?... Je laisse le marquis de Gain pour ce qu'il est.

Je vous montre qu'il s'est conduit comme le dernier et le plus cruel des hommes, et que jamais une nature plus basse ne s'est montrée dans notre pays.

Et quels reproches a-t-il pu faire à sa femme ? Jusqu'à ce jour qu'avait-il dit ? Rien. Il lui reproche aujourd'hui l'adultère... Mais il n'y a jamais cru, le malheureux. Il a fait une contre-enquête dans le procès en séparation de corps. — Qu'a-t-il prouvé ? — Rien. Lisez les dépositions de ses témoins. En est-il une seule qui indique que Mme de Gain a été une mauvaise femme ? Oh ! non certainement.

Si j'avais le temps, je me complairais dans des lectures ; je vous montrerais la femme résignée ayant accepté son devoir avec courage et voulant le remplir.

Ah ! il ne s'agit pas d'apporter des affirmations, il faut donner des preuves. Dites ? A quel jour a-t-elle été une épouse sévère ou exigeante ? — On l'a insultée ! On l'a battue !... A quel moment s'est-elle redressée et a-t-elle, dans un sentiment légitime, repoussé l'outrage par l'outrage ?

On a dit qu'elle aimait le monde ! Pauvre femme ! Il la faisait vivre privée de toutes relations.

On a dit que M. de Gain était économie ; qu'il trouvait que sa femme se livrait à des dépenses exagérées ! — Raillerie indigne.

Ah ! oui, M. de Gain est d'une avarice misérable pour sa femme et son fils ; mais c'est un prodigue pour la satisfaction de ses vices honteux.

Cet homme, qui laissait mourir de faim sa femme et son enfant, n'a plus rien de sa fortune patrimoniale. Et s'il se défend aujourd'hui avec rage et désespoir, c'est qu'il lui faut rendre la dot, et qu'il sera privé de la succession importante des parents de Mme de Gain.

Ah ! vous ne me prendrez pas au dépourvu. — Voulez-vous savoir la situation hypothécaire de M. le marquis de Gain ? — Ecoutez ceci :

Elle est de 260,869 fr. 53 c. par inscriptions hypothécaires. Voilà son passif en capital. Et ses propriétés le valent à peine ! Il a 20,000 fr. d'intérêts hypothécaires en retard à payer. Et nous ne parlons pas des dettes

chirographaires. Il est, à l'heure où je parle, saisi immobilièrement. L'entendez-vous ?

Son boucher lui-même, pour une note misérable, lui a envoyé une assignation. (Grand mouvement dans l'auditoire.) Et ce gentilhomme si rangé ne peut pas même payer à sa femme les 200 fr. de pension mensuelle auxquels il a été condamné par la justice ; j'ai ici de nombreux commandements qui le prouvent.

Et maintenant chacun comprend le mobile de ce hideux procès.

Ah ! mon honorable contradicteur , ce n'est pas tout de bien plaider et de s'animer. (Sourires.) Je vous laisserai l'emportement. J'ai pris pour moi la raison. Je vous ai dit que cet homme sortirait d'ici dégradé ! et que tous ceux qui ont voulu s'engager avec lui dans cette croisade immonde, que ces dames, ces demoiselles qui lui viennent en aide, seraient aussi flétries irrévocablement !...

Il ne m'est , hélas ! que trop facile de tenir ma parole.

J'ai prouvé par les enquêtes ce qu'est M. de Gain.

Si vous voulez connaître ce que vaut sa femme , interrogez les nombreux témoignages des personnes les plus distinguées.

A Nevers , l'opinion publique tout entière est pour elle !... Si vous plaidiez à Nevers , je ne me lèverais même pas pour la défendre , et le tribunal rendrait , sans délibérer , un jugement en sa faveur.

Je veux vous lire quelques lettres qui vous diront , mieux que moi , ce qu'est la femme que j'ai l'honneur de défendre. -- La première est de Mme de Cavailhès. Vous parlez de Mme Charles de Cavailhès , et vous disiez que c'était une femme irréprochable. Et vous aviez raison. M. et Mme Charles de Cavailhès sont des natures d'élite , estimés partout.

Ecoutez :

M^{me} DE CAVAILHÈS.

« 1^{er} janvier 1868.

» Merci, chère Madame, de votre gracieuse missive... Mon premier désir est
» de vous répondre. Je tiens à vous dire tout de suite que je pense beaucoup à
» vous et qu'il me tarde de vous voir... Je suis heureuse des sentiments affectueux

» que vous voulez bien me porter ; ils sont bien réciproques, *car je ne saurais*
» *jamais assez vous dire toute la sympathie que vous m'inspirez...*
» ... Je ne puis, chère Madame, que vous renouveler mes sentiments bien affectueux.

» Signé : CAMILLE DE CAVAILHÈS. »

Mme la baronne d'ANGLARS.

« 11 mai 1868.

» CHÈRE MADAME,

» Nous faisons des vœux pour *que justice vous soit rendue, nous, qui pouvons*
» *si bien témoigner de votre courageuse résignation depuis que nous vous connaissons.* Je vous prie de nous écrire dès qu'une décision sera prise en première instance. Croyez que nous n'y resterons pas indifférents, et que nous ne nous croirons pas obligés de dissimuler ce que nous penserons de ce qui sera décidé...

» Recevez, etc...

» Signé : PAULINE D'ANGLARS. »

Mme DE FONTENAY.

« De Vichy, 13 août 1868.

» CHÈRE VOISINE,

» J'ai été d'autant plus heureuse de recevoir votre bonne lettre, qu'il nous tardait d'avoir de vos nouvelles et de savoir où en étaient vos affaires.
» ... Mon mari me charge de vous remercier, chère Madame, de votre bon intérêt et de vous dire tout le plaisir que nous ferait votre visite...
» Les bonnes nouvelles que vous nous donnez d'Emeric nous ont fait grand plaisir ; ce cher enfant tient, par son travail et sa bonne conduite, à vous dédommager un peu de tous vos ennuis. Nous les partageons aussi, chère voisine,

» avec toute notre bonne amitié, et faisons des vœux pour que vos si tristes af-
» faires se terminent promptement...
» Adieu, chère Madame, nous vous attendons avec impatience. — Veuillez,
» chère voisine, croire à mes sentiments de bien affectueuse sympathie.

» *Signé : E. DE FONTENAY.* »

« 9 décembre 1868.

» CHÈRE MADAME,

» Nous prenons une part bien vive à la bonne nouvelle que vous nous annon-
» cez comme à toutes celles qui vous *apporteront un peu de bonheur et quelque*
» *adoucissement à vos chagrins.*
» ... Nos trois enfants sont avec nous et nous chargent, ainsi que leur père,
» de les rappeler à votre bon souvenir. Vous n'êtes pas oubliée ici ; bien souvent
» nous parlons de vous et regrettons votre voisinage.
» Adieu, chère Madame, croyez à ma sincère affection et à mon bien vif in-
» téret.

» *Signé : E. DE FONTENAY.* »

Le fils de Mme de Fontenay est le maire de la commune de Varennes, sur
laquelle est située la propriété de Bourgneuf.

M. DE CHAMPS.

« 5 décembre 1868.

» CHÈRE MADAME,

» J'ai reçu hier soir la bonne communication que vous avez bien voulu me
» faire par votre aimable lettre du 2 courant...
» ... Je vous fais aussi mon bien sincère compliment sur le gain en premier
» ressort et par défaut de votre triste procès. Le défaut fait à Nevers me semble
» d'un bon augure, et j'espère que votre *brutal* adversaire renoncera à suivre une

» affaire qui n'aurait jamais dû naître et qui vous donne des chagrins et des
» ennuis que nous avons bien partagés. Un point bien important pour l'avenir de
» votre cher grand garçon, c'est que sa direction vous soit confiée; elle sera
» certainement en meilleures mains que dans celles de son père.

» ... Veuillez, chère Madame, agréer avec les félicitations et les empressés
» compliments de Mme de Champs et de ma fille, les hommages bien affectueux
» et dévoués avec lesquels, etc.

» Signé : F. DE CHAMPS. »

M. de Champs est maire d'une commune voisine de la propriété de Bourg-neuf; — c'est le beau-père d'un de nos officiers généraux, le général Ducrot.

Je finis, Messieurs. C'est Mme d'Arfeuille. Ecoutez ceci, c'est une des plus respectables dames du pays qui parle :

Mme D'ARFEUILLE.

« 11 décembre 1868.

» J'ai reçu aujourd'hui votre bonne lettre, et je viens de suite, etc...
» ... Mais parlons un peu de vos affaires; je vois avec bonheur qu'elles
» prennent une bonne tournure; mais, je vous en prie, tenez-vous sur vos gardes,
» *et n'allez jamais seule nulle part, ce fou furieux est capable de tout...*
» Adieu, recevez l'assurance de ma bien sincère affection.

» Signé : C. D'ARFEUILLE. »

(A ce passage de la lettre que lit M^e Lachaud, M^e Gorse sourit.)

Ah ! souriez tant qu'il vous plaira, si cela vous paraît drôle. Je ne suis pas de votre avis. A moi, cela me semble odieux. Voilà des dames respectables qui plaignent l'épouse et sont effrayées pour elle. Vous êtes un homme religieux, maître Gorse, mais ces dames sont aussi des femmes

pieuses. Et si elles écrivent ainsi, c'est qu'il y a là une infamie qu'elles redoutent, car elles sont incapables de calomnier le mari.

Deux mots encore sur Mme de Gain.

A la dernière audience, Mme Moireau, sœur de M. de Gain, fort connue dans la Corrèze sous le nom de Mme de La Grillère (??), a osé dire qu'à Nevers Mme de Gain ne jouissait pas de la considération de tous. Nous avions par hasard dans notre dossier une attestation de M. Bouquillard, qui remplace le maire de Nevers, que son titre de député retient à Paris.

(S'adressant à la partie adverse.) Vous connaissez tous M. Bouquillard, vous avez en lui la confiance la plus grande ; il vous a prêté de l'argent à tous et vous a souvent tirés d'embarras. Vous l'estimez autant qu'il mérite de l'être. Or, voici ce qu'il écrit :

« A M^{me} la marquise DE GAIN, née DU CLOZEL.

» Par un exploit du ministère de Morlé, huissier à Nevers, du 1^{er} avril 1869,
» vous m'avez assigné à comparaître le 12 avril devant le tribunal de Tulle,
» pour déposer, comme témoin, dans le procès correctionnel que poursuit
» M. le marquis de Gain.

» Sur les observations que je vous fis, ainsi qu'à M^e Meillet, avoué et votre
» conseil, que les fonctions administratives que je remplis en l'absence de notre
» honorable maire, appelé à la Chambre des députés, que mes occupations par-
» ticulières comme notaire rendaient pour moi une absence de plusieurs jours
» sinon impossible, au moins très-difficile, vous avez consenti à ne pas exiger
» ma déposition orale, mais vous me demandez de répondre par écrit aux ques-
» tions suivantes :

» 1^{re} Question. — Depuis mon mariage vous avez été mon notaire. Depuis
» bientôt seize ans vous me connaissez, vous êtes de plus à la tête de la munici-
» palité de Nevers ; je vous prie donc de vouloir bien me dire si je suis une
» femme perdue de réputation, comme certains témoins, entendus à Tulle, ont
» osé l'affirmer sous serment ?

» Si vous avez de moi et si on a à Nevers une autre opinion, veuillez bien
» me l'écrire comme notaire et comme adjoint.

» En cette double qualité, je ne puis qu'attester ici l'*honorabilité* dont vous
» avez toujours joui, soit à Nevers, soit dans la commune de Varennes-les-Ne-
» vers ; vous étiez reçue et accueillie par toutes les personnes qui habitent cette
» dernière commune, et avec lesquelles vous aviez des relations de voisinage avec
» la plus grande sympathie.

» 2^e Question. — Est-il vrai que comme notaire de M. et Mme de Maulmont
» je vous aie, avec leur assentiment, versé à plusieurs reprises des sommes
» assez importantes pour le compte de M. Louis de Maulmont et de Mme Marthe
» de Cavailhès ? En un mot, veuillez me délivrer un extrait certifié par vous de
» leur compte en ce qui me concerne.

» La copie certifiée de ce compte, que je joins à cette lettre, répond suffisam-
» ment à cette seconde question.....

» Agréez, Madame la Marquise, l'assurance de mes sentiments respectueux.

» *Signé* : BOUQUILLARD.

» Nevers, ce 5 mars 1869. »

Voilà les précédents, Messieurs ! Mettez cela en regard de toutes les infamies que vous savez, et jugez ! Quant à moi, permettez-moi de le dire, après avoir ainsi tracé la route, je ne me fatigue pas à la parcourir; et simplement, doucement, je puis dire que si le mari est abominable, la femme est la meilleure et la plus honnête des épouses et des mères.

Tout cela était établi lorsque M. de Gain a osé demander sa séparation de corps. Il l'a osé, il ose tout ! Il a reculé cependant; car sa séparation de corps, vous savez sur quoi il l'a fondée à Nevers : sur l'adultère que vous avez à juger.

Or, si je n'avais pas à cœur de défendre Mme de Gain ici, si je n'avais pas voulu lui donner l'estime de vous tous, consolation de son malheur, estime qu'elle emportera de cette ville avec les sympathies de tous les honnêtes gens, je vous aurais arrêté d'un mot; je vous aurais dit que le tribunal de Tulle n'était pas compétent... Il ne l'est pas, mais je veux qu'il le devienne ; il l'est par ma volonté. Un mari se plaint de l'adultère de sa femme; or, en cette matière, et vous le savez comme moi, les principes du droit pénal ne sont pas les principes ordinaires.